



# Rapport de gestion 2024



**BEKB**

**BCBE**



## **Rapport et comptes annuels 2024**

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée  
générale des actionnaires sur l'exercice 2024

# Rapports de la BCBE

Le Rapport de gestion et le Rapport de développement durable sont publiés une fois par an, le Rapport sur les comptabilités séparées deux fois par an. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère de la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) et à l'engagement de la banque en 2024.

## Rapport de gestion

Le Rapport de gestion comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe au compte de résultat ; il présente la situation économique de la banque. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b OB).

## Rapport de développement durable

Le Rapport de développement durable contient des informations sur l'empreinte écologique ainsi que les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner, conjointement avec le Rapport de gestion, une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque. La BCBE aborde tous les principaux sujets liés au développement durable.

Les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) servent de lignes directrices à l'établissement du rapport. Conforme aux normes précitées, ce dernier porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le rapport sur les questions non financières (cf. art. 964a ss CO, l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* [TCFD]) est intégré au Rapport de développement durable. Les rubriques « Index CO » et « Indice TCFD » indiquent de manière succincte où trouver les informations demandées (cf. [Rapport de développement durable > Index CO](#) et [Rapport de développement durable > Indice TCFD](#)).

Les informations présentées dans le Rapport de développement durable se rapportent à la maison mère de la BCBE. Lorsque cela s'avère pertinent, des informations relatives à la filiale aity SA les complètent (en fin de rubrique). Au 31 décembre 2024, aity SA n'appartenait pas au périmètre de consolidation de la BCBE (cf. [Rapport de gestion > Principes comptables et d'évaluation > Périmètre de consolidation](#)). aity SA ne dispose pas d'une politique de durabilité qui lui est propre, la société étant intégrée, avec ses quelque 300 collaboratrices et collaborateurs, dans les structures et les processus de la BCBE.

Certains chiffres-clés figurant dans le Rapport de développement durable ont été soumis à un audit externe (cf. [Rapport de développement durable > Audit externe](#) et [Rapport de déve-](#)

veloppement durable > Audit externe du bilan écologique). Tous les processus de la BCBE sont certifiés ISO 9001 et l'écologie d'entreprise, ISO 14001.

## **Rapport sur les comptabilités séparées**

En publiant le Rapport sur les comptabilités séparées, la BCBE remplit les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité qui sont définies dans l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ».

# Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA  
Place Fédérale 8  
Case postale  
3001 Berne  
www.bcbe.ch

## Contact

031 666 18 85  
bcbe@bcbe.ch

## Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer

## Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann, Manuela Leuzinger

## Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Eveline Wittwer, Siegfried Michel

## Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

## Concept et design

NeidhartSchön SA

## Photographie

Diaz Guler, Rahel Nyffeler, Republica AG

## Couverture

Samira Pavesi, collaboratrice de la BCBE

© Mars 2025

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 14 mars 2025

# Récits



La BCBE s'engage en faveur de sa clientèle, de son personnel, de ses actionnaires et de l'espace économique des cantons de Berne et de Soleure.



---

Découvrez quatre récits qui mettent en lumière l'engagement de la BCBE :  
[report.bekb.ch/2024/fr/recits](https://report.bekb.ch/2024/fr/recits)

---

# Sommaire

## À notre propos

<b>Avant-propos</b>	<b>9</b>
<b>L'exercice en bref</b>	<b>11</b>
<b>Politique d'affaires</b>	<b>13</b>
Politique d'affaires : introduction	13
Notre vision, nos valeurs et notre stratégie	15
Stratégie de propriétaire	17
Approche entrepreneuriale	18
L'action BCBE	19
Politique de dividendes	20
<b>Contexte et positionnement</b>	<b>21</b>
Contexte conjoncturel mondial	21
Contextes conjoncturels suisse et régional	22
Domaines d'activité diversifiés	23
<b>Engagement durable</b>	<b>27</b>
<b>Organisation</b>	<b>29</b>
Organes et organigramme	29
Changements à la tête de la BCBE	32
Sites de la BCBE	33

## Gouvernance d'entreprise

<b>Principes</b>	<b>40</b>
<b>Structure du groupe et actionariat</b>	<b>42</b>
<b>Structure du capital</b>	<b>43</b>
<b>Conseil d'administration</b>	<b>46</b>
Conseil d'administration : introduction	46
Membres du Conseil d'administration	47
Organisation interne	52
Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	56
<b>Direction générale</b>	<b>58</b>
Direction générale : introduction	58
Membres de la Direction générale	59
<b>Rémunérations, participations et prêts</b>	<b>62</b>
Droits sociaux des actionnaires	63
Changement de contrôle et mesures de défense	64
<b>Transparence sur les questions non financières</b>	<b>65</b>
<b>Audit et révision</b>	<b>66</b>
Organe de révision interne	66
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel	67
<b>Politique d'information</b>	<b>68</b>
<b>Agenda financier</b>	<b>69</b>
<b>Périodes de blocage</b>	<b>70</b>

## Rapport de rémunération

<b>Rapport de rémunération : introduction</b>	<b>72</b>
<b>Compétence et fixation des rémunérations</b>	<b>73</b>
Organisation	73
Procédure	73
<b>Système de rémunération</b>	<b>74</b>
Principes	74
Conseil d'administration	75
Direction générale	77
<b>Rémunérations versées en 2024</b>	<b>80</b>
Changements intervenus pendant l'exercice	80
Conseil d'administration	80
Direction générale	83
Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale	84
Personnes proches	84
Droit de participation	85
Fonctions au sein d'autres entreprises	86
<b>Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération</b>	<b>88</b>

## Rapport financier

<b>Rapport annuel</b>	<b>91</b>
Commentaires sur l'activité de la banque	91
L'exercice 2024	94
Effectif de personnel	105
Liquidités et fonds propres	106
Emploi du bénéfice	107
Réalisation d'une évaluation de risque	108
État des commandes et des mandats	109
Activités de recherche et de développement	110
Évènements extraordinaires	111
Perspectives	112
<b>Bouclement annuel</b>	<b>113</b>
Bilan	113
Compte de résultat	114
Emploi du bénéfice	115
Tableau des flux de trésorerie	116
État des capitaux propres	117
<b>Annexe au compte de résultat</b>	<b>118</b>
<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels</b>	<b>178</b>
<b>Autres chiffres-clés</b>	<b>183</b>

# À notre propos

<b>Avant-propos</b>	<b>9</b>
<b>L'exercice en bref</b>	<b>11</b>
<b>Politique d'affaires</b>	<b>13</b>
Politique d'affaires : introduction	13
Notre vision, nos valeurs et notre stratégie	15
Stratégie de propriétaire	17
Approche entrepreneuriale	18
L'action BCBE	19
Politique de dividendes	20
<b>Contexte et positionnement</b>	<b>21</b>
Contexte conjoncturel mondial	21
Contextes conjoncturels suisse et régional	22
Domaines d'activité diversifiés	23
<b>Engagement durable</b>	<b>27</b>
<b>Organisation</b>	<b>29</b>
Organes et organigramme	29
Changements à la tête de la BCBE	32
Sites de la BCBE	33

# Le succès repose sur la confiance



Armin Brun (CEO) et Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration)

## Chère lectrice, cher lecteur,

En 2024 aussi, la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) a prouvé que le succès reposait sur la confiance. Dans un contexte de marché exigeant, nous avons poursuivi notre croissance et clos l'exercice sur un bénéfice annuel réjouissant de 180,7 millions de francs, en hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Ce bon résultat non seulement vient confirmer notre bonne politique commerciale, mais témoigne également de la grande confiance que nous accorde notre clientèle.

---

**« Nous nous engageons en faveur d'un avenir digne de ce nom en respectant nos valeurs communes. »**

**Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente du Conseil d'administration**

---

À une époque où les conditions changent rapidement, l'attachement à notre région et la présence physique de notre banque dans toutes ses zones d'activité jouent un rôle décisif. Nous sommes fiers d'accompagner près d'un demi-million de clients, de répondre à leurs besoins

financiers et de remplir, voire souvent de dépasser, leurs exigences. Le nombre croissant de personnes qui nous font confiance reflète l'attractivité de nos prestations et prouve que notre engagement est apprécié.

L'évolution positive de nos opérations de placement et de crédit montre que nous avons su exploiter de manière systématique les opportunités du marché. Nous élargissons en permanence notre offre et nous investissons dans notre personnel. Nos actionnaires profitent eux aussi de notre politique commerciale. En effet, pour la 29<sup>e</sup> fois d'affilée, nous demanderons une augmentation du dividende, qui passerait de 10 francs à 10.40 francs par action.

---

**« Ce bon résultat vient non seulement confirmer notre politique commerciale, mais témoigne également de la grande confiance que nous accordons à notre clientèle. »**

**Armin Brun, CEO**

---

Nous sommes prêts pour relever les défis sur le front des taux d'intérêt. En lançant les hypothèques myky, nous faisons un pas en avant en vue de proposer des prestations bancaires responsables et durables. Grâce à cette gamme de produits innovants, nous mettons en évidence l'aspect environnemental et nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers tout en soutenant notre effort visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier les membres de notre personnel pour leur engagement et leurs performances ainsi que nos actionnaires et notre clientèle pour leur confiance sans faille. Ensemble, nous permettrons à la BCBE de poursuivre sur la voie du succès et de modeler l'avenir dans le respect de nos valeurs communes.

Votre confiance nous encourage encore et toujours à donner le meilleur de nous-mêmes et à être pour vous un partenaire fiable sur lequel vous pouvez compter.

Avec nos salutations les meilleures,



**Antoinette Hunziker-Ebnetter**  
Présidente du Conseil d'administration



**Armin Brun**  
CEO

# Une clientèle en hausse et des investissements dans le personnel, les processus et les produits

La BCBE a poursuivi sa croissance, en dépit du contexte de marché difficile ; elle a dégagé un bon résultat en 2024 aussi. Le bénéfice annuel a crû de 3,3 %, à 180,7 millions de francs. Cette progression reflète la confiance de la clientèle.

Au cours de l'exercice sous revue, le segment Placement a poursuivi sa croissance. La BCBE parvient encore et toujours à attirer de nouveaux clients, ce qui lui a notamment permis d'accroître le volume des avoirs administrés de la clientèle de 4,7 %, à 42,8 milliards de francs sur un an. Les avoirs en dépôt ont gonflé à 20,4 milliards de francs, suite à l'apport net d'argent frais de 682,4 millions de francs. En conséquence, le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a bondi de 9,7 %, à 115,1 millions de francs. Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement a grandement contribué à cette évolution.

Les affaires hypothécaires profitent de cette dynamique positive ; en effet, le volume s'est accru de 5,7 %. Les créances sur la clientèle se sont amplifiées de 6,1 %, à 30,5 milliards de francs ; 28,3 milliards de francs sont des créances hypothécaires.

Le résultat net des opérations d'intérêts est de 4,2 % supérieur à celui de 2023. Le contexte des taux bas constituera en 2025 également un défi.

## Des investissements dans le personnel, les produits et les processus

Le résultat commercial a crû de 3,9 % par rapport à celui de l'exercice précédent. La hausse des charges d'exploitation (5 %) est liée à divers investissements. La BCBE a notamment créé une cinquantaine d'emplois en 2024 et étoffé son éventail de produits et de prestations afin de répondre aux besoins de la clientèle, toujours plus nombreuse. Par ailleurs, la banque mise sur des processus plus simples et plus efficaces, ce qui n'est pas sans incidence sur les coûts. Le résultat opérationnel s'élève à 247,9 millions de francs, en hausse de 3,7 % par rapport à l'exercice 2023. Au terme de l'exercice sous revue, la BCBE a dégagé un bénéfice de 180,7 millions de francs, ce qui représente une progression de 3,3 %.

## Le développement durable, une priorité

La BCBE s'engage en faveur d'un développement durable de son espace économique et de vie en société, dans une optique à long terme. En lançant les hypothèques myky en février 2025, la banque prouve une fois de plus l'importance qu'elle accorde au développement durable. Elle est la première banque de la région à proposer des produits hypothécaires innovants qui combinent responsabilité écologique et aspects économiques. Ce faisant, elle se rapproche de son objectif zéro émission nette.

De plus, la BCBE encourage, par l'intermédiaire de son concept de soutien, les PME innovantes, les nouvelles entreprises et les sociétés en phase de transmission, qui constituent l'épine dorsale de l'économie régionale. La banque est par ailleurs un important pourvoyeur d'emplois — elle compte 1212 collaborateurs — et promeut la coopération au sein d'écosystèmes. Elle alloue, au travers de son fonds de soutien, 1,5 million de francs à de nombreux projets à but non lucratif en lien avec la culture, le sport et les loisirs, l'écologie, la formation, la santé et la société.

Le Canton de Berne n'est pas en reste, puisque la BCBE lui versera environ 32 millions de francs d'impôts au terme de l'exercice 2024 et quelque 50 millions de francs de dividendes. Les autres actionnaires en profiteront eux aussi, étant donné que la BCBE proposera, lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2025, de relever le dividende de 10.00 francs à 10.40 francs par action. Le ratio de distribution s'élève à 53,7 %, dans la fourchette de 50 % à 70 % fixée par le Conseil d'administration.

## Une situation difficile sur les marchés

Le contexte des taux a mis les acteurs économiques à l'épreuve au cours de l'exercice sous revue. En effet, le niveau des taux longs est resté sans discontinuer inférieur à celui des taux courts. Les baisses de taux décidées par la Banque nationale suisse (BNS) ont encore accentué cette tendance. De plus, les entreprises exportatrices ont dû composer avec une demande mondiale en retrait et avec le tassement conjoncturel en Allemagne.

Bien que la BCBE ait attiré de nouveaux clients et accru le volume de ses affaires, elle reste prudente dans ses prévisions, étant donné la situation sur le front des taux.

# Politique d'affaires : introduction

En 2020, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un nouveau concept de suivi complet : elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise.

## **La stratégie en cours de déploiement, en ligne avec la vision et les valeurs clés de la BCBE**

La BCBE regroupe ses compétences de conseil d'une part, et s'associe à des partenaires externes dans le dessein de lancer de nouvelles formules innovantes dans des écosystèmes d'autre part. Son organisation est non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

Durant l'année sous revue, la BCBE a étudié sa stratégie et a décidé de ne pas changer ses axes stratégiques. Le choix d'adopter une stratégie flexible plutôt que rigide a porté ses fruits.

### Notre vision

**Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable !**

### Notre promesse de prestations

**Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients**

en mettant  
à profit notre esprit  
d'entreprise

en unissant nos  
forces

en proposant des  
formules  
innovantes

**Ainsi, nos clients pourront compter sur nous en tant que prestataire de services financiers de premier plan dans notre espace économique**

### Nos objectifs stratégiques



Satisfaire nos clients grâce au grand engagement de nos collaborateurs



Faire partie des principaux prestataires financiers au regard du développement durable



Assurer la pérennité de notre succès



Être dotée d'une base de capital solide et proposer un dividende attrayant

### Nos axes stratégiques

#### Multiplier les interactions avec les clients

Nous tirons parti du potentiel de nos quelque 600 coaches financiers afin d'accroître la qualité et le nombre d'interactions avec les clients. Nous développons constamment nos offres afin qu'elles répondent aux besoins de nos clients et établissons ainsi des relations sur le long terme.

#### Accroître l'efficacité

Nous avons le sens du service client et optimisons nos processus y relatifs. Nous voyons en la numérisation des opportunités d'accroître notre efficacité.

#### Encourager l'innovation

Nous encourageons l'innovation tant en interne qu'avec des partenaires. Nous développons dans nos écosystèmes des prestations complètes, porteuses d'avenir pour nos clients.

#### Renforcer notre responsabilité sociétale

Nous sommes une banque qui a une vision à long terme. Nous prenons toujours ce principe en compte dans nos réflexions et nos activités : pour notre clientèle, pour nos collaborateurs, pour nos actionnaires, pour la région et pour l'environnement. Nous nous profilons comme une entreprise responsable et tournée vers l'avenir.

### Nos valeurs

**Engagement**

**Développement durable**

**Confiance**

Informations complémentaires sur  
[bcbe.ch/strategie](https://bcbe.ch/strategie)

# Notre vision, nos valeurs et notre stratégie

« Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable. » Telle est la vision de la BCBE qui s'articule autour des trois valeurs sur lesquelles repose sa culture d'entreprise, à savoir l'engagement, le développement durable et la confiance. Elles influencent les activités et l'état d'esprit des collaborateurs et contribuent au succès pérenne de la banque.

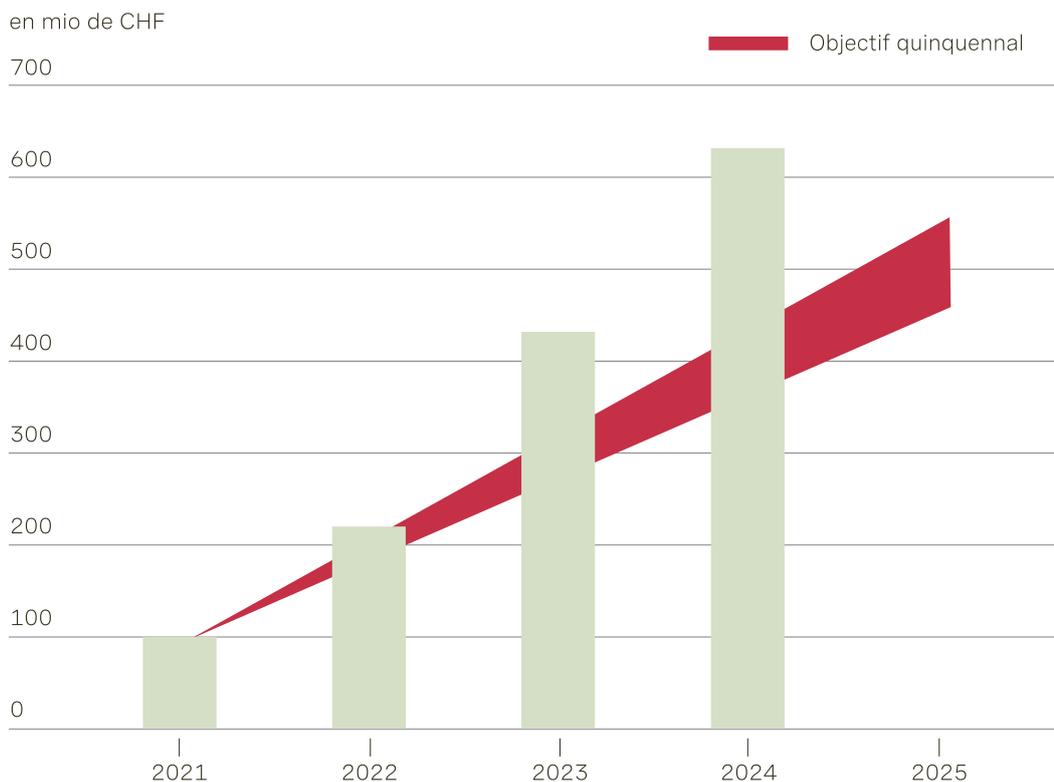
- Engagement : nous pensons et agissons de manière à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme ;
- Développement durable : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer une valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.
4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset Management. Le segment Placements est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE compte augmenter durablement la valeur de l'entreprise. Elle vise un objectif de rendement raisonnable, en prenant des risques calculés et en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des taux d'intérêt dans le contexte actuel de taux. Les chiffres de l'exercice 2024 reflètent la réussite de cette stratégie, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail dans le Rapport financier > Rapport annuel, et sont présentés sous forme de tableaux dans le Rapport financier > Bouclé annuel.

## Free cash-flow



**Objectif quinquennal :** la BCBE entend générer entre 2021 et 2025 un free cash-flow de 450 à 550 millions de francs. Après quatre exercices, le free cash-flow cumulé est supérieur à l'objectif visé. En 2024, le free cash-flow s'est élevé à 203,4 millions de francs. Le free cash-flow cumulé sur quatre ans s'inscrit ainsi à 632,1 millions de francs.

# Stratégie de propriétaire

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le Canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale solide. Le Conseil-exécutif et le Parlement cantonal l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont souligné que la BCBE assume une fonction importante, s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. Dans le canton de Berne, environ 30 % des PME et 33 % des Bernois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas de 10 % de la population environ. Le Canton de Berne a revu sa stratégie de propriétaire qui a été adoptée et publiée en décembre 2022. Il entend préserver une banque indépendante et prospère, sise à Berne et active dans toutes les régions du canton. C'est la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le Canton de Berne a fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé conformément aux art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a de nouveau fait figure de précurseur. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. Ainsi, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5 %. Avec quelque 50 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix plus grandes sociétés publiques suisses quant au nombre d'actionnaires.

# Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel — actuellement 51,5 % — reste auprès du Canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionnariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer sa politique commerciale. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires — le Canton et la banque — ont gagné une liberté d'action supplémentaire en changeant la forme juridique de la BCBE.

Le Grand Conseil du Canton de Berne ayant adopté une intervention parlementaire, le Conseil-exécutif du Canton de Berne établit un rapport sur la participation du Canton à l'actionnariat. Ce document présentera trois scénarios (statu quo, réduction de la participation à un tiers ou cession totale de la participation). Le rapport en question sera discuté par le Grand Conseil du Canton de Berne durant la session d'été 2025.

La BCBE considère que la structure de propriété actuelle, la politique commerciale et la politique de gestion des risques durables ainsi que la séparation claire des responsabilités politiques et des responsabilités opérationnelles ont fait leurs preuves. Une banque dont le bilan est sain, la base de fonds propres solide et la direction performante offre la meilleure protection qui soit aux créanciers. Par ailleurs, la BCBE applique de manière rigoureuse la stratégie de son actionnaire majoritaire. En effet, ce dernier attend de la banque qu'elle soit indépendante et prospère, qu'elle exerce ses activités dans toutes ses régions et qu'elle ait son siège à Berne. Tant le Canton que la BCBE poursuivent une stratégie durable et à long terme et s'engagent en faveur de la population vivant dans leur espace économique et de vie en société.

La banque suit avec attention ce dossier et a contribué à l'établissement dudit rapport par la Direction des finances du Canton de Berne en fournissant à cette dernière des informations détaillées.

# L'action BCBE

## Cours de l'action

Le cours de l'action était de 233 francs en début d'année. Il a atteint son plus haut à 253 francs au printemps avant de redescendre jusqu'en automne. Le cours le plus bas était de 226 francs. Fin 2024, le cours de clôture s'est établi à 235 francs, en hausse d'environ 1 %.

Les activités de négoce ont crû par rapport à celles des deux exercices précédents : chiffre d'affaires de 114,3 millions de francs (2023 : 106,7 millions de francs) et 480 886 actions (2023 : 455 459 actions).

L'agence de notation Moody's a maintenu la note de la BCBE – « Aa2 » –, ce qui vaut à cette dernière de toujours figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

### Données de base de l'action BCBE (31.12.2024)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	49 622
Capitalisation boursière en milliards de CHF	2,2
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

### Symboles

### SIX Group

SIX Swiss Exchange	BEKN,4
--------------------	--------

Distribution	2024	2023	2022
Dividende (en CHF) par action nominative	10.40 <sup>1</sup>	10.00	9.60
Taux de distribution	54%	53%	56%

Évolution du cours (en CHF)	2024	2023	2022
Cours de fin d'année	235.00	236.00	222.50
Plus haut de l'année	253.00	243.00	227.00
Plus bas de l'année	226.00	222.00	200.00

### Volume de négoce

### SIX Swiss Exchange

Total en actions	481 678
Total en millions de CHF	114,3

### Ratings de la BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Moody's	Aa2	Prime-1	A2

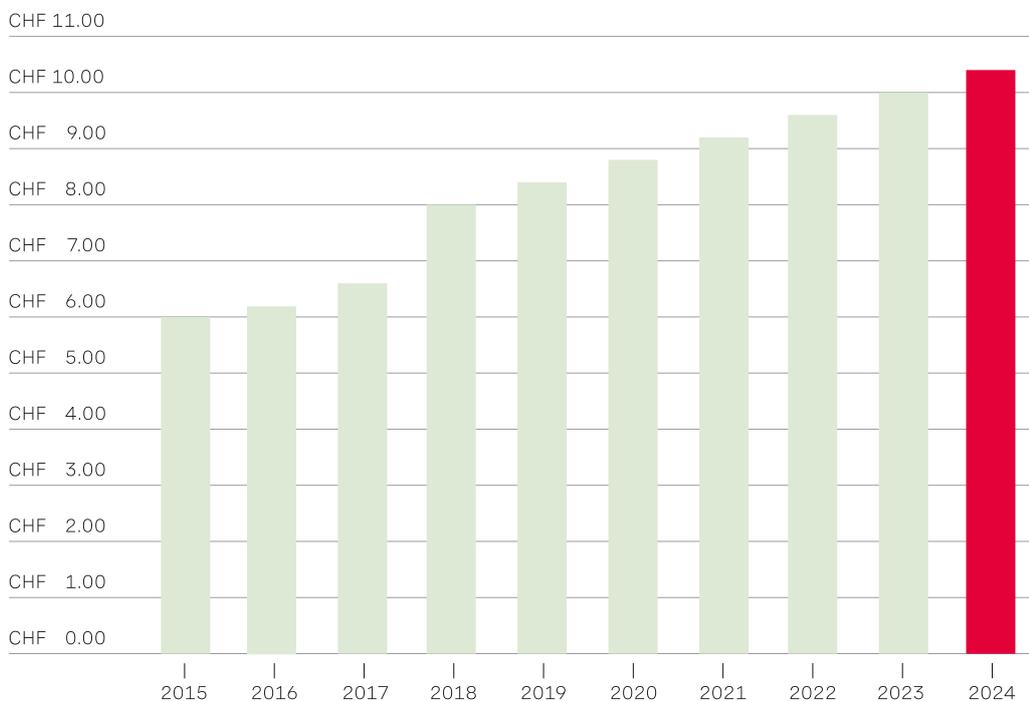
<sup>1</sup> Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

# Politique de dividendes

## Nouvelle augmentation du dividende

La politique de distribution des dividendes de la BCBE prévoit un taux de distribution compris entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. À l'Assemblée générale du 13 mai 2025, le Conseil d'administration proposera donc de relever de 0.40 franc le dividende, qui passera de 10.00 francs à 10.40 francs par action. Le taux de distribution représentera ainsi quelque 53 %.

## Une politique de dividendes stable : augmentation du dividende



**Augmentation du dividende proposée :** depuis 1996, la BCBE a sans cesse relevé ses dividendes. Pour l'exercice 2024, une augmentation du dividende de 0.40 franc, à 10.40 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 13 mai 2025.

# Contexte conjoncturel mondial

## Une année sous le signe de l'hétérogénéité

L'année économique 2024 a été marquée par des disparités régionales et sectorielles. Alors que l'économie américaine a tourné à plein régime grâce au boom de la consommation, la croissance dans la zone euro a été ralentie par la faiblesse du secteur industriel et le mauvais climat de consommation. La Suisse s'est maintenue en milieu de peloton, mais elle a connu une expansion légèrement inférieure à son potentiel. En 2024, la croissance économique devrait atteindre quelque 2,5 % aux États-Unis, moins de 1 % en zone euro et environ 1,5 % en Suisse.

Sur le plan sectoriel, la technologie, la pharmaceutique et le tourisme ont fait mieux que la moyenne, tandis que l'industrie du luxe et la construction mécanique ont été aux prises avec des tendances récessionnistes. Le marché du travail a, lui aussi, connu une évolution hétérogène : si le taux de chômage a quelque peu augmenté aux États-Unis et en Suisse, il a continué de reculer dans la zone euro, malgré la mollesse de l'économie.

L'inflation a certes poursuivi son repli en 2024, mais elle est restée supérieure aux objectifs fixés aux États-Unis et dans la zone euro. Cette persistance est imputable aux coûts des loyers et des salaires, qui n'ont fait baisser l'inflation que légèrement. En Suisse, le renchérissement est passé sous la barre des 1 % en cours d'année. Des craintes déflationnistes sont même apparues à court terme.

Les attentes en matière de réduction des taux directeurs dans la zone euro et aux États-Unis ont fait souffler le chaud et le froid en 2024 également. Alors que des fortes baisses étaient encore anticipées en début d'année, la ténacité de l'inflation et la vigueur de l'économie américaine sont venues tempérer les attentes d'un possible assouplissement des taux d'intérêt. En Suisse, ces attentes n'ont fait que s'intensifier, si bien que la Banque nationale suisse (BNS) a procédé à un premier abaissement des taux directeurs en mars déjà. La Banque centrale européenne (BCE) et la Réserve fédérale américaine (Fed) lui ont emboîté le pas respectivement en juin et en septembre. À la fin de l'année écoulée, les taux directeurs s'inscrivaient à 0,5 % en Suisse, à 3,0 % dans la zone euro et à 4,5 % aux États-Unis. La courbe des taux s'est normalisée à la mi-décembre aux États-Unis ; en Suisse et dans la zone euro, elle est restée inversée jusqu'à la fin de l'année.

L'année 2024 a aussi été marquée par le nombre record d'élections qui se sont déroulées à travers le monde. Cette « super année électorale » s'est terminée avec l'élection présidentielle aux États-Unis et la victoire du républicain Donald Trump. Les marchés financiers ont réagi de manière diverse : si la Bourse américaine a salué l'issue de l'élection, les marchés d'actions européens et chinois ont été saisis par les craintes liées à la future politique américaine en matière de droits de douane. Sur l'ensemble de l'année 2024, les obligations en francs suisses, les marchés d'actions, les fonds immobiliers et l'or ont connu une évolution en partie très réjouissante. Grâce à la vigueur persistante du secteur technologique, l'indice d'actions MSCI Monde a progressé de 27,6 % en francs suisses. Moins exposé aux valeurs technologiques, le Swiss Performance Index a affiché des gains plus modestes de 6,2 %. Grâce à leur rallye de fin d'année, les obligations suisses ont en revanche offert de bons rendements en 2024 également. En hausse de 5,3 %, le Swiss Bond Index a parfois fait nettement mieux que les obligations globales. Les fonds immobiliers ont, quant à eux, vu leur valeur augmenter de pas moins de 17 %, et le prix d'une once d'or fin en dollars américains a progressé de 25 %. Après une bonne année de placement 2023, l'année 2024 s'est elle aussi distinguée par une performance solide.

# Contextes conjoncturels suisse et régional

En 2024, l'économie suisse a enregistré une évolution hétérogène. Les branches de la pharma et de la chimie ainsi que des services, en particulier le tourisme, ont affiché une solide croissance, alors que le secteur industriel a une nouvelle fois été particulièrement en retrait. L'économie dans son ensemble a évolué en deçà de sa tendance à long terme. La pénurie de main-d'œuvre s'est légèrement atténuée en raison de la performance économique inférieure à la moyenne. Le taux de chômage annuel moyen s'est établi à 2,4 %, en hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2023.

Dans le canton de Berne également, l'économie a connu une évolution à deux vitesses. D'un côté, la faiblesse de la demande émanant de la zone euro et de Chine a pesé sur les secteurs de l'horlogerie, des machines, de l'électronique et du métal. De l'autre, le boom du tourisme s'est poursuivi, comme en témoigne le nombre record de nuitées enregistrées l'an dernier.

En 2024, l'inflation annuelle s'est établie à 1,1 %, un taux conforme à l'objectif de la Banque nationale suisse (BNS). Celle-ci a abaissé son taux directeur à quatre reprises pour le ramener de 1,75 % à 0,5 %. Ses interventions lui ont permis d'empêcher une nouvelle appréciation de la devise helvétique face à l'euro. À la fin de l'année écoulée, le taux de change EUR/CHF se situait à 0,94.

Le marché immobilier a par moments un peu perdu de sa dynamique en 2024. En rythme annuel, les prix de l'immobilier ont progressé de 2,0 % dans le canton de Berne et de 2,7 % en Suisse. À noter que cette croissance des prix est inférieure de 1,5 à 2 points de pourcentage à celle de l'année précédente.

# Domaines d'activité diversifiés

## Expansion des opérations de crédit

En ce qui concerne les opérations de crédit, ce sont surtout les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME qui ont été développés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 28,2 à 29,7 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 1,5 milliard de francs, à 28,3 milliards de francs. Plus de 90 % des prêts sont alloués directement par les zones d'activités.

## Partenariats solides entre la BCBE et les PME

Les PME sont d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les cantons de Berne et de Soleure, où elles assurent la vitalité de la région. La BCBE a mis en place un programme de soutien aux PME, établi depuis de nombreuses années, et elle s'engage en faveur des entreprises locales. Elle les accompagne durant toutes les phases de leur vie, de leur création à leur transmission, en passant par le développement de leurs activités. Elle ne se cantonne pas au rôle de prestataire de services financiers, mais elle se veut un véritable centre de compétence et un partenaire de confiance pour les PME.

Pour y parvenir, la BCBE s'est associée à plusieurs partenaires, comme le Centre d'innovation et de numérisation (ZID), be-advanced, Sitem Startup Club ou l'Impact Hub (cf. [Rapport de développement durable > Économie régionale > Programme de soutien aux PME](#)).

Le concept de soutien de la BCBE repose sur les trois phases de développement suivantes :

- Première phase : un soutien ciblé aux nouvelles entreprises. Les clients peuvent compter sur des formules de financement sur mesure durant la phase de création de leur entreprise. De l'enveloppe de 50 millions de francs allouée en 2024, 26,9 millions de francs ont été utilisés. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui, par leurs idées novatrices, créent des emplois et forment des apprentis.
- Deuxième phase : l'encouragement des projets de développement, les investissements et l'essor des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE propose aux entreprises des formules de financement optimales. Sur les 100 millions de francs alloués en 2024, 32,3 millions de francs ont été utilisés.
- Troisième phase : la pérennité de l'entreprise, afin d'assurer sa transmission à la génération suivante. La BCBE cofinance le règlement de la succession. Sur une enveloppe de 75 millions de francs, 25 millions de francs ont été accordés en 2024. La banque épaulé les entrepreneurs tout au long du processus de succession, grâce à une équipe de spécialistes internes et à un réseau très étendu de professionnels. Les spécialistes de la banque étudient la possibilité d'opérer une succession et accompagnent la clientèle au cours des cinq étapes du processus. Ils la conseillent aussi en matière de planification financière, de planification successorale et de fiscalité.

## Conseil patrimonial et gestion de fortune

La BCBE développe en permanence ses activités de conseil patrimonial dans les segments Clientèle privée et Clientèle institutionnelle. À la fin de l'exercice sous revue, les valeurs patrimoniales sous gestion atteignaient 20,4 milliards de francs. Le volume des valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion s'inscrivait à 5,5 milliards de francs à la fin de 2024. L'encours de fonds de placement dans les dépôts de la clientèle représentait 8,8 milliards de francs, dont 4,2 milliards de francs investis en parts de fonds BCBE (2,2 milliards de francs dans des fonds traditionnels et 2,1 milliards de francs dans des fonds à caractère durable).

### Développement des activités et récompenses nombreuses

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les coachs financiers de la BCBE, accrédités ISO, proposent à la clientèle toute une série de prestations : conseil patrimonial, conseil financier, gestion de fortune. En raison des changements intervenus sur le marché à la suite de la fusion entre UBS et Credit Suisse, la BCBE a recruté des coachs financiers sur plusieurs de ses sites, augmentant ainsi ses chances de croissance.

En avril 2024, le magazine économique BILANZ a décerné à la BCBE la médaille de leader qualité de longue date dans la gestion de fortune. Depuis que le classement est établi (2009), la BCBE est la seule banque en Suisse à avoir été récompensée chaque année, soit seize fois de suite. Cette reconnaissance par un média réputé et impartial souligne la qualité élevée des services de l'établissement. La BCBE doit son succès dans le conseil en placement à une collaboration réussie entre les coachs financiers et les spécialistes en placement de son propre centre de compétence, situé à Berne. Celui-ci réunit l'Asset Management (gestion de fortune, conseil patrimonial) et le Centre de négoce (plateforme de négoce OTC-X de la BCBE).

### Asset Management couronné de succès

L'unité Asset Management de la BCBE connaît un beau succès depuis plus de 35 ans. Elle déploie ses activités depuis le siège principal de la banque, installé au siège de la banque, soit à la place Fédérale, à Berne. L'unité Asset Management gère les fonds de placement de la BCBE et les mandats de gestion de fortune de la Clientèle privée et de la Clientèle institutionnelle. Elle rédige aussi des notes d'analyse financière à destination des spécialistes en conseil patrimonial. Depuis janvier 2022, les critères de développement durable sont intégrés systématiquement dans le processus de placement, y compris dans les formules de placement traditionnelles. Ce principe vaut aussi bien pour la gestion de fortune que pour le conseil patrimonial. Bien capitalisée, proche de sa clientèle et forte d'une stratégie à long terme crédible et viable, la BCBE propose à sa clientèle des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes. Depuis août 2023, la BCBE rend compte des émissions de CO<sub>2</sub> qu'elle finance par l'intermédiaire de ses propres fonds de placement et de ses propres investissements et participations. Elle publie, par ailleurs, les « Swiss Climate Scores » dans ses factsheets depuis mai 2023. Établis par le Conseil fédéral, les Swiss Climate Scores visent à fournir aux investisseurs des informations fiables et comparables sur le degré de compatibilité de leurs placements financiers avec les objectifs climatiques internationaux.

La BCBE propose une prestation unique en son genre : un mandat de gestion de fortune sur mesure à partir d'un million de francs. Les coachs financiers et les gérants de portefeuille construisent avec la clientèle des portefeuilles conformes à la stratégie définie individuelle-

ment. Celle-ci tient compte des priorités et des critères personnels (philosophie de placement, style de placement, mise en œuvre, envies personnelles).

La BCBE a créé sa propre palette de fonds de placement, vingt actuellement. Neuf s'alignent sur les critères de développement durable très stricts de la banque. Le fonds BCBE en actions secondaires suisses (fonds OTC-X) est particulier, puisqu'il investit dans des entreprises non cotées en Bourse.

GIPS® est une marque déposée du CFA Institute. Ce dernier ne recommande ni ne soutient cette organisation ni ne garantit l'exactitude ou la qualité des contenus du présent document.

## Croissance du négoce hors Bourse

Ces dernières années, la plateforme de négoce électronique de la BCBE réservée aux titres des PME non cotées en Bourse a permis d'accroître durablement la transparence et la liquidité du négoce hors Bourse. Elle a fêté son vingtième anniversaire durant l'exercice sous revue. En 2024, ses activités et son chiffre d'affaires ont été excellents, une fois encore. L'OTC-X Liquidity Index comprend actuellement 53 titres. La plateforme de négoce électronique permet d'acheter ou de vendre les titres de 238 sociétés. En partenariat avec une entreprise externe, la BCBE a réalisé 20 études sur des sociétés OTC, des analyses sectorielles et une analyse des critères de développement durable, consultables en ligne. Grâce à ce partenariat, il a été, entre autres, possible d'organiser de nouvelles conférences en 2024.

La BCBE poursuit différents objectifs : améliorer en permanence la transparence dans le segment des sociétés non cotées, animer le marché sur la plateforme de négoce électronique, stimuler l'intérêt des investisseurs privés et des investisseurs institutionnels pour les titres des PME. Le nombre croissant d'utilisateurs sur le site [www.otc-x.ch](http://www.otc-x.ch) montre que les efforts portent leurs fruits. De nouveaux records ont été battus en 2024, avec une moyenne de 9000 visiteurs uniques par mois.

Régies par l'art. 42ss de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), la plateforme OTC-X est un système organisé de négociation exploité conformément aux règles discrétionnaires ; elles sont donc en mesure de renforcer leur position sur le marché.

---

Informations complémentaires sur  
[otc-x.ch](http://otc-x.ch)

---

## Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à sa clientèle des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients de la banque ont plusieurs possibilités pour accéder à la banque :

- les sites ;
- le Centre clientèle ;
- les services numériques.

Forte de 72 sites (54 dans lesquels le service est assuré par le personnel, 18 en libre-service) répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. La clientèle a la possibilité de solliciter un entretien-conseil entre 7h et 19h.

Les sites de la BCBE ont été transformés au cours des dernières années afin de renforcer davantage encore l'objectif stratégique de la banque, qui est de se tenir aux côtés de la clientèle. Un aménagement moderne permet d'assurer un suivi plus rapproché et un accompagnement individuel.

Dans le domaine hypothécaire en particulier, la BCBE collabore avec plusieurs partenaires et a rejoint différentes plateformes au sein d'écosystèmes. Elle a ainsi développé un canal de distribution stratégique. La banque est partenaire de la plateforme immobilière myky et fait partie de NNH Holding AG, un écosystème consacré au logement. Elle peut de la sorte aider ainsi les clients qui envisagent de rénover leur logement, en les encourageant activement à entreprendre une rénovation durable et en leur proposant un financement avantageux. La plateforme myky permet d'accéder à un réseau de professionnels et fournit des outils et des conseils pour transformer son bien immobilier, notamment un calculateur d'assainissement et un planificateur d'assainissement. De plus, la clientèle peut réunir tous les documents utiles dans le dossier « Maison ».

Le Centre clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi, de 9h à 16h. Grâce à des technologies de pointe, la BCBE est en mesure de conseiller sa clientèle et de répondre à ses besoins, par téléphone, par voie électronique ou par courrier. De son côté, les collaborateurs du Centre clientèle renseignent les personnes désireuses de passer aux prestations numériques.

La BCBE s'emploie à satisfaire les besoins individuels de sa clientèle sur tous les canaux, tant numériques que physiques, en combinant savoir-faire professionnel et expérience de longue date en matière financière avec des méthodes innovantes. L'e-banking et l'App BCBE, des canaux numériques intégrés, sont enrichis régulièrement de nouvelles fonctions. La BCBE agrmente son offre de services par sa participation active à des écosystèmes nationaux et par l'utilisation de nouvelles interfaces.

---

Informations complémentaires sur

[bcbe.ch/ebanking](https://bcbe.ch/ebanking)

[bcbe.ch/bcbe-app](https://bcbe.ch/bcbe-app)

---

# Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient diverses actions écologiques de sa clientèle, à l'instar de celles de l'entreprise. Chaque année, la BCBE établit un Rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.



## 104

postes de formation offerts à fin 2024



## 2060

millions de francs investis par les clients dans les **fonds de placement BCBE à caractère durable**



## 47 %

des collaborateurs employés à **temps partiel**



## 75 %

de la consommation énergétique issue de **sources renouvelables**



## 9001

norme ISO décernée depuis 2002 à la **gestion de la qualité**



## 16 502

**tonnes de CO<sub>2</sub>** compensées depuis 2011 dans son propre espace économique

---

**19 514****unités d'or Fairtrade** vendues depuis avril 2017**668****projets** financés, pour un montant de 7,4 millions de francs, au travers du fonds de soutien

---

Des informations détaillées à ce sujet sont fournies dans le **Rapport de développement durable**

---

# Organes et organigramme

État : 1<sup>er</sup> mars 2025

## Conseil d'administration

### **Antoinette Hunziker-Ebnetter**

Présidente, lic. oec. HSG, vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest SA

### **Christoph Lengwiler**

Vice-président, professeur, docteur oec. publ., professeur associé et chef de projet à la Haute école de Lucerne

### **Stefan Bichsel**

Avocat, LL.M., président du conseil d'administration des sociétés de direction de fonds Gérifonds SA et GEP SA

### **Gilles Frôté**

Lic. iur., LL.M., avocat, président du conseil d'administration de la société de conseil Dynafisc Frôté SA et CEO de Rollomatic Group

### **Reto Heiz**

Lic. rer. pol., MBA, président du conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB)

### **Annelis Lüscher Hämmerli**

PhD, MAS Finance, Chief Financial Officer au sein du groupe Helvetia

### **Hugo Schürmann**

Expert-comptable diplômé, président du conseil d'administration de Neutrass AG et de Valterna AG

### **Pascal Sieber Zinniker**

Docteur rer. pol., fondateur et copropriétaire de sieber&partners group AG

### **Danielle Villiger**

Docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée, copropriétaire de Villiger Treuhand AG

# Direction générale

**Armin Brun**

CEO

**Beatrice Kern**

Responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques

**Marcel Oertle**Responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale, vice-CEO (depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024)**Domenico Sottile**

Responsable du Département Key Clients / Asset Management

**Christian Schüpbach**Responsable du Département Gestion des services (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025)**Mark Haller**

Responsable du Département Gestion des services (jusqu'au 31 décembre 2024)

**Alois Schärli**

Responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques, vice-CEO (jusqu'au 30 avril 2024)

**La Direction générale en 2024**

Marcel Oertle, Beatrice Kern, Domenico Sottile, Armin Brun (CEO) et Christian Schüpbach (de gauche à droite)

# Organes de révision

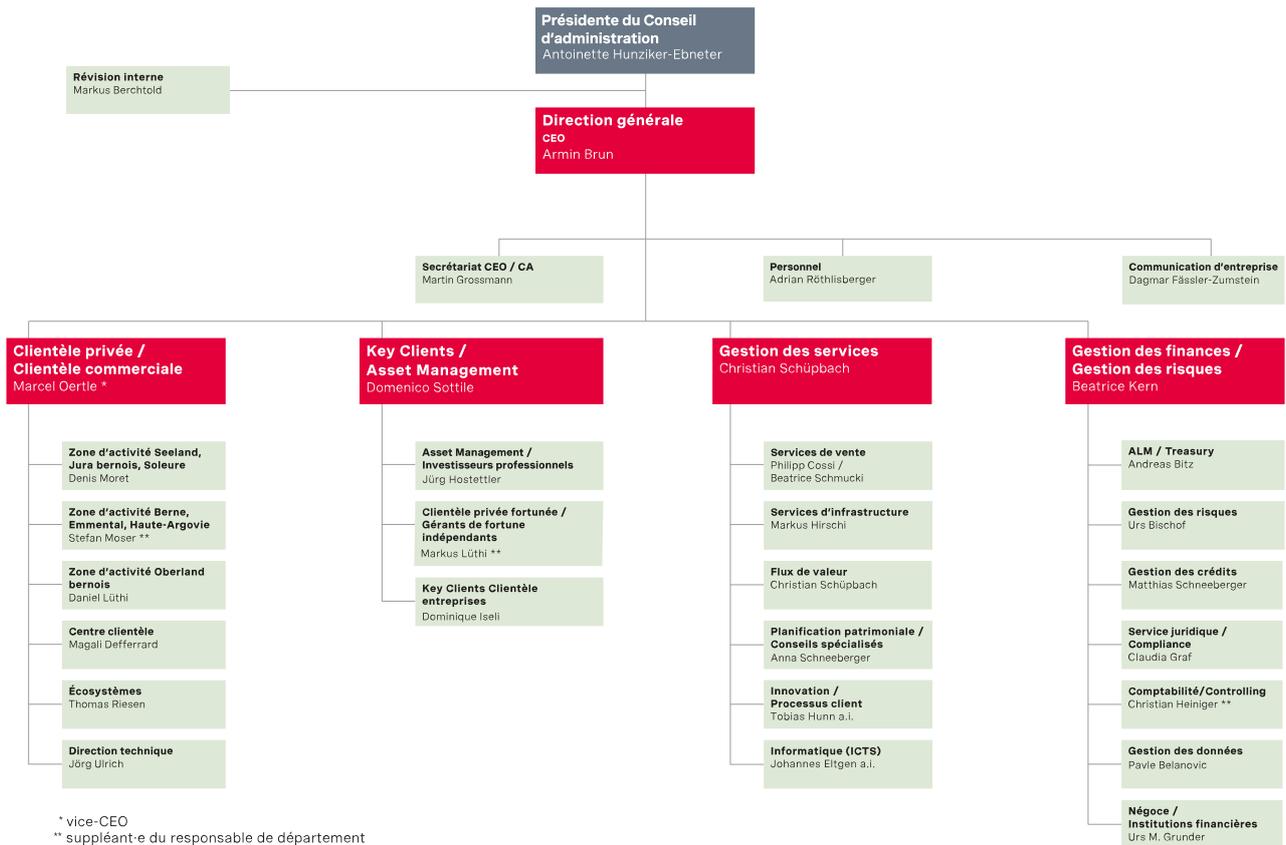
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Révision interne

Markus Berchtold

# Organigramme



# Changements à la tête de la BCBE

Durant l'exercice sous revue, il n'y a eu aucun changement dans la composition du Conseil d'administration.

Lors de l'Assemblée générale de la BCBE du 21 mai 2024, les membres suivants du Conseil d'administration ont été réélus pour une année : Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Christoph Lengwiler (vice-président), Stefan Bichsel, Gilles Frôté, Reto Heiz, Annelis Lüscher Hämmerli, Hugo Schürmann, Pascal Sieber Zinniker et Danielle Villiger. Les membres suivants du comité de rémunération ont également été réélus : Antoinette Hunziker-Ebnetter, Gilles Frôté et Danielle Villiger.

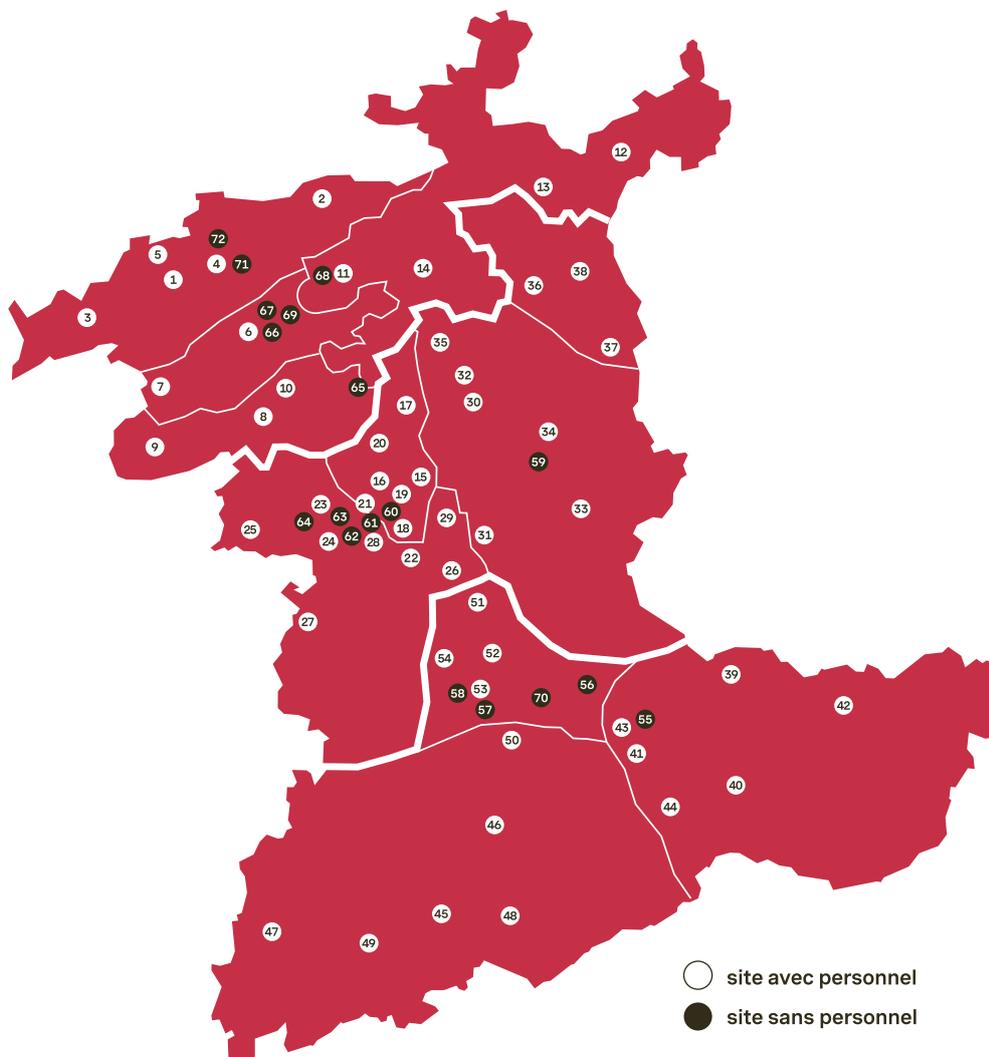
La composition de la Direction générale a été quelque peu modifiée en 2024. Alois Schärli a quitté la Direction générale en raison de son âge fin avril 2024.

Beatrice Kern a repris la direction du Département Gestion des finances / Gestion des risques le 1<sup>er</sup> mai 2024, auquel sont rattachés les secteurs ALM / Treasury, Comptabilité / Controlling, Gestion des données, Gestion des crédits, Service juridique / Compliance, Gestion des risques et Négocier / Institutions financières.

Désireux de relever un nouveau défi professionnel hors du Groupe BCBE, Mark Haller a quitté la Direction générale et ses fonctions de responsable du Département Gestion des services le 31 décembre 2024. Son successeur, Christian Schüpbach, a été nommé en décembre 2024 par le Conseil d'administration. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est à la tête du Département, auquel sont subordonnés les secteurs suivants : Services de vente, Services d'infrastructures, Flux de valeur et Planification patrimoniale / Conseils spécialisés.

# Sites de la BCBE

État : 1<sup>er</sup> mars 2025



## Centre clientèle

Clientèle privée : 031 666 18 85

Clientèle commerciale : 031 666 18 86

Assistance e-banking : 0848 852 580

# Zone d'activités Seeland, Jura bernois, Soleure

Responsable : Denis Moret

## Région Jura bernois

Responsable : Alexandre Willemin

**1. Corgémont**, responsable : Valentin Vuilleumier, 032 489 25 15

**2. Moutier**, responsable : Sandro Cassella, 032 494 62 00

**3. St-Imier**, responsable : Valentin Vuilleumier, 032 942 34 23

**4. Tavannes**, responsable : Denis Roth, 032 492 22 13

**5. Tramelan**, responsable : Denis Roth, 032 492 22 13

## Région Bienne

Responsable : David Schläfli

**6. Biel/Bienne**, responsable : David Schläfli, 032 327 47 47

**7. La Neuveville**, responsable : Philippe Seuret, 032 752 35 23

## Région Lyss

Responsable : Dominik Sahli

**8. Aarberg**, responsable : Pascal Bischoff, 032 392 42 14

**9. Anet**, responsable : Kurt Wandfluh, 032 313 77 20

**10. Lyss**, responsable : Dominik Sahli, 032 387 85 11

## Région Soleure

Responsable : Claudia Müller

**11. Granges**, responsable : Tino Friso, 032 653 44 70

**12. Hägendorf**, responsable : Alessia Stefanutti, 062 216 93 88

**13. Oensingen**, responsable : Mark Schwarzenbach, 062 916 27 10

**14. Soleure**, responsable : Patrick Ingold, 032 626 31 40

# Zone d'activités Berne, Emmental, Haute-Argovie

Responsable : Stefan Moser

## Région Berne-Nord

Responsable : Christian Balmer

- 15. Bolligen**, responsable : Marcel Zürcher, 031 918 45 50
- 16. Berne-Breitenrain**, responsable : Natascha Branschi, 031 348 45 00
- 17. Jegenstorf**, responsable : Daniel Stalder, 031 760 49 50
- 18. Muri/Berne**, responsable : Kelvin Beyeler, 031 954 46 10
- 19. Ostermundigen**, responsable : Marcel Althaus, 031 939 46 60
- 20. Zollikofen**, responsable : Stefan Zingre, 031 914 46 50

## Région Berne Centre-ville

Responsable : Stefanie Kämpfer

- 21. Berne-Place Fédérale**, responsable : Stefanie Kämpfer, 031 666 18 80

## Région Berne-Sud

Responsable : Patrick Felder

- 22. Belp**, responsable : Stefan Zeller, 031 812 45 40
- 23. Berne-Bümpliz**, responsable : Azra Margarone, 031 994 45 30
- 24. Köniz**, responsable : Urs Andres, 031 974 45 70
- 25. Laupen**, responsable : Claudia Delaquis, 031 748 45 90
- 26. Münsingen**, responsable : Patrick Felder, 031 722 46 00
- 27. Schwarzenburg**, responsable : Fabienne Zosso, 031 732 46 20
- 28. Wabern**, responsable : Stefan Zeller, 031 964 46 30
- 29. Worb**, responsable : Karin Durtschi, 031 832 46 40

## Région Emmental

Responsable : Christian Röthlisberger

- 30. Berthoud**, responsable : Adrian Muster, 034 428 41 11
- 31. Grosshöchstetten**, responsable : Christian Durtschi, 031 711 24 25
- 32. Kirchberg-Alchenflüh**, responsable : Kastriot Maloku, 034 445 58 11
- 33. Langnau/Emmental**, responsable : Christian Röthlisberger, 034 408 30 30
- 34. Sumiswald**, responsable : Marcel Eggimann, 034 431 51 35
- 35. Utzenstorf**, responsable : Marco Schneider, 032 665 46 44

## Région Haute-Argovie

Responsable : Thomas Witschi

- 36. Herzogenbuchsee**, responsable : Pascal Bringold, 062 956 65 11
- 37. Huttwil**, responsable : Martin Heiniger, 062 959 92 50
- 38. Langenthal**, responsable : Jürg Fankhauser, 062 916 25 25

## Zone d'activités Oberland bernois

Responsable : Daniel Lüthi

### Région Interlaken

Responsable : Andreas Frey

**39. Brienz**, responsable : Rudolf von Bergen, 033 951 20 53

**40. Grindelwald**, responsable : Niklaus Rubi, 033 854 13 31

**41. Interlaken**, responsable : Andreas Frey, 033 826 61 31

**42. Meiringen**, responsable : Marc Zumbrunn, 033 971 36 16

**43. Unterseen**, responsable : Bettina Campell, 033 823 71 60

**44. Wengen**, responsable : Andreas Frey, 033 826 61 63

### Région Spiez

Responsable : Daniel Reichenbach

**45. Adelboden**, responsable : Marlies Rohrer-Oester, 033 673 71 71

**46. Frutigen**, responsable : Beat Fuhrer, 033 672 77 10

**47. Gstaad**, responsable : Alexandre Bezzu, 033 748 74 44

**48. Kandersteg**, responsable : Martin Rieder, 033 675 15 48

**49. Lenk/Simmental**, responsable : Alexandre Bezzu, 033 733 18 14

**50. Spiez**, responsable : Reto Gerber, 033 655 55 55

### Région Thoune

Responsable : Daniel Lüthi

**51. Oberdiessbach**, responsable : Alexandra Keller, 033 227 19 40

**52. Steffisburg**, responsable : Philipp Christen, 033 437 54 12

**53. Thoune**, responsable : Daniel Lüthi, 033 227 11 11

**54. Uetendorf**, responsable : Roger Schenk, 033 227 19 60

## **Autres distributeurs de billets de la BCBE**

- 55. Interlaken, Höheweg 35
- 56. Gunten, Seestrasse 80
- 57. Thoune, Marktgasse 12
- 58. Thoune-Sud, Talackerstrasse 62
- 59. Zollbrück, Bomattstrasse 5
- 60. Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- 61. Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- 62. Berne-Bubenberplatz, Bubenberplatz 17
- 63 Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- 64. Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- 65. Rapperswil (BE), Hauptstrasse 66
- 66. Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- 67. Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- 68. Longeau, Solothurnstrasse 12
- 69. Nidau, Hauptstrasse 46
- 70. Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- 71. Reconvilier, Grand-Rue 21
- 72. Malleray, Grand-Rue 33

# Gouvernance d'entreprise

<b>Principes</b>	<b>40</b>
<b>Structure du groupe et actionariat</b>	<b>42</b>
<b>Structure du capital</b>	<b>43</b>
<b>Conseil d'administration</b>	<b>46</b>
Conseil d'administration : introduction	46
Membres du Conseil d'administration	47
Organisation interne	52
Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	56
<b>Direction générale</b>	<b>58</b>
Direction générale : introduction	58
Membres de la Direction générale	59
<b>Rémunérations, participations et prêts</b>	<b>62</b>
<b>Droits sociaux des actionnaires</b>	<b>63</b>
<b>Changement de contrôle et mesures de défense</b>	<b>64</b>
<b>Transparence sur les questions non financières</b>	<b>65</b>
<b>Audit et révision</b>	<b>66</b>
Organe de révision interne	66
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel	67
<b>Politique d'information</b>	<b>68</b>
<b>Agenda financier</b>	<b>69</b>
<b>Périodes de blocage</b>	<b>70</b>

# Principes

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les Statuts, dans le Règlement d'affaires, dans divers autres règlements et dans des cahiers des charges. Ils sont mis en œuvre dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'économiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses Statuts et son Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Exchange Regulation AG.

## Principes régissant le Conseil d'administration et la Direction générale

La BCBE applique une gouvernance d'entreprise responsable et transparente axée sur la création de valeur. Le Conseil d'administration et la Direction générale respectent les standards reconnus en matière de gouvernance d'entreprise. Ils observent en particulier les principes suivants :

1. Le Conseil d'administration et la Direction générale sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable. En ce sens, ils prennent en compte les trois dimensions du développement durable, à savoir l'économie, l'écologie et le social.
2. Le Conseil d'administration et la Direction générale appliquent des normes éthiques strictes aussi bien dans leur prise de décisions que dans leur comportement. Ils s'appuient sur les valeurs fondamentales de la banque : engagement, développement durable et confiance.
3. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale agissent dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes. Ils évitent tout conflit d'intérêts personnel. Ils annoncent immédiatement et de manière transparente si une affaire touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et se refusent.
4. Le Conseil d'administration et la Direction générale accordent une grande importance à la séparation de leurs domaines de compétence ainsi qu'à la répartition claire des compétences et des responsabilités au sein de la banque.
5. La composition du Conseil d'administration et de la Direction générale tient compte de la diversité et des différents parcours professionnels de leurs membres respectifs, comme le garantit la planification attentive et prévoyante du personnel.
6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut durer plus de douze ans. La limite d'âge pour y siéger est fixée à 70 ans.

7. Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe pour leur mandat. Le modèle de rémunération du Conseil d'administration ne prévoit ni honoraires de conseil ni rétributions supplémentaires.
8. La rémunération globale la plus élevée au sein de la Direction générale ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse au sein de la banque. La rémunération variable ne représente qu'une part limitée de la rémunération globale. Elle est conforme à la culture de l'entreprise ainsi qu'aux objectifs qui se rapportent à la clientèle, aux collaborateurs, au développement durable et aux finances.

# Structure du groupe et actionnariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'avait au 31 décembre 2024 aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange à Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent sous [Politique d'affaires > L'action BCBE](#).

La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité, les évaluations et le bilan sont conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la SIX ; ils sont indiqués en francs suisses. Le bouclage se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est présentée sous [Organisation > Organes et organigramme](#). En détenant 51,5 % du capital-actions, le Canton de Berne est le seul actionnaire inscrit avec une participation au capital-actions total supérieure à 3 %. En vertu de la législation cantonale, le Canton dispose de la majorité absolue des capitaux et des voix. Les actionnaires importants de la BCBE (participation de 5 % ou plus) apparaissent dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 20](#).

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10 % ou plus et valeur de marché / valeur fiscale de plus de 5 millions de francs) sont énumérées dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 7](#). Il n'existe aucune participation croisée dépassant, de part et d'autre, la limite de 5 % du capital ou des voix.

# Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. Annexe au compte de résultat > Bilan) et les informations liées à l'évolution du capital propre durant les trois derniers exercices figurent dans le tableau ci-après. La BCBE disposait, au 31 décembre 2024, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs, soit 2,7 % du capital-actions existant. Conformément aux Statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital et dans le cadre du programme de participation des collaborateurs, émettre au maximum 250 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le nominal du capital donnant droit à un dividende est de 186 400 000 francs. Il n'existe ni actions à droit de vote privilégié, ni actions privilégiées. La BCBE applique le principe « une action, une voix ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeurs et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des Statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu comme actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- Si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5 % du capital-actions de la société. Sont considérées comme un seul actionnaire, eu égard à l'inscription au registre des actions, les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres associations de personnes ou les entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou de toute autre manière, de même que les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat). La limitation à 5 % conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de conversion se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers. Le Canton de Berne est libéré de la limite d'inscription.
- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte, qu'aucun contrat sur la reprise ou la restitution desdites actions n'a été conclu et qu'il supporte le risque économique lié aux actions. L'inscription ne peut pas être refusée au seul motif que la demande a été déposée par la banque du détenteur.

- Dès lors et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

En vue de faciliter la négociation des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des Bourses ou des établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation de 5 % mentionnée ci-dessus.

L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent : un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5 % au maximum du capital-actions. Il doit confirmer connaître l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins 75 % des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a émis ni emprunts convertibles ni options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit du capital propre à la valeur d'achat et publié dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 21.

## Évolution du capital propre

(en milliers de CHF)

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de participation	Total
<b>État au 31.12.2021</b>	<b>541 966</b>	<b>186 400</b>	<b>1 995 318</b>	<b>-18 087</b>	<b>2 705 597</b>
- Dividende			-85 744		-85 744
+ Dividende sur propres parts au capital			427		427
- Acquisition de propres parts au capital				-9 132	-9 132
+ Aliénation de propres parts au capital				14 003	14 003
+ Gains d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			331		331
- Autres dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-18 816				-18 816
+ Bénéfice			159 616		159 616
<b>État au 31.12.2022</b>	<b>523 150</b>	<b>186 400</b>	<b>2 069 948</b>	<b>-13 215</b>	<b>2 766 283</b>
- Dividende			-89 472		-89 472
+ Dividende sur propres parts au capital			442		442
- Acquisition de propres parts au capital				-13 206	-13 206
+ Aliénation de propres parts au capital				6 590	6 590
+ Gains d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			246		246
+ Autres attributions de réserves pour risques bancaires généraux	41 735				41 735
+ Bénéfice			174 885		174 885
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>564 885</b>	<b>186 400</b>	<b>2 156 050</b>	<b>-19 831</b>	<b>2 887 503</b>
- Dividende			-93 200		-93 200
+ Dividende sur propres parts au capital			601		601
- Acquisition de propres parts au capital				-2 700	-2 700
+ Aliénation de propres parts au capital				6 982	6 982
+ Gains d'aliénation sur propres parts au capital / plan de participation des collaborateurs			234		234
+ Autres attributions de réserves pour risques bancaires généraux	19 180				19 180
+ Bénéfice			180 666		180 666
<b>État au 31.12.2024</b>	<b>584 065</b>	<b>186 400</b>	<b>2 244 350</b>	<b>-15 549</b>	<b>2 999 265</b>

# Conseil d'administration : introduction

La transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective consécutivement à l'inscription au registre du commerce le 20 octobre 1998. Elle a été la première banque cantonale à franchir ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions du droit des sociétés anonymes et du droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, des tâches qu'il ne peut pas déléguer. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les Statuts (art. 18) et dans le Règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an par l'Assemblée générale. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement des membres se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent aucune tâche opérationnelle au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale.

Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels s'appliquent. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année.

La somme totale des créances et des engagements envers les organes de la banque est publiée dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 19. Sont considérés comme organes les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, l'organe de révision conforme au droit des sociétés anonymes ainsi que les sociétés qu'ils contrôlent. Il n'existe actuellement aucune relation d'affaires importante entre la BCBE et un membre du Conseil d'administration ou une société qu'il contrôle.

Chaque membre du Conseil d'administration ne doit pas exercer plus de quinze autres mandats au total, dont au maximum trois auprès d'entreprises cotées en bourse. Un aperçu des mandats est disponible dans le Rapport de rémunération. Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-après. Les membres du Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », Cm 17 ss.

# Membres du Conseil d'administration

État : 31 décembre 2024

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Éligible jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Présidente	Comité de rémunération (présidente) et comité de la transformation numérique	2014	2026
Christoph Lengwiler	Vice-président	Comité d'audit et des risques	2016	2028
Stefan Bichsel	Membre	Comité de la transformation numérique	2021	2025
Gilles Frôté	Membre	Comité de rémunération	2019	2031
Reto Heiz	Membre		2020	2028
Annelis Lüscher Hämmerli	Membre	Comité d'audit et des risques	2019	2031
Hugo Schürmann	Membre	Comité d'audit et des risques (président)	2021	2031
Pascal Sieber Zinniker	Membre	Comité de la transformation numérique (président)	2019	2031
Danielle Villiger	Membre	Comité de rémunération	2020	2032

# Membres du Conseil d'administration

Ci-après sont mentionnés les principales formations et le parcours professionnel de chaque membre ainsi que les autres activités importantes exercées par ce dernier en dehors de la BCBE.



**Antoinette Hunziker-Ebnetter**  
**présidente**

\* 1960 ; lic. oec. HSG

Licenciée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School, Antoinette Hunziker-Ebnetter a débuté sa carrière chez Citibank avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Elle a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest SA, dont elle est CEO (jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024) et vice-présidente du conseil d'administration. Elle est cofondatrice de la WaterKiosk Foundation, qui a pour objectif de favoriser l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de la fondation UniBern Forschungsstiftung et de l'UniBE Foundation.



**Christoph Lengwiler**  
**vice-président**

\* 1959 ; professeur, docteur oec. publ.

Christoph Lengwiler a fait des études d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. Depuis 1987, il enseigne à la Haute école de Lucerne, dont il a dirigé de 1997 à 2017 l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). Spécialiste en affaires financières et bancaires, il a siégé au conseil d'administration de la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) de 2001 à 2016. Il a été membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS) de 2012 à 2024. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne et membre du conseil spécialisé de la société Inrate SA. Depuis 2018, il propose ses services en tant que conseiller, par l'intermédiaire de ses entreprises VRadvise GmbH et Legrafin GmbH. Il est également professeur associé à la Haute école de Lucerne.



**Stefan Bichsel**  
 **membre du Conseil d'administration**

\* 1955 ; avocat, LL.M.

Stefan Bichsel est un cadre dirigeant disposant d'une longue expérience dans le secteur bancaire. Il a été membre de directions générales et CEO auprès de différents prestataires de services financiers en Suisse et à l'étranger. Il a présidé la Swiss Funds Association (SFAMA) ainsi que l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA). Entre 2009 et fin 2020, Stefan Bichsel a travaillé auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) en tant que directeur général de la division Asset Management & Trading. Il est actuellement président du conseil d'administration des sociétés de directions de fonds Gérifonds SA et GEP SA à Lausanne, et membre du conseil d'administration de TSM Compagnie d'assurance à La Chaux-de-Fonds. Jusqu'à fin avril 2021, il était membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura (BCJ).



**Gilles Frôté**  
 **membre du Conseil d'administration**

\* 1980 ; lic. iur., LL.M., avocat

Gilles Frôté est CEO du groupe Rollomatic et président du conseil d'administration de la société de conseil Dynafisc Frôté AG. Il a étudié le droit à l'Université de Berne et est actif, depuis 2006, dans le domaine du conseil en entreprise. Après ses études, il a travaillé, entre autres, au sein d'une grande banque. Gilles Frôté s'engage en faveur des PME industrielles du canton de Berne, en particulier celles du Jura bernois. Au terme d'une formation débutée en 2010, il a obtenu en 2012 un master LL.M en droit des affaires internationales à l'Université de Zurich, en partenariat avec la Tulane University (États-Unis) et la Hong Kong University. Il est membre du conseil d'administration de différentes PME : Frôté & Partner SA, Strausak AG, Sylvac SA, Bien Air Dental SA, SWISSxm SA (jusqu'au 25 juillet 2024), R8 Immo SA (jusqu'au 24 juillet 2024). De plus, Gilles Frôté est membre du comité de direction de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP).



**Reto Heiz**  
**membre du Conseil d'administration**

\* 1958 ; lic. rer. pol., MBA

Reto Heiz a étudié à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, où il a obtenu une licence en sciences économiques. Après ses études, ce spécialiste financier a occupé différents postes de direction chez UBS, notamment celui de directeur de la région Berne. Il a en outre obtenu un MBA à l'Université de Saint-Gall. Reto Heiz possède une longue expérience professionnelle dans les principaux domaines d'activité de la BCBE et connaît bien l'économie régionale. Il préside le conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB) et exerce différents mandats pour le compte de fondations (Fondation de prévoyance de l'Assurance immobilière Berne, Alzheimer Suisse, Stiftung für medizinische Weiterbehandlung, Rehabilitation und Prävention BRH) dans le canton de Berne.



**Annelis Lüscher Hämmerli**  
**membre du Conseil d'administration**

\* 1975 ; PhD, MAS Finance

Annelis Lüscher Hämmerli est une experte financière de haut niveau, spécialisée dans la gestion des risques. Après des études de sciences naturelles à l'Université de Berne et au Max-Planck-Institut für Limnologie à Plön (D), elle a obtenu un doctorat en 2002. En 2005, elle a obtenu un Master of Advanced Studies in Finance, spécialisation en gestion des risques, de l'EPFZ et de l'Université de Zurich. Depuis 2004, elle a rempli différentes fonctions dirigeantes au sein de Swiss Life Asset Managers à Zurich, avant d'en devenir la Chief Risk Officer en 2016. Depuis 2020, Annelis Lüscher Hämmerli est Chief Financial Officer et membre de la direction du Groupe Helvetia.



**Hugo Schürmann**  
**membre du Conseil d'administration**

\* 1962 ; expert-comptable diplômé

Hugo Schürmann est un spécialiste de la finance et un expert-comptable diplômé. Jusqu'à la cessation de ses activités au sein de PricewaterhouseCoopers SA (PwC), il était expert-réviseur agréé et auditeur responsable selon la LB, la LIMF, la LBVM et la LLG. Après avoir suivi des études en gestion d'entreprise à la Haute école de Lucerne, il a travaillé durant plus de 32 ans auprès de PwC Suisse. Il a également obtenu le titre d'expert en audit à la Kammerschule Zürich. Depuis 1997, il a occupé diverses fonctions dirigeantes en tant que partenaire au sein de PwC. Hugo Schürmann possède une longue expérience professionnelle, notamment à des postes de direction, dans les domaines de l'audit, de l'évaluation d'entreprise, de la diligence raisonnable, de la LPP et de la comptabilité. Il est en outre président du conseil d'administration de Neutrass AG et de Valterna AG.



**Pascal Sieber Zinniker**  
**membre du Conseil d'administration**

\* 1969 ; docteur rer. pol.

Pascal Sieber Zinniker a fait des études en informatique économique à l'Université de Berne, où il a obtenu son doctorat en 1998. Il est fondateur, copropriétaire et président du conseil d'administration de la société sieber&partners group ag, spécialisée dans le conseil en gestion d'entreprise et en transformation numérique. Pascal Sieber Zinniker est membre du conseil d'administration de bbv Group AG, de bbv Software Services AG, de l'Institut Suisse de Productivité SA, d'OLZ SA, de WIFAG-Polytype Holding SA, de Cubotoo SA et d'Innofactory AG. En outre, il est chef d'études en formation continue dans le domaine de la transformation numérique à l'Université de Berne et membre du comité de direction du Programme national de recherche (PNR) 73 « Économie durable » du Fonds national suisse de la recherche scientifique. De 2021 à 2024, Pascal Sieber Zinniker a siégé au conseil d'administration d'aity SA.



**Danielle Villiger**  
**membre du Conseil d'administration**

\* 1965 ; docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée

Danielle Villiger a obtenu un doctorat en sciences économiques à l'Université de Saint-Gall, puis un diplôme d'experte-comptable. Elle a travaillé plusieurs années chez KPMG Fides Peat, principalement à la comptabilité internationale, avant de passer chez PricewaterhouseCoopers SA (PwC), où elle a occupé des positions dirigeantes dans le conseil en transactions et l'acquisition d'entreprises. Depuis 2012, elle dirige la société fiduciaire fondée par sa famille et siège au conseil d'administration. Experte financière accomplie, Danielle Villiger justifie de connaissances pointues non seulement dans les domaines de l'audit, du conseil fiscal et du conseil économique, mais aussi en économie d'entreprise, en particulier sur les PME.

# Organisation interne

Les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer en son sein les comités qu'il juge opportuns. Depuis 2003, il existe un comité d'audit et des risques et un comité de rémunération (ses membres sont élus par l'Assemblée générale). En outre, un comité TI a été créé en mai 2020. Les nominations sont de la compétence du Conseil d'administration ; ce dernier fait cependant appel à une commission de sélection ad hoc pour la préparation d'affaires. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé. Sont notamment pris en considération les compétences, l'indépendance des membres et le respect du principe de diversité au sein du groupe (genre, âge, origine, et expérience personnelle). Les autres conditions comprennent notamment une bonne appréciation et compréhension stratégiques, un savoir technique dans les affaires bancaires (crédits / *private banking* / gestion des actifs), un mode de pensée et une attitude compatibles avec les principes d'économie et de l'entreprise, des connaissances dans la gestion et l'économie, de même qu'une affinité avec la transformation numérique.

Le rôle du Conseil d'administration dans la gestion des thématiques durables est expliqué dans le Rapport sur le développement durable (cf. [Rapport sur le développement durable > Gestion du développement durable](#)).

Le comité d'audit et des risques comprend entre deux et quatre membres et siège quatre fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- définir la politique en matière de risques et procéder à l'évaluation générale des risques du Groupe BCBE ;
- discuter du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumettre des recommandations correspondantes au Conseil d'administration ;
- évaluer le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et procéder aux adaptations nécessaires au moins une fois par an ;
- valider la planification des fonds propres et des liquidités ainsi qu'établir la planification à moyen terme et établir le rapport correspondant au Conseil d'administration ;
- contrôler la gestion des risques par des processus efficaces satisfaisant la situation du Groupe BCBE en matière de risques ;
- surveiller la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites posées par le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle du Groupe BCBE ;
- vérifier et évaluer les rapports financiers et non financiers et l'intégrité des boucllements financiers ;
- mettre en place et surveiller le système de contrôle interne ;
- surveiller et évaluer l'efficacité du contrôle interne ;
- examiner et évaluer le contrôle des risques et la compliance, contrôler les rapports de la gestion des crédits ainsi qu'émettre des recommandations à destination du Conseil d'administration ;
- surveiller et évaluer l'organe de révision interne et discuter des rapports ;

- discuter des rapports de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit, évaluer les prestations et les rémunérations de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit ainsi que son indépendance.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques sont précisées dans le Règlement du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration (annexe 2.1 du Règlement d'affaires).

Le comité TI se compose de deux à quatre membres. Il se réunit deux fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- discuter et accompagner la conduite stratégique et le contrôle de l'avancement de la transformation numérique de l'entreprise (*digital business transformation*) notamment le développement des affaires, le développement des processus d'affaires et le développement organisationnel des TI (et d'aity SA) ;
- discuter et accompagner les projets en lien avec la transformation numérique de l'entreprise ;
- discuter et accompagner le processus d'innovation TI et évaluation des axes stratégiques avec un accent sur l'augmentation de l'efficacité ;
- discuter des technologies nouvelles et des alternatives (p. ex. intelligence artificielle [IA], informatique en nuage [*cloud computing*], Data-driven Banking) ;
- évaluer la planification des affaires en relation avec la transformation numérique de l'entreprise ;
- évaluer la planification des IT, principes de gouvernance et sécurité compris ;
- discuter et accompagner la collaboration avec des tiers présentant une importance stratégique et la collaboration dans les domaines de la transformation numérique de l'entreprise et/ou les TI ;
- discuter et accompagner la stratégie de participation d'aity SA.

Les tâches et les compétences du comité TI sont précisées dans le Règlement du comité TI (annexe 2.3 du Règlement d'affaires).

Le comité de rémunération, qui se compose de deux à quatre membres, se réunit au moins deux fois par an. Les compétences en matière de rémunération et le processus de fixation des rémunérations sont présentés dans le Rapport de rémunération > Compétence et fixation des rémunérations. Les tâches et compétences du comité de rémunération sont régies par les Statuts et sont consignées dans le Règlement du comité de rémunération du Conseil d'administration.

Le comité d'audit et des risques, le comité TI et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2024, sept séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a atteint 100 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a siégé sept fois durant l'exercice 2024, le comité TI neuf fois et le comité de rémunération quatre fois. Les séances du Conseil d'administration ont duré entre trois et dix heures. Les séances du comité d'audit et des risques, celles du comité TI et celles du comité de rémunération ont duré entre une et quatre heures. Le Conseil d'administration et ses comités peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des membres pré-

sents. Ils prennent leurs décisions et procèdent aux votes à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Des membres de la Direction générale, des cadres dirigeants, des représentants de l'organe de révision interne et de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit externe ou d'autres spécialistes peuvent être appelés à participer à des séances.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction de la banque et du Groupe BCBE. Outre les compétences mentionnées dans les Statuts (art. 18), le Conseil d'administration accomplit notamment les tâches suivantes :

### **Politique d'affaires et stratégie**

- approuver la vision et la stratégie (y compris la stratégie globale en matière de développement durable) de la banque et du Groupe BCBE ;
- approuver la politique d'affaires et de crédit de la banque ;
- acquérir et vendre des participations stratégiques du Groupe BCBE ;
- acquérir et vendre les autres participations du Groupe BCBE, dans la mesure où elles entrent dans le cadre défini à l'Annexe 1 « Compétences » ;
- approuver les affaires qui revêtent une grande importance pour le Groupe BCBE ou qui pourraient susciter des controverses importantes dans l'opinion publique ;
- ouvrir et fermer des succursales de la banque ;
- approuver les stratégies de gestion des technologies de l'information et de la communication (TIC) du Groupe BCBE ;
- approuver les stratégies actionnariales de la BCBE concernant les participations stratégiques ainsi que leur stratégie d'entreprise.

### **Plan financier, investissements et rapports financiers**

- approuver la planification des fonds propres et des liquidités de la banque ;
- approuver la planification à moyen terme du Groupe BCBE ;
- approuver le budget annuel du Groupe BCBE ;
- rapports financiers : approuver ou adopter les comptes annuels, le rapport de gestion ainsi que les éventuels comptes consolidés du Groupe BCBE à l'intention de l'Assemblée générale ;
- approuver ou adopter le rapport sur les questions non financières selon l'art. 964c CO à l'intention de l'Assemblée générale ;
- approuver les marges de fluctuation des taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang à taux variable dans la construction de logements en général ainsi que les marges de fluctuation pour les dépôts d'épargne ;
- fixer des plafonds pour les pays en vertu de l'art. 32, al. 4 du présent règlement et des limites pour les placements, les secteurs d'activité ainsi que les contreparties pour les partenaires (banques, courtiers ou clientèle).

### Surveillance, gestion des risques et révision

- approuver le concept cadre de la politique de risque du Groupe BCBE, édicter les règlements d'exécution de la politique de risque ainsi que contrôler et fixer annuellement les limites et la tolérance au risque ;
- fixer les compétences et les obligations de l'organe de révision interne ;
- délibérer sur les rapports de l'organe de révision interne et de la société d'audit externe ;
- délibérer sur les rapports de la Direction générale en vertu de l'art. 21 du présent règlement.

### Personnel

- nommer et révoquer le CEO, les membres de la Direction générale, le responsable de l'organe de révision interne, le responsable de la Gestion des risques (CRO) ;
- nommer et révoquer les membres du conseil d'administration et approuver la nomination et la révocation du ou de la CEO des participations stratégiques par le biais de leurs organes compétents ;
- approuver les mandats et activités accessoires des membres de la Direction générale et du ou de la responsable de l'organe de révision interne ;
- nommer et révoquer les représentants des employeurs dans les institutions de prévoyance du Groupe BCBE ;
- approuver la politique de rémunération du Groupe BCBE ;
- déterminer la rémunération des membres du Conseil d'administration et de sa présidente ou de son président, eu égard à la rémunération globale approuvée par l'Assemblée générale.

### Organisation

- approuver une structure organisationnelle appropriée du Groupe BCBE et de la banque et édicter les règlements nécessaires aux activités de la banque et du Groupe BCBE ;
- approuver l'organisation de la Direction générale jusqu'au niveau des départements de la banque ;
- octroyer et retirer un droit de signature engageant la banque, dans la mesure où il doit être inscrit au registre du commerce ;
- approuver les Statuts ainsi que les règlements d'affaires qui doivent être édictés par les participations stratégiques.

Le Conseil d'administration effectue une auto-évaluation une fois par an. Celle-ci prend la forme d'une enquête interne écrite et structurée ou d'entretiens individuels avec chaque membre du Conseil d'administration. Ces auto-évaluations aboutissent à des mesures, assorties de délais et de responsabilités de mise en œuvre. Enfin, les affaires et sujets en suspens sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration en vue d'être traités.

# Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur les affaires de la banque. La BCBE dispose d'un système de rapport étendu (*Management Information System* [MIS]) qui permet au Conseil d'administration d'exercer son droit de surveillance et de vérifier les compétences déléguées à la Direction générale.

Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport standardisé sur la clôture trimestrielle contenant une comparaison du budget et des chiffres de l'année précédente ainsi que des indicateurs de risque et des observations sur la gestion des risques et sur la conformité. Une comparaison est également effectuée entre la situation actuelle et les limites correspondantes. Les méthodes utilisées à cet effet et les tolérances au risque sont présentées dans le rapport financier dans l'Annexe au compte résultat > Gestion des risques ainsi que dans le rapport sur le contrôle des risques approuvé chaque année par le Conseil d'administration. Deux documents sont soumis pour approbation : en été, un rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, une présentation du budget pour l'année suivante.

La BCBE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) qui sert à garantir son bon fonctionnement. Les faits, les évolutions et les incidents pertinents sont consignés dans les rapports trimestriels à l'intention du Conseil d'administration.

Le CEO et les autres membres de la Direction générale font part, lors des séances du Conseil d'administration, du déroulement opérationnel des affaires au sein de leur département. La présidente du Conseil d'administration informe immédiatement les membres de ce dernier de tout évènement extraordinaire.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

La BCBE gère ses risques sur la base d'un système de trois lignes de défense. La première ligne de défense est assurée par la structure hiérarchique opérationnelle, qui a pour devoir de concevoir des processus d'affaires efficaces ainsi que de définir et d'exécuter des activités de contrôle interne (prise en charge et gestion des risques). Les fonctions de gestion des risques et de conformité constituent la deuxième ligne de défense. Elles sont chargées de définir les méthodes de gestion des risques, d'épauler la première ligne dans leur application, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la première ligne de défense et d'établir un rapport sur les principales catégories de risques à l'échelle de la banque. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Celle-ci est indépendante de la Direction générale.

À la BCBE, les fonctions de gestion des risques et de conformité sont rattachées au Département Gestion des finances / Gestion des risques. Les responsables de l'unité Gestion des risques et de la fonction de conformité participent de manière ponctuelle aux séances du comité d'audit et des risques. Celui-ci s'informe auprès d'eux du bon fonctionnement et de la pertinence du SCI, des priorités en matière de contrôle et du respect des prescriptions légales. Les fonctions de gestion des risques et de conformité peuvent être indépendantes et

incomber directement au comité d'audit et des risques ou à la présidente du Conseil d'administration.

La BCBE intègre un bureau de communication indépendant chargé de traiter les atteintes à la personnalité et les abus. Tous les collaborateurs peuvent effectuer un signalement sur le site [www.integrity24.ch](http://www.integrity24.ch). Le bureau garantit l'anonymat.

L'unité Gestion des risques et la fonction compliance établissent périodiquement des rapports complets sur les résultats de leurs activités à l'intention du comité d'audit et des risques et de l'ensemble du Conseil d'administration.

# Direction générale : introduction

La Direction générale de la BCBE est composée de cinq membres. Son organisation est la suivante : la présidence de la Direction générale incombe au CEO ; les quatre Départements Clientèle privée / Clientèle commerciale, Key Clients / Asset Management, Gestion des finances / Gestion des risques et Gestion des services sont dirigés chacun par un membre de la Direction générale. De septembre 2023 à fin avril 2024, la Direction générale a été composée de six personnes, étant donné que le Département Gestion des finances / Gestion des risques a été placé sous la houlette de deux personnes durant une phase de transition. Tous les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse. Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent sous [Organisation > Organes et organigramme](#).

Aucune tâche de direction n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de gestion n'a été conclu. Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale. Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément au CO sont définies à l'art. 24, al. 3 des Statuts ([bcbe.ch/structure](https://bcbe.ch/structure)). L'acceptation de ces fonctions par les membres de la Direction générale doit être approuvée par le Conseil d'administration.

# Membres de la Direction générale

Ci-après figure la composition de la Direction générale au 31 décembre 2024. Sont mentionnés la fonction, les principales formations et le parcours professionnel de chaque membre de la Direction générale ainsi que les autres activités importantes exercées en dehors de la BCBE.

Chaque membre de la Direction générale ne doit pas exercer plus de cinq autres mandats au total, dont au maximum un auprès d'entreprises cotées en bourse. Les mandats exercés pour le compte de l'entreprise ne sont pas pris en considération. Les mandats ainsi que les activités accessoires requièrent l'approbation du Conseil d'administration de la BCBE.

Un aperçu des mandats est disponible dans le [Rapport de rémunération](#).



**Armin Brun**  
**CEO**

\* 1965 ; lic. oec.

Après des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun a travaillé à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB), tout d'abord dans le marketing, puis dans la vente où il a exercé différentes fonctions dirigeantes. En 2001, il a rejoint PostFinance où il s'est occupé, en tant que membre de la direction, de la clientèle commerciale avant de diriger dès 2008 l'unité Marché et distribution. Durant cette période, il a obtenu un MAS en Bankmanagement à l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. Il a aussi suivi l'International Executive Programme à l'INSEAD de Fontainebleau et le Strategic Leadership Program à l'IMD de Lausanne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Armin Brun est membre de la Direction générale de la BCBE et exerce la fonction de CEO depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il siège au conseil de fondation de la Stiftung Universität und Gesellschaft, au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). Armin Brun est également président du conseil d'administration de myky SA et membre du conseil d'administration d'aity SA. Il siège en outre au sein du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI), de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft des Kantons Bern (VWG) et est membre du conseil de fondation de l'association Spirit of Bern. Il est par ailleurs directeur du Program Committee du Hub de Berne de la Wyss Academy for Nature.



**Beatrice Kern**  
**responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques**

\* 1969 ; MAS Corporate Finance

Économiste d'entreprise, Beatrice Kern possède plus de 20 ans d'expérience dans les domaines de la finance, des fusions-acquisitions, de la gestion des risques et des opérations pour PME ainsi que des groupes actifs dans les services informatiques et les services financiers. Beatrice Kern est titulaire d'un master en Corporate Finance. Avant de rejoindre la Direction générale de la BCBE le 1<sup>er</sup> septembre 2023, elle a été membre, depuis mars 2022, de la Direction générale d'aity SA, une filiale de la BCBE, dont elle a dirigé le Département Finances et Services. Elle a participé activement à la création de la nouvelle entreprise et a dirigé les affaires opérationnelles dans son domaine. Avant d'entrer au Groupe BCBE, Beatrice Kern a été Head Finance et suppléante du CFO du Groupe Viseca. Actuellement, elle est vice-présidente du conseil d'administration de Bivial AG et membre du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA. Elle siège également au conseil de fondation de Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters.



**Marcel Oertle**  
**responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale**

\* 1968 ; MAS en gestion bancaire

Diplômé en économie bancaire, Marcel Oertle dispose de plus de 35 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier. Il a exercé différentes fonctions dirigeantes, pour la plupart au sein de la BCBE. Par ailleurs, il a travaillé en tant que membre de la direction d'une société de conseil en entreprise à Zurich. En 2008, il a été nommé responsable du site de Bienne et de la région Bienne / Seeland à la BCBE. De début 2016 à février 2019, Marcel Oertle a dirigé la zone d'activité Seeland, Jura bernois, Soleure. Depuis mars 2019, il est membre de la Direction générale de la BCBE. Marcel Oertle est titulaire d'un Master of Advanced Studies (MAS) en gestion bancaire de l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. En 2019, il a achevé un Advanced Management Program (CAS) à la HBM Unternehmenschule de l'Université de Saint-Gall (HSG). Marcel Oertle est président de la fondation Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters, vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour l'innovation technologique (STI), membre du conseil de fondation du Forum du bilinguisme et membre du conseil d'administration de be-advanced SA et d'aity SA (depuis février 2025).



**Domenico Sottile**  
**responsable du Département Key Clients / Asset Management**

\* 1976 ; MSc

Domenico Sottile connaît très bien le secteur bancaire et le monde du numérique. Après avoir obtenu un master à l'Université de Berne et enseigné durant quelques années, il a débuté sa carrière bancaire à UBS, où il s'est forgé une solide expérience en occupant différents postes. De 2016 à 2018, il a travaillé à la Banque Vontobel dans l'Investment Banking. Avant d'entrer à la BCBE, il a travaillé chez UBS où il était responsable du Wealth Management pour la région de Soleure. Domenico Sottile a suivi différentes formations continues à la conduite et à la gestion. Il est titulaire d'un MAS en Banking & Finance et d'un CAS en Applied Information Technology de l'EPFZ.



**Christian Schüpbach**  
**responsable du Département Gestion des services (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025)**

\* 1983 ; Master of Arts in Banking and Finance

Christian Schüpbach possède une grande expérience dans le domaine bancaire et des connaissances approfondies dans le numérique. Avant de rejoindre la BCBE, Christian Schüpbach a exercé la fonction de Head of Fintech & Digital Assets chez Swisscom, où il a été à la tête de divers projets et partenariats en lien avec le numérique. Auparavant, il a occupé différents postes chez Credit Suisse à Berne, à Zurich et à New York, essentiellement dans le Private Banking et le conseil et le suivi de la clientèle. Avant sa nomination à la Direction générale, il a dirigé à la BCBE le secteur Stratégie / Innovation durant deux ans. Par ailleurs, il a siégé, de novembre 2023 à février 2025, au conseil d'administration d'aity SA .



**Mark Haller**  
**responsable du Département Gestion des services (jusqu'au 31 décembre 2024)**

\* 1974 ; lic. rer. pol.

Mark Haller a travaillé dans plusieurs unités organisationnelles de la BCBE alors qu'il suivait des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne. Au terme de sa formation, il a exercé dans les domaines de la direction des crédits, du controlling et de la vente. En 2014, il a repris les rênes de l'unité Organisation / Informatique. En 2017, Mark Haller a achevé le programme Transition to General Management à l'INSEAD de Fontainebleau. Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'à son départ fin décembre 2024, il a été membre de la Direction générale de la BCBE. Il préside par ailleurs le conseil d'administration de la Seniorenenresidenz Talgut Ittigen AG.

Le Département Gestion des finances / Gestion des risques était dirigé par Alois Schärli jusqu'au 30 avril 2024, date à laquelle il a quitté la Direction générale ayant alors atteint l'âge limite.

# Rémunérations, participations et prêts

Toutes les informations sur les rémunérations, les participations et les prêts accordés aux membres du Conseil d'administration et à ceux de la Direction générale de la BCBE figurent dans le Rapport de rémunération.

# Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les Statuts. Les compétences incessibles de l'Assemblée générale figurent à l'art. 10 des Statuts.

Le transfert d'actions nominatives et leur inscription au registre des actions sont abordés dans le chapitre Structure du capital.

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des voix attribuées aux actions représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement, et ce quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou d'actions représentées. En cas d'élection, sont considérés comme élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Au demeurant, l'art. 704 CO s'applique (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les Statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une Assemblée générale peut être également requise par écrit, avec mention de l'objet porté à l'ordre du jour et des propositions, par un ou plusieurs actionnaires qui représentent ensemble au moins 5 % du capital-actions ou des voix.

Les actionnaires qui représentent ensemble au moins 0,5 % du capital-actions ou des voix peuvent demander jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale l'inscription dans la convocation à l'Assemblée générale de propositions concernant les objets portés à l'ordre du jour. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale, par une autre personne autorisée, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire, ou par une représentante ou un représentant du droit de vote indépendant.

Pour déterminer le droit à la participation et le pouvoir de représentation des actionnaires aux Assemblées générales, l'état des inscriptions au registre des actions le dixième jour avant la tenue de l'Assemblée générale fait foi.

# Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément à l'art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers [LIMF]) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

# Transparence sur les questions non financières

Toutes les informations sur les questions non financières figurent dans le Rapport sur le développement durable.

# Organe de révision interne

L'organe de révision interne est responsable à l'égard du Conseil d'administration de la BCBE. Il est indépendant de la Direction générale et subordonné à la présidente du Conseil d'administration sur le plan administratif ainsi qu'au comité d'audit et des risques ou à son président sur le plan technique. L'organe de révision interne assure des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration de la BCBE. Ses activités englobent tous les domaines et opérations de la banque et de ses participations stratégiques, comme aity SA. La planification, la vérification et l'établissement du rapport satisfont aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne, décrites dans le Règlement pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. Outre ses rapports établis pour chaque audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne de la BCBE contribue au bon développement du Groupe BCBE en fournissant des résultats d'audit orientés solutions. Grâce à des contrôles indépendants, il évalue, compte tenu du profil de risque de la banque et de ses participations stratégiques, l'adéquation et l'efficacité de l'organisation de l'entreprise et des processus d'affaires, du système de contrôle interne et de la gestion des risques. L'organe de révision interne contrôle la mise en œuvre des mesures.

Ses priorités sont établies sur la base de ses propres analyses des risques ; elles couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne effectue les analyses de risques indépendamment de la société d'audit et des services internes à la banque. Lesdites analyses sont structurées selon la chaîne de création de valeur de la banque, ou de ses participations stratégiques, et contiennent une évaluation des risques intrinsèques et des risques de contrôle. L'organe de révision interne élabore une planification annuelle et une planification pluriannuelle, fondées sur les analyses de risques, qui couvrent la totalité des activités commerciales pertinentes en matière de risques. Le plan d'audit comprend non seulement les audits concernant la BCBE mais aussi les audits portant sur les participations stratégiques que la BCBE juge pertinents. L'organe de révision interne coordonne ses activités avec la société d'audit.

En 2024, l'organe de révision interne a contrôlé la sécurité, la conformité et l'adéquation des principaux processus de la BCBE. Il a procédé à d'importants examens des processus commerciaux de la banque, de la gestion et des processus de soutien, notamment des audits chez aity SA.

En 2024, l'organe de révision interne a pris part à une séance du Conseil d'administration et à sept séances du comité d'audit et des risques. En outre, des contacts bilatéraux (réunions, entretiens téléphoniques, courriels) ont eu lieu régulièrement entre le président du comité d'audit et des risques et des représentants de l'organe de révision (également société d'audit) et de la révision interne. Ils ont servi avant tout à préparer les séances du Conseil d'administration et celles du comité d'audit et des risques.

# Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

L'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou la société d'audit prudentiel élabore le rapport complet de l'organe de révision, le rapport à l'Assemblée générale sur les comptes annuels et le rapport sur l'audit prudentiel de base. Le rapport complet, portant sur l'ensemble de l'exercice, est destiné au Conseil d'administration. Le rapport sur l'audit prudentiel de base, qui couvre l'année civile, est adressé à la FINMA avec copie au Conseil d'administration. Tous les rapports sont traités au sein du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration en présence de l'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou de la société d'audit prudentiel.

PricewaterhouseCoopers SA est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société d'audit prudentiel et l'organe de révision de la BCBE prévu par le droit des sociétés anonymes. L'Assemblée générale a réélu le 21 mai 2024 la société d'audit agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) pour l'exercice 2024. Valentin Studer est responsable du mandat comme auditeur/réviseur depuis 2023. Conformément à l'art. 730a, al. 2 CO, la personne qui dirige l'audit ou la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

En 2024, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel de la BCBE se sont chiffrés à 683 813 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit ont atteint 183 760 francs (hors TVA). Elles concernaient l'examen du Rapport de développement durable, l'audit QI, l'examen de la mise en conformité avec les *Global Investment Performance Standards* (GIPS) et l'examen du respect de l'obligation de conservation des créances de titres consécutives à la reprise des hypothèques de la Mobilière. Il n'a pas été versé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration surveille et évalue l'efficacité de la société d'audit. L'analyse des risques et la stratégie d'audit de cette dernière sont discutées lors d'une séance du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, conjointement avec la planification annuelle de la révision interne. La révision interne et la société d'audit sont présentes à cette séance. Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration analyse d'un œil critique les rapports de révision de la société d'audit et les examine avec l'auditeur responsable. Il s'assure en outre que les lacunes ont été comblées ou que les recommandations de la société d'audit ont été mises en œuvre. Chaque année, au terme de l'audit prudentiel, le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration évalue la prestation, le montant des honoraires et l'indépendance de la société d'audit. Il en discute ensuite avec la société d'audit, la présidente du Conseil d'administration et la responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques. Ce processus suit une grille définie de critères, qui portent sur la qualité du travail et de l'équipe, la réalisation des objectifs, la connaissance de la branche et des banques cantonales en particulier, la communication ainsi que les prestations fournies (y c. les mandats spéciaux connexes à l'audit). L'évaluation est formulée par écrit.

Les membres du Conseil d'administration examinent les rapports de révision de la société d'audit en présence du mandataire.

# Politique d'information

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la feuille officielle suisse du commerce (FOSC). La société peut également adresser des communications aux actionnaires par lettre ou par voie électronique à la dernière adresse des actionnaires ou des mandataires inscrite dans le registre des actions, ou sous toute autre forme que le Conseil d'administration juge appropriée. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. Elle publie en outre chaque année un rapport sur le développement durable, conforme aux normes GRI, option « critères exhaustifs », de même qu'un rapport de gestion qui inclut un rapport annuel, un rapport sur la gouvernance d'entreprise, un rapport de rémunération et les comptes annuels de la BCBE SA.

Des informations actuelles et des indications pertinentes sur les cours sont publiées sur le site Internet de la banque ([bcbe.ch/medias](https://bcbe.ch/medias)). Les personnes qui le souhaitent peuvent s'enregistrer sur le site afin de recevoir régulièrement des informations sur les cours ([bcbe.ch/newsletter](https://bcbe.ch/newsletter)).

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mai 2024, les Statuts et les rapports des années précédentes peuvent également être consultés sur le site Internet de la BCBE ([bcbe.ch/ag](https://bcbe.ch/ag)).

Les données de contact et l'adresse du siège principal sont indiquées dans l'impressum.

# Agenda financier

- Assemblée générale sur l'exercice 2024 : 13 mai 2025, Bernexpo
- Publication du résultat semestriel 2025 : 13 août 2025
- Publication du résultat annuel 2025 : 29 janvier 2026
- Publication des rapports annuels 2025 : 17 mars 2026
- Assemblée générale sur l'exercice 2025 : 12 mai 2026, Bernexpo
- Publication du résultat semestriel 2026 : 13 août 2026

# Périodes de blocage

Des périodes de blocage sont prévues avant la publication d'informations ou la présentation de projets ayant une influence sur l'évolution des cours. Les restrictions suivantes s'appliquent à l'achat et à la vente d'actions nominatives BCBE.

## Périodes de blocage récurrentes

Le personnel dans son ensemble, Conseil d'administration compris, a l'interdiction d'effectuer des transactions sur les actions nominatives de la BCBE durant les périodes suivantes :

- clôture annuelle : entre le 15 décembre et jusqu'à la publication des comptes annuels (fin janvier/début février de l'année suivante) ;
- clôture semestrielle : entre le 15 juin et jusqu'à la publication des comptes semestriels (mi-août).

## Périodes de blocage variables

Si les circonstances l'exigent, la BCBE se réserve le droit d'introduire en tout temps d'autres périodes de blocage durant lesquelles le négoce d'actions nominatives BCBE reste interdit pour certains membres du personnel (Conseil d'administration et Direction générale compris). La Direction générale fixe les dates du début et de la fin de la période de blocage variable et les communique aux membres du personnel concernés.

# Rapport de rémunération

<b>Rapport de rémunération : introduction</b>	<b>72</b>
<b>Compétence et fixation des rémunérations</b>	<b>73</b>
Organisation	73
Procédure	73
<b>Système de rémunération</b>	<b>74</b>
Principes	74
Conseil d'administration	75
Direction générale	77
<b>Rémunérations versées en 2024</b>	<b>80</b>
Changements intervenus pendant l'exercice	80
Conseil d'administration	80
Direction générale	83
Anciens membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	84
Personnes proches	84
Droit de participation	85
Fonctions au sein d'autres entreprises	86
<b>Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération</b>	<b>88</b>

# Rapport de rémunération : introduction

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Les principes de rémunération et le système de rémunération sont fondés sur les lois et sur les réglementations suivantes :

- art. 95, al. 3 de la Constitution fédérale ;
- dispositions du code des obligations relatives aux rémunérations versées par les sociétés dont les actions sont cotées en Bourse ;
- circulaire FINMA 2016/01 « Publication - banques » ;
- circulaire FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise - banques » ;
- directives SIX sur les sociétés cotées en Bourse ;
- circulaire FINMA 2010/01 « Systèmes de rémunération » ;
- « Swiss Code of Best Practice für Corporate Governance » d'économiesuisse ;
- Statuts de la BCBE ;
- Règlement d'affaires de la BCBE ;
- règlements « Rémunération des membres du Conseil d'administration » et « Rémunération des membres de la Direction générale » (disponibles en allemand seulement).

# Compétence et fixation des rémunérations

## Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction ; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des Statuts de la banque, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les Statuts, par le Règlement d'affaires et par les règlements des différents comités. Élus par l'Assemblée générale, les membres du comité de rémunération, à savoir Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Gilles Frôté et Danielle Villiger, règlent les questions de rémunération ; ils sont des membres indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Armin Brun, CEO de la BCBE, est le secrétaire du comité ; il ne jouit pas du droit de vote. Le comité de rémunération se réunit deux fois par an au moins.

## Procédure

Le comité de rémunération assiste le Conseil d'administration, notamment dans la conception et la mise en œuvre des règles et des principes de rémunération (politique de rémunération), et il traite toutes les affaires du Conseil d'administration ayant trait à la rémunération. Il prend position sur les affaires relevant de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et se prononce en dernier ressort sur les affaires dont le Conseil d'administration lui a expressément confié la responsabilité.

Le comité de rémunération établit, à l'intention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux de la Direction générale ainsi que les règlements qui s'y rapportent. Il décide également des conditions d'engagement des membres de la Direction générale et de celles du responsable de l'organe de révision interne et il fixe leur rémunération, sur la base de l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit en outre les conditions de souscription et les périodes de blocage des plans d'actionnariat. Il arrête les principes régissant la participation du personnel au résultat, dont il fixe chaque année l'enveloppe globale. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration qui suit une réunion du comité de rémunération, celui-ci fait rapport au Conseil d'administration.

Il n'a pas été fait appel à des conseillers externes en 2024 pour modifier le système de rémunération.

Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après que l'Assemblée générale a donné son approbation et si l'enveloppe globale approuvée est insuffisante, une seule et unique enveloppe supplémentaire est à disposition, dont le montant s'élève au maximum à la moitié de l'enveloppe globale approuvée pour la Direction générale. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre déjà nommé peuvent être indemnisés en sus si l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée générale, enveloppe supplémentaire comprise, n'est pas dépassée.

# Système de rémunération

## Principes

La BCBE pratique une politique salariale durable et pondérée, fondée sur le principe « à travail égal, salaire égal ». Elle attend du personnel qu'il agisse dans l'intérêt à long terme de la clientèle et dans celui de la banque. Les éléments de rémunération et le montant des rémunérations sont en ligne avec les objectifs stratégiques et la politique de risque. À la fois simple, transparent et compréhensible, le système de rémunération tient compte des valeurs de l'entreprise que sont l'engagement, le développement durable et la confiance. Ces principes fixés dans le « Règlement sur les rémunérations » s'appliquent par analogie au modèle de rémunération du Conseil d'administration et à celui de la Direction générale.

La rémunération globale du Conseil d'administration se compose d'une somme d'argent déterminée (rémunération en espèces) et d'un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées (plan d'actionnariat), qui peuvent être achetées chaque année à un prix préférentiel.

La rémunération globale de la Direction générale comporte une part fixe (somme d'argent et souscription à un prix préférentiel d'un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées) ainsi qu'une part variable (somme d'argent). Des prestations de prévoyance et une indemnité forfaitaire pour frais sont versées en sus aux membres de la Direction générale.

Aucune autre composante de rémunération n'est prévue par la BCBE. Aucune mesure n'est prise qui puisse empêcher un transfert ou un changement de contrôle.

## Plan d'actionnariat

Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale peuvent acheter chaque année à un prix préférentiel un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées.

Les actions nominatives souscrites restent bloquées à la vente pendant cinq ans. Les autres droits liés à la détention d'actions nominatives ne sont pas affectés pendant la période de blocage. Celle-ci est maintenue même en cas de départ du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Le prix de souscription d'une action nominative est égal au cours moyen de celle-ci entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice écoulé, pondéré des volumes, déduction faite de 140 francs, soit 91.92 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2024.

La différence positive entre la valeur vénale déterminante sur le plan fiscal des actions bloquées pendant cinq ans au jour de leur souscription (premier jour du délai de souscription) et le prix de souscription est considérée comme un revenu imposable et est soumise au paiement des cotisations sociales (1<sup>er</sup> pilier).

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie par les membres du Conseil d'administration ou ceux de la Direction générale pendant le délai de souscription arrêté au mois de février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

## Conseil d'administration

En vertu des Statuts et compte tenu des principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration adopte le règlement « Rémunération des membres du Conseil d'administration » (disponible en allemand seulement) à la demande du comité de rémunération.

Le modèle de rémunération des membres du Conseil d'administration

- tient compte des exigences liées à l'activité du Conseil d'administration
- tient compte des fonctions occupées au sein du Conseil d'administration et de la charge de travail y afférente
- mentionne aussi bien les activités effectuées pour le compte de la banque que celles effectuées pour le compte du Groupe BCBE
- est fixe et indépendant du résultat de l'entreprise
- fait coïncider les intérêts des membres du Conseil d'administration avec ceux des actionnaires
- est différent du modèle de rémunération des membres de la Direction générale
- est aussi simple que possible

## Rémunération en espèces

La présidente du Conseil d'administration touche une rémunération de base de 400 000 francs par an (participation à des comités comprise).

Les membres du Conseil d'administration touchent une rémunération de base de 70 000 francs par an.

Le vice-président du Conseil d'administration touche une indemnité de fonction de 20 000 francs par an.

Les membres des comités permanents du Conseil d'administration touchent une indemnité de fonction de 10 000 francs.

La présidente ou le président d'un comité permanent du Conseil d'administration reçoit, en sus de l'indemnité de fonction allouée aux membres des comités permanents, au moins l'une des indemnités suivantes :

- Comité d'audit et des risques : 20 000 francs
- Comité de rémunération : 10 000 francs
- Comité de la transformation numérique : 10 000 francs

Le Conseil d'administration peut, exceptionnellement, accorder à titre unique ou de manière répétée une rétribution spéciale de 20 000 francs par an au maximum, notamment pour siéger dans les conseils d'administration de filiales ou de sociétés dans lesquelles la BCBE détient des participations ou pour siéger de manière prolongée dans des comités ad hoc du Conseil d'administration.

## Plan d'actionnariat

Les membres du Conseil d'administration peuvent souscrire chaque année à un prix préférentiel le nombre suivant d'actions nominatives bloquées :

- présidente du Conseil d'administration : 400 actions nominatives BCBE
- membres du Conseil d'administration : 300 actions nominatives BCBE

Le plan d'actionnariat est détaillé au paragraphe du même nom.

## Prestations sociales

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont des montants bruts soumis au paiement des cotisations sociales (1<sup>er</sup> pilier).

En vertu du Règlement de prévoyance, la présidente du Conseil d'administration peut faire assurer sa rémunération de base auprès de la Caisse de pension de la BCBE. La contribution de l'employeur se monte à 19,525 % de la rémunération assurable.

En présence d'une obligation d'assurance au sens de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la rémunération de base des autres membres du Conseil d'administration concernés est assurée auprès de la Caisse de pension de la BCBE pour ce qui est du 2<sup>e</sup> pilier, conformément au Règlement de prévoyance. Dans ce cas, la rémunération de base est ajustée pour respecter l'égalité de traitement, de telle sorte qu'elle coïncide, cotisations de l'employeur versées à la Caisse de pension de la BCBE comprises, avec les montants bruts définis.

## Remboursement de frais

La présidente du Conseil d'administration touche une indemnité forfaitaire pour frais de 20 000 francs par an.

Les frais personnels usuels des autres membres du Conseil d'administration sont inclus dans leur rémunération.

Dans certains cas, les frais de formation continue et les dépenses justifiées par l'activité professionnelle peuvent être remboursés sur demande.

## Période de rémunération et versement

La période prise en compte pour le versement de la rémunération de base aux membres du Conseil d'administration commence le mois qui suit leur élection et se termine le mois de leur départ. En cas d'entrée ou de sortie en cours d'année, la rémunération est calculée au prorata temporis. Ce principe s'applique également au calcul du droit de souscription d'actions nominatives de la BCBE.

La période prise en compte pour le versement des indemnités de fonction et des indemnités spéciales éventuelles commence le mois qui suit la prise de fonction et se termine le mois qui suit l'abandon de celle-ci. Elle est calculée au prorata temporis en mois.

Les rémunérations sont versées aux membres du Conseil d'administration en deux fois, en juin et en décembre. La rémunération de la présidente du Conseil d'administration est versée par mensualités.

Les rémunérations sont versées directement aux membres du Conseil d'administration.

## Conditions réservées au personnel

Les prestations de la banque sont proposées aux membres du Conseil d'administration et à leurs proches aux conditions ordinaires. Ils ne bénéficient partant pas des conditions préférentielles réservées au personnel de la banque.

## Indemnités interdites

Aucune prestation en nature n'est allouée aux membres du Conseil d'administration ou à leurs proches. En dehors des prestations prévues par le modèle de rémunération du Conseil d'administration, il n'est pas versé d'honoraires de consultant ou d'autres indemnités au sens des art. 734a, al. 2, 735c ou 735d CO.

La BCBE ne consent aux membres de son Conseil d'administration ou à leurs proches singulièrement ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 734a, al. 2, ch. 6 CO.

## Direction générale

En vertu des Statuts et compte tenu des principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration adopte le règlement « Rémunération des membres de la Direction générale » (disponible en allemand seulement) sur demande du comité de rémunération.

## Salaire fixe

Les fourchettes suivantes sont valables pour le salaire fixe des membres de la Direction générale :

- CEO : 400 000 à 500 000 francs
- vice-CEO : 300 000 à 400 000 francs
- membres de la Direction générale : 270 000 à 370 000 francs

Le comité de rémunération définit librement le montant du salaire fixe dans les limites des fourchettes indiquées et il le réévalue au quatrième trimestre de chaque année. Les ajustements éventuels interviennent au début de l'exercice suivant.

Le salaire fixe est versé en espèces en douze mensualités.

Le salaire fixe est un revenu soumis à l'impôt et au paiement des cotisations sociales (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers).

## Plan d'actionnariat

Les membres de la Direction générale peuvent souscrire chaque année à un prix préférentiel le nombre suivant d'actions nominatives bloquées :

- CEO : 950 actions nominatives BCBE
- membres de la Direction générale : 600 actions nominatives BCBE

Les membres de la Direction générale ayant rejoint ou quitté celle-ci pendant l'exercice écoulé reçoivent la participation en actions au prorata temporis. Le montant de la participation en actions est fixé au prorata temporis en cas de changement de fonction en cours d'année.

Le plan d'actionnariat est détaillé au paragraphe du même nom.

## Rémunération variable

La part variable de la rémunération est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration, sur la base des objectifs stratégiques suivants :

- réussir à susciter l'enthousiasme de la clientèle par l'assiduité au travail du personnel
- devenir une prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable
- assurer le succès pérenne de la banque
- maintenir une base solide de capital et distribuer un dividende attrayant

Elle tient compte aussi des objectifs de la politique de risque et des objectifs individuels. La part variable comprend en règle générale une somme d'argent équivalant au maximum à 50 % de la part fixe. La rémunération variable est versée en mars de l'année suivante.

La rémunération variable est soumise à l'impôt et au paiement des cotisations sociales (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers).

Les membres de la Direction générale entrés en fonction ou partis à la retraite pendant l'exercice terminé reçoivent une rémunération variable au prorata temporis. En cas de changement de fonction en cours d'année, le montant de la rémunération variable est fixé au prorata temporis. En cas de départ en cours d'année, le comité de rémunération décide librement de l'attribution d'une rémunération variable et de son montant.

## Prestations sociales

Les membres de la Direction générale sont assurés conformément au Règlement de prévoyance de la Caisse de pension de la BCBE. Le montant des cotisations d'épargne et de risque, fixé lui aussi dans ledit règlement, dépend de l'âge de chaque membre. Les montants d'épargne sont pris en charge à 90 % par l'employeur et à 10 % par la personne assurée, indépendamment de l'âge LPP déterminant.

## Indemnités pour frais

Les membres de la Direction générale ont droit chaque année aux indemnités forfaitaires suivantes pour leurs frais :

- frais de représentation : 15 000 francs
- frais de déplacement : 15 000 francs

## Autres prestations

Les membres de la Direction générale ont droit aux mêmes conditions que le personnel.

Les indemnités que les membres de la Direction générale touchent de la part de tiers pour des mandats qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la banque sont reversées à celle-ci. Font exception les actions souscrites librement à un prix préférentiel puis bloquées pendant trois ans au moins et les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance. Les indemnités éventuelles perçues dans le cadre de mandats privés autorisés restent acquises au titulaire du mandat.

## Indemnités interdites

Exception faite des prestations prévues dans la Directive « Personnel », aucune autre prestation en nature n'est allouée aux membres de la Direction générale ou à leurs proches. En dehors des prestations prévues par le modèle de rémunération, il n'est pas versé d'honoraires de consultant ou d'autres indemnités au sens des art. 734a, al. 2, 735c ou 735d CO.

La BCBE ne consent aux membres de sa Direction générale ou à leurs proches singulièrement ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 734a, al. 2, ch. 6 CO.

## Retraite

L'âge ordinaire de la retraite (âge de référence) est fixé à 65 ans et s'applique à tous les membres de la direction générale.

# Rémunérations versées en 2024

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

## Changements intervenus pendant l'exercice

L'indemnité de fonction allouée aux membres des comités du Conseil d'administration ou une rétribution spéciale accordée à titre exceptionnel ont été introduites en 2024 (cf. Rémunération en espèces). Au demeurant, les principes de rémunération restent inchangés.

## Conseil d'administration

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-après.

## Prêts et crédits

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions valables pour les crédits, pour leur traitement et pour leur surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. En 2023, 100 % des prêts et des crédits accordés aux membres du Conseil d'administration étaient couverts (en 2022 : 100 %).

## Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2024 <sup>1</sup>

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker- Ebner, présidente	Christoph Lengwiler, vice-président	Stefan Bichsel	Gilles Frôté	Reto Heiz	Annelis Lüscher Hämmerli	Hugo Schürmann	Pascal Sieber Zinniker	Danielle Villiger	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	90	70	70	70	70	63	70	70	973
Rémunération de la participation aux comités		10	10	10		10	30	20	10	100
Rémunération des activités menées au sein du Conseil d'administration d'aity SA								13		13
Actions fixes <sup>2</sup>	33	25	25	25	25	25	25	25	25	234
<b>Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>433</b>	<b>125</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>95</b>	<b>105</b>	<b>118</b>	<b>128</b>	<b>105</b>	<b>1 319</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	25	7	5	7	4	7	8	8	7	79
Charges de prévoyance <sup>3</sup>	66						7			73
Autres										
<b>Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>524</b>	<b>132</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	<b>112</b>	<b>132</b>	<b>136</b>	<b>112</b>	<b>1 471</b>
<b>Prêts / crédits au 31.12.2024</b>				<b>1 370</b>				<b>800</b>		<b>2 170</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués étant arrondis, le total est susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu de la période de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

L'Assemblée générale du 16 mai 2023 a approuvé une enveloppe globale de 1,6 million de francs pour rémunérer les membres du Conseil d'administration pendant la période comprise entre l'Assemblée générale ordinaire de 2023 et l'Assemblée générale ordinaire de 2024. L'Assemblée générale du 21 mai 2024 a approuvé une enveloppe équivalente pour la période comprise entre l'Assemblée générale ordinaire de 2024 et celle de 2025.

## Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2023 <sup>1</sup>

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker- Ebnetter, présidente	Christoph Lengwiler, vice-président	Stefan Bichsel	Gilles Frôté	Reto Heiz	Annelis Lüscher Hämmerli	Hugo Schürmann	Pascal Sieber Zinniker	Danielle Villiger	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	90	70	70	70	70	70	70	70	980
Rémunération de la participation aux comités	20	10	10	10		10	20	20	10	110
Rémunération des activités menées au sein du Conseil d'administration d'aity SA								50		50
Actions fixes <sup>2</sup>	33	24	24	24	24	24	24	24	24	228
<b>Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>453</b>	<b>124</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>94</b>	<b>104</b>	<b>114</b>	<b>164</b>	<b>104</b>	<b>1 368</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	26	8	5	7	5	7	7	7	7	79
Charges de prévoyance <sup>3</sup>	70									70
Autres										
<b>Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>548</b>	<b>133</b>	<b>109</b>	<b>111</b>	<b>99</b>	<b>111</b>	<b>122</b>	<b>172</b>	<b>111</b>	<b>1 517</b>
<b>Prêts / crédits au 31.12.2023</b>					<b>1 370</b>					<b>1 370</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués étant arrondis, le total est susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu de la période de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

## Direction générale

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

### Rémunération ordinaire

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont subi aucune modification. Les prescriptions réglementaires servant à déterminer le montant de la rémunération variable ont été respectées.

### Rémunération des membres de la Direction générale

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Armin Brun, CEO		Total Direction générale	
	2024	2023	2024	2023
Salaires				
fixe	450	430	2 004	1 917
variable <sup>1</sup>	225	215	1 058	760
Actions fixes <sup>2</sup>	79	77	255	256
Prestations en nature	-	-	-	-
<b>Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>754</b>	<b>722</b>	<b>3 317</b>	<b>2 933</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	42	39	194	165
Charges de prévoyance <sup>3</sup>	189	202	759	804
Autres charges	6	6	32	29
<b>Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>992</b>	<b>970</b>	<b>4 301</b>	<b>3 930</b>

<sup>1</sup> 2024 y compris une rémunération contractuelle durant le délai de résiliation.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

L'Assemblée générale du 16 mai 2023 a approuvé une enveloppe globale de 4,2 millions de francs pour rémunérer la Direction générale pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après que l'Assemblée générale a donné son approbation et si l'enveloppe globale approuvée est insuffisante, une seule et unique enveloppe supplémentaire est à disposition, dont le montant s'élève au maximum à la moitié de l'enveloppe globale approuvée pour la Direction générale. En 2024, les changements opérés au sein de la Direction générale (engagements durant le délai de résiliation) ont entraîné un dépassement de l'enveloppe à hauteur de 0,1 million de francs. Ce montant respecte les dispositions statutaires.

### Prêts et crédits

Les crédits accordés aux membres de la Direction générale, leur gestion et leur surveillance sont soumis aux mêmes conditions que celles faites aux autres clients. Les membres de la Direction générale bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche accordées à l'ensemble du personnel de la BCBE. En 2024, 100 % des prêts alloués étaient couverts (en 2023 : 100 %). Les prêts et les crédits octroyés aux membres de la Direction générale au 31 décembre apparaissent dans le tableau ci-dessous.

## Prêts et crédits

Prêts / crédits (en milliers de CHF)	31.12.2024	31.12.2023
<b>Total Direction générale</b>	<b>3 400</b>	<b>4 400</b>
dont montant le plus élevé :		
Armin Brun	1 300	
Alois Schärli		1 610

## Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent, la BCBE n'a alloué d'indemnité ni à d'anciens membres du Conseil d'administration, ni à d'anciens membres de la Direction générale.

Les prêts et les crédits accordés aux anciens membres du Conseil d'administration le sont aux conditions du marché et moyennant les sûretés usuelles. Les membres retraités de la Direction générale bénéficient des conditions préférentielles usuelles dans la branche accordées à l'ensemble du personnel de la BCBE. Ils ne sont donc pas soumis au devoir de publication.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

## Personnes proches

En vertu de l'art. 734c CO, le rapport de rémunération doit indiquer les indemnités et les prêts non conformes aux conditions du marché accordés aux proches de membres siégeant ou ayant siégé dans le Conseil d'administration, la Direction ou le conseil consultatif. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés usuelles. Ces prêts ne sont donc pas soumis au devoir de publication. La BCBE ne verse pas d'indemnité aux personnes proches. Il n'existe aucun engagement concernant des indemnités à verser à des proches.

## Droit de participation

En 2024, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre de leur programme d'actionnariat respectif, le nombre suivant d'actions de la BCBE sur la quantité détenue en propre par la banque :

- membres non exécutifs (Conseil d'administration) : 2800
- membres exécutifs (Direction générale) : 3150

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration ou par ceux de la Direction générale :

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Conseil d'administration</b>		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	3 851	3 451
Christoph Lengwiler, vice-président	2 850	2 550
Stefan Bichsel	775	475
Gilles Frôté	1 100	800
Reto Heiz	1 075	775
Annelis Lüscher Hämmerli	1 375	1 075
Hugo Schürmann	750	450
Pascal Sieber Zinniker	1 375	1 075
Danielle Villiger	900	600
<b>Total Conseil d'administration</b>	<b>14 051</b>	<b>11 251</b>
<b>Direction générale</b>		
Armin Brun, CEO	4 600	3 650
Marcel Oertle, vice-CEO, responsable du Département Clientèle privée / Clientèle entreprises	3 300	3 300
Alois Schärli, vice-CEO, responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques (jusqu'au 30 avril)	n.d. <sup>1</sup>	4 100
Mark Haller, responsable du Département Gestion des services	3 813	3 213
Beatrice Kern, responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques	449	139
Andreas Schafer, responsable du Département Key Clients / Asset Management (jusqu'au 2 mars 2023)	n.d. <sup>1</sup>	1 350
Domenico Sottile, responsable du Département Key Clients / Asset Management	100	aucune
<b>Total Direction générale</b>	<b>12 162</b>	<b>15 752</b>

<sup>1</sup> Le 31 décembre 2024, ces personnes n'étaient plus membres de la Direction générale. Dès lors, il n'y a pas lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

Les droits de participation accordés ou les options sur de tels droits apparaissent dans l'Annexe des comptes annuels > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 18.

## Fonctions au sein d'autres entreprises

Les fonctions que remplissent les membres du Conseil d'administration ou ceux de la Direction générale dans d'autres entreprises (art. 626, al. 2, ch. 1 CO) apparaissent ci-après.

Conseil d'administration	Entreprise	Fonction	Mandat exercé pour le compte de la banque	Cotée en Bourse
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Forma Futura Invest SA	CEO (jusqu'au 1.5.2024), vice-présidente du conseil d'administration		
Christoph Lengwiler	Banque nationale suisse	Conseil de banque (jusqu'au 30.4.2024)		X
	WAS Ausgleichskasse des Kantons Luzern	Membre de la commission de placement		
	Inrate SA	Membre du Expert Council zRating		
	VRadivse GmbH	Associé et membre de la direction générale		
	Legrafin GmbH	Associé et membre de la direction générale		
Stefan Bichsel	Gérfonds SA	Président du conseil d'administration		
	GEP SA	Président du conseil d'administration		
	TSM Compagnie d'Assurance (coopérative)	Membre de l'administration		
	AutoMate Insurance AG	Membre du conseil d'administration		
Gilles Frôté	Frôté & Partner SA	Membre du conseil d'administration et partenaire		
	F&P Group SA	Membre du conseil d'administration		
	F&P Conseils SA	Président du conseil d'administration		
	Dynafisc Frôté SA	Président du conseil d'administration		
	Rollomatic Group SA	CEO		
	Rollomatic SA	Président du conseil d'administration		
	Rollomatic Inc. (USA)	Membre du conseil d'administration		
	Rollomatic Japan KK (Japan)	Membre du conseil d'administration		
	Landromatic SA	Président du conseil d'administration		
	Strausak AG	Président du conseil d'administration		
	Strausak Inc. (USA)	Président du conseil d'administration		
	Strausak Ltd. (Taiwan)	Président du conseil d'administration		
	Smart Industries SA	Président du conseil d'administration		
	Robert Renaud SA	Président du conseil d'administration		
	Patric Metal SA	Président du conseil d'administration		
	Sylvac SA	Membre du conseil d'administration		
	Bien-Air Dental SA	Membre du conseil d'administration		
	Bien-Air USA, Inc.	Membre du conseil d'administration		
	GMLL Sàrl	Associé gérant		
	GMLL Invest Sàrl	Associé gérant		
	SWISSxm SA	Membre du conseil d'administration (jusqu'au 25.7.2024)		
	R8 Immo SA	Membre du conseil d'administration (jusqu'au 24.7.2024)		
Reto Heiz	Assurance immobilière Berne (AIB)	Président du conseil d'administration		
	GVB Assurances Privées SA	Président du conseil d'administration		
	Personalvorsorgestiftung der Gebäudeversicherung Bern	Président du conseil de fondation		
	Farfalla GmbH	Associé et membre de la direction générale		
Annelis Lüscher Hämmerli	Helvetia Holding SA	CFO, membre de la direction		X
	Helvetia Asset Management SA	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Versicherungs-AG, Frankfurt a. M.	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Versicherungen AG, Wien	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Compagnia Italo Svizzera di Assicurazioni sulla Vita S.p.a., Milano	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Holding Suizo, Madrid	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Compañía Suiza SA, Sevilla	Membre du conseil d'administration		
	Caja de Seguros Reunidos, Compañia de Seguros y Reaseguros S.A., Madrid	Membre du conseil d'administration		
	Helvetia Global Solutions Ltd., Vaduz	Présidente du conseil d'administration		
Hugo Schürmann	Neutrass AG	Président du conseil d'administration		

	Valterna AG	Président du conseil d'administration		
Pascal Sieber Zinniker	sieber&partners group AG	Président du conseil d'administration		
	Dr. Pascal Sieber & Partners AG	Président du conseil d'administration		
	Schweizerisches Produktivitätsinstitut AG	Président du conseil d'administration		
	aity SA	Membre du conseil d'administration (jusqu'au 17.5.2024)		
	bbv Group AG	Membre du conseil d'administration		
	bbv Software Services AG	Membre du conseil d'administration		
	Innofactory AG	Membre du conseil d'administration		X
	OLZ SA	Membre du conseil d'administration		
	WIFAG-Polytype Holding SA	Membre du conseil d'administration		
	Cubotoo SA	Membre du conseil d'administration		
Danielle Villiger	Villiger Holding AG	Présidente du conseil d'administration		
	Villiger Treuhand AG	Membre du conseil d'administration		
	Hagenbuchen-Immobilien AG	Membre du conseil d'administration		
<b>Direction générale</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Fonction</b>	<b>Mandat exercé pour le compte de la banque</b>	<b>Cotée en Bourse</b>
Armin Brun	Union des Banques Cantonales Suisse (UBCS)	Membre du conseil d'administration	X	
	aity SA	Vice-président du conseil d'administration	X	
	NNH Holding	Membre du conseil d'administration	X	
	myky SA	Président du conseil d'administration	X	
	Innofactory AG	Membre du conseil d'administration	X	
Marcel Oertle	be-advanced SA	Membre du conseil d'administration	X	
	Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters	Président du conseil de fondation (depuis le 30.6.2024)	X	
Mark Haller	Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Président du conseil d'administration	X	
Beatrice Kern	Bivial AG (anciennement Klarpay AG)	Vice-présidente du conseil d'administration		
	Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Membre du conseil d'administration (depuis le 28.6.2024)	X	
	Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters	Membre du conseil de fondation (depuis le 30.6.2024)	X	
Domenico Sottile	aucune			

# Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération

## Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cantonale Bernoise SA, Berne

### Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Banque cantonale bernoise SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO aux pages 81 à 87 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 81 à 87) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des déclarations auditées dans le rapport de rémunération, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, 3011 Berne  
Téléphone: +41 58 792 75 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers SA

Valentin Studer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Heinz Furrer  
Expert-réviseur agréé

Bern, le 4 mars 2025

# Rapport financier

<b>Rapport annuel</b>	<b>91</b>
Commentaires sur l'activité de la banque	91
L'exercice 2024	94
Effectif de personnel	105
Liquidités et fonds propres	106
Emploi du bénéfice	107
Réalisation d'une évaluation de risque	108
État des commandes et des mandats	109
Activités de recherche et de développement	110
Évènements extraordinaires	111
Perspectives	112
<b>Bouclé annuel</b>	<b>113</b>
Bilan	113
Compte de résultat	114
Emploi du bénéfice	115
Tableau des flux de trésorerie	116
État des capitaux propres	117
<b>Annexe au compte de résultat</b>	<b>118</b>
<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels</b>	<b>178</b>
<b>Autres chiffres-clés</b>	<b>183</b>

# Commentaires sur l'activité de la banque

## Généralités

La BCBE est une banque universelle. Ses activités portent principalement sur les affaires hypothécaires, les dépôts de la clientèle et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités dans les cantons de Berne et de Soleure et dans les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de 72 sites (54 dans lesquels le service est assuré en personne ; 18 en libre-service). Les clients ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires, en concluant des crédits consorciaux ou en sollicitant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par son règlement d'affaires (art. 31). Les opérations avec l'étranger sont limitées à 5 % de la somme moyenne du bilan de la banque calculée sur les trois dernières années.

## Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Conformément à la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles ; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves.

En 2020, la BCBE a lancé sa Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour y parvenir, elle mise sur la proximité avec sa clientèle et sur un nouveau concept de suivi complet, dont l'ambition est d'accompagner les entreprises et les particuliers en encourageant l'esprit d'entreprise. Elle entend en outre regrouper ses compétences de conseil et, en collaboration avec des partenaires externes, lancer de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes. Elle compte ainsi réformer son organisation en vue de la rendre transversale et plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et joue un rôle économique et social essentiel, étant à la fois partenaire et conseillère des PME et des particuliers, employeur, banque de formation et contribuable. Ses axes stratégiques sont les suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.

4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset management. Le segment Placement est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et ils créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE compte augmenter durablement la valeur de l'entreprise. Elle vise un objectif de rendement raisonnable en prenant des risques calculés et en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

## Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes :

### Opérations d'intérêts

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par des fonds de la clientèle, par des obligations de caisse, par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage et par des emprunts. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans des actifs immobiliers, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement.

### Opérations de commissions et des prestations de service

Les commissions et les prestations de service sont générées essentiellement par les opérations de placement. La BCBE offre toute une série de prestations de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier. Elle réserve des offres standardisées à sa Clientèle privée et à sa Clientèle entreprises ; à sa Clientèle privée fortunée et à sa Clientèle institutionnelle, telle que les caisses de pension, les fondations ou les entreprises, elle propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission sont réservées principalement aux entreprises du canton de Berne.

## Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de sa clientèle. Elle agit en tant que commissionnaire ou procède à des opérations de contrepartie bien choisies afin de compenser les positions à risque. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (European Exchange) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour sa clientèle. La BCBE est membre aussi du Central Securities Depository (CSD) de SIX Digital Exchange.

Le négoce pour compte propre (portefeuille de négoce) de la BCBE respecte une stratégie peu risquée, conforme aux limites approuvées par le Conseil d'administration.

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour sa clientèle. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

## Politique de dividendes

La politique de dividendes de la BCBE prévoit une part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires comprise entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

# L'exercice 2024

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) a poursuivi sa croissance en 2024, en dépit d'un contexte de marché difficile. Elle a, une fois encore, dégagé un bon résultat. Le bénéfice annuel a crû de 3,3 %, à 180,7 millions de francs. Cette progression reflète la confiance de la clientèle à l'égard de la banque. Le nombre de clients est en hausse, lui aussi.

## Bilan

### Liquidités, créances sur les banques, créances résultant d'opérations de financement de titres

Les liquidités ont baissé à 6,6 milliards de francs, les créances sur les banques, à 127,9 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 37,5 millions de francs.

### Créances hypothécaires et créances sur la clientèle

Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) ont augmenté de 1,7 milliard de francs, à 30,5 milliards de francs. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupe de clientèle atteste de l'ancrage profond de la BCBE dans sa région. La part des créances sur les particuliers a diminué modestement, à 75,0 %, tout comme les parts des créances sur la construction, l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et les services. À l'inverse, les parts des créances sur les corporations de droit public, les sociétés immobilières et les sociétés financières se sont accrues.

Les créances hypothécaires sont passées à 28,3 milliards de francs, en hausse de 1,5 milliard de francs (+5,7 %) par rapport à 2023, à qualité de portefeuille égale.

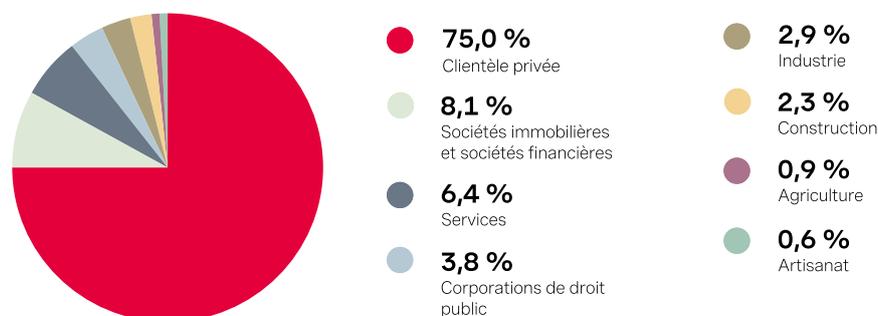
À la fin de 2024, 77,4 % des gages immobiliers se trouvaient dans le canton de Berne et 22,6 % dans d'autres cantons. Les hypothèques à taux fixe ont été très recherchées. Pour ce qui est des hypothèques indexées sur le marché monétaire (hypothèques SARON), leur succès va croissant. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2024 totalisent 5,2 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant comptabilisation des corrections de valeur, s'établit à 24,7 milliards de francs, soit 86,5 % des créances hypothécaires (87,1 % en 2023).

## Les créances hypothécaires ont augmenté de 5,7 %



**Hausse de 5,7 % :** les créances hypothécaires ont augmenté de 1,5 milliard de francs. Elles représentent plus de deux tiers des actifs. (Base : somme du bilan)

## Trois quarts des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



**Financement de différents secteurs :** après la Clientèle privée, ce sont les sociétés immobilières et les sociétés financières ainsi que les services qui représentent les parts les plus importantes des financements ; ils sont suivis des corporations de droit public. (Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

## Opérations de négoce

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres ne fait pas partie du cœur de métier de la BCBE. Fin 2024, il se monte à 17,0 millions de francs, répartis à 77,7 % sur des métaux précieux et à 22,3 % sur des titres rémunérés.

## Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont restées stables, à 2,4 milliards de francs, dont 93,5 % d'obligations, 6,0 % de titres de participation et 0,5 % de métaux précieux et d'immeubles. La valeur comptable des obligations est de 2,2 milliards de francs, celle des actions et des fonds de placement, de 143,3 millions de francs. Un immeuble repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée figure au bilan dans les immobilisations financières.

## Participations

À l'instar de l'exercice précédent, la valeur comptable des participations s'est inscrite à 61,2 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la part en capital est de 10 % au moins et la valeur fiscale / valeur vénale dépasse 5 millions de francs figurent les actions suivantes : aity SA (100 %), Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), Jungfraubahn Holding AG (10,0 %).

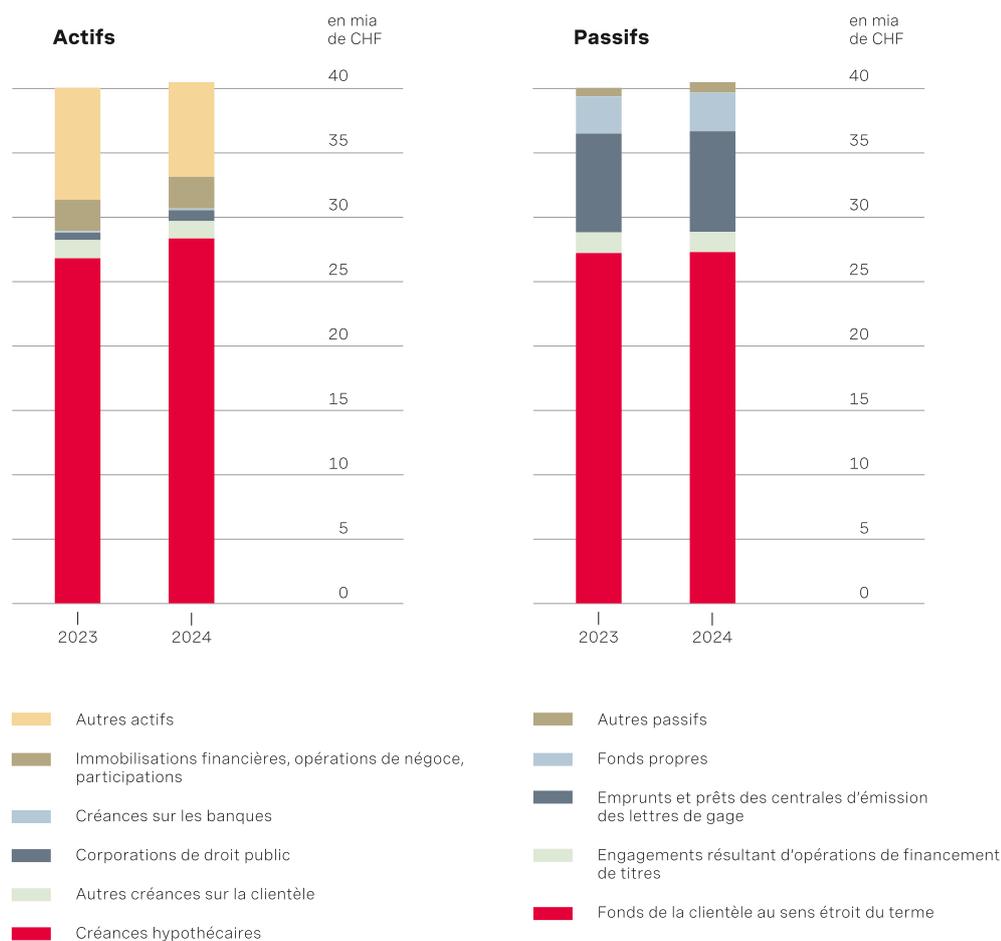
## Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 3,5 millions de francs, à 227,7 millions de francs. Fin 2024, les immeubles à usage propre de la banque affichent une valeur comptable de 180,1 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 10,8 millions de francs, tandis que les logiciels achetés auprès d'autres prestataires, les coûts liés à leur intégration et les autres immobilisations corporelles atteignent 36,7 millions de francs.

## Autres actifs

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés se montent à 12,9 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs ont fondu de 7,7 millions de francs, à 30,1 millions de francs ; ils comprennent d'autres comptes de régularisation, des intérêts courus et des disagios sur des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les autres actifs se sont tassés de 138,2 millions de francs, à 444,6 millions de francs, en raison principalement de créances d'impôt anticipé plus basses liées à des opérations de négoce de seconde ligne.

## La somme du bilan a atteint un nouveau record



**Développement des cœurs de métier :** la somme du bilan a crû de 0,4 milliard de francs, pour s'établir à 40,5 milliards de francs.

## Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres

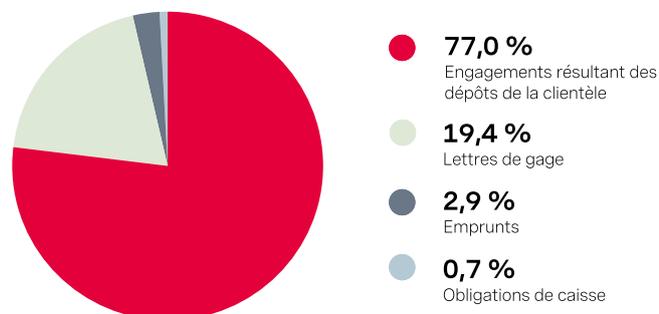
Les engagements envers les banques ont gonflé de 180,4 millions de francs, à 363,1 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres sont restés stables, à 1,6 milliard de francs.

## Fonds de la clientèle

La ventilation des avoirs de la clientèle apparaît sur le graphique ci-après. Le niveau des liquidités de la clientèle reste élevé. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle se sont maintenus, à 27,1 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne a été abaissé à plusieurs reprises en 2024 et se situait à 0,25 % en fin d'année. Celui servi sur les comptes d'épargne actionnaire a été ramené à 0,45 %. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a gonflé, à 236,4 millions de francs ; ces titres ont été rémunérés à 1,04 % en moyenne (0,87 % en 2023). La BCBE a émis un emprunt de 160 millions de francs, si bien que le volume des emprunts a passé à 1,0 milliard de francs. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 0,6 milliard de

francs ; les nouveaux emprunts auprès des mêmes établissements se montent à 0,6 milliard de francs. La valeur du portefeuille était de 6,8 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la banque atteignent 14,2 millions de francs.

## La détention de liquidités par des clients demeure élevée



**Fidélité de la clientèle :** les dépôts de la clientèle dépassent 27 milliards. (Base : fonds de la clientèle)

## Provisions

Les provisions (cf. [tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux](#)) ont fléchi de 1,7 million de francs, à 248,8 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance comprennent des parts de corrections de valeur individuelles de limites non sollicitées, des parts de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance de limites non sollicitées ainsi que des provisions pour des opérations hors bilan. Fin 2024, elles s'élevaient à 168,7 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, de monnaies, de métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) se sont contractées de 0,3 million de francs, à 62,3 millions de francs. Les autres provisions ont atteint 17,9 millions de francs.

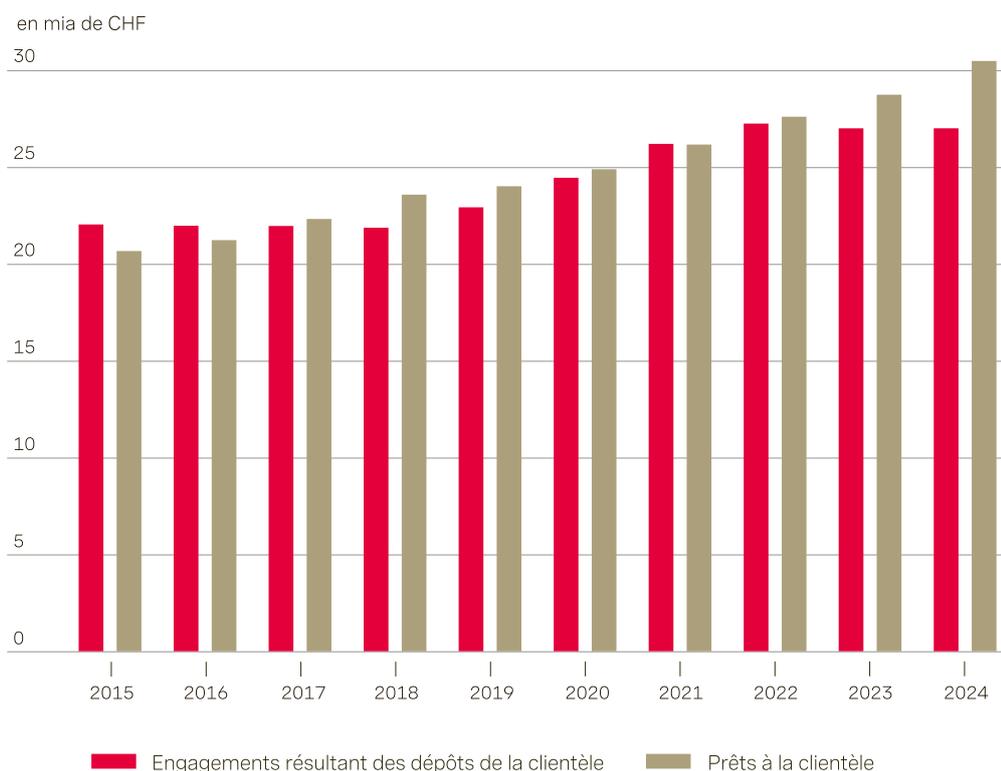
## Autres passifs

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés totalisent 13,0 millions de francs. La diminution, à 113,1 millions de francs, des comptes de régularisation passifs s'explique notamment par des régularisations moins importantes pour impôts. Les autres passifs s'inscrivent à 74,3 millions de francs.

## Capital propre

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs, la réserve légale issue du bénéfice, 176,4 millions de francs. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 82,0 millions de francs, à 1,8 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. [tableau État des capitaux propres](#)).

## Bon refinancement



**Structure du bilan solide :** les prêts à la clientèle sont couverts à 89 % par les dépôts de la clientèle.

## Évolution des opérations de placement

Les avoirs administrés ont crû de 1,9 milliard de francs, à 42,8 milliards de francs. La variation est attribuable à un apport d'argent frais de 0,3 milliard de francs et à une performance positive pour 1,7 milliard de francs. Les avoirs en dépôt figurant dans les avoirs administrés ont progressé de 2,0 milliards de francs, à 20,4 milliards de francs. L'afflux net d'argent frais atteint 0,7 milliard de francs, tandis que le contexte de marché favorable a permis de dégager 1,4 milliard de francs. Le volume des fonds de placement dans les dépôts de la clientèle a augmenté de 1,3 milliard de francs, à 8,8 milliards de francs ; la part des fonds de placement BCBE a progressé de 0,6 milliard de francs, à 4,2 milliards de francs. Les fonds à caractère durable, qui sont construits sur la base des analyses d'ISS ESG, une agence de notation indépendante spécialisée dans le domaine du développement durable, sont très prisés de la clientèle : 216,8 millions de francs y ont été investis en 2024. L'encours passe à 2,1 milliards de francs. Les avoirs gérés dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune grimpent à 5,5 milliards de francs.

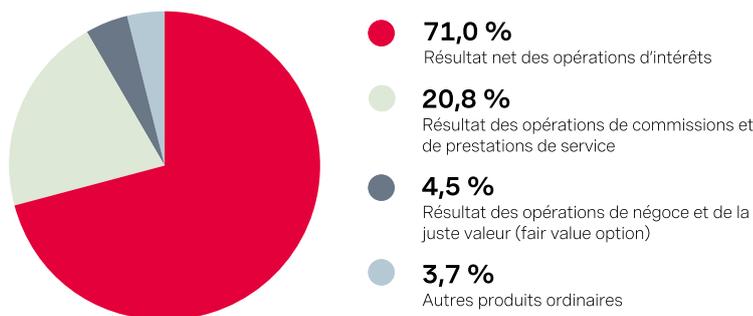
## Compte de résultat

### Résultat des opérations d'intérêts

Le résultat brut des opérations d'intérêts a bondi à 406,6 millions de francs, un mouvement attribuable à une hausse de la marge d'intérêt brute (de 0,96 % à 1,00 %) et à des volumes

plus élevés. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les taux d'intérêt faibles ont permis de maintenir les produits compromis à bas niveau (0,6 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 4,1 millions de francs (1,9 million de francs en 2023). Le produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières s'est amplifié de 3,3 millions de francs, à 19,6 millions de francs. En ce qui concerne les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts, la constitution nette se monte à 14,2 millions de francs (11,7 millions de francs en 2023). Des corrections de valeur nettes pour risques de défaillance relatives à des créances sur la clientèle ont été constituées pour 16,5 millions de francs, tandis que des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières ont été dissoutes à hauteur de 2,0 millions de francs. Les pertes liées aux opérations d'intérêts atteignent 0,2 million de francs ; dans le même temps, un montant de 0,6 million de francs a pu être récupéré. Ce poste de résultat a ainsi progressé de 2,4 millions de francs par rapport à 2023. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 392,4 millions de francs (376,5 millions de francs en 2023).

## Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante



**Principaux domaines d'activité :** les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

## Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 115,1 millions de francs, de 9,7 % supérieur à celui de 2023. Avec une part de 79,5 %, les opérations sur titres et les opérations de placement demeurent la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placement s'est accru de 10,8 millions de francs, à 91,5 millions de francs. En hausse de 1,9 million de francs, le produit du courtage atteint 13,6 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune ont augmenté à 46,9 millions de francs. Les produits tirés des fonds de placement maison progressent de 3,3 millions de francs, à 27,3 millions de francs, en raison des volumes accrus. Le produit des commissions sur les autres prestations de service s'est enrobé, à 38,3 millions de francs. Les charges de commissions totalisent 19,3 millions de francs.

## Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce se situe à 25,0 millions de francs, en hausse de 0,7 million de francs. Le négoce de devises, de billets et de métaux précieux a généré 22,3 millions de francs. Un bénéfice de 2,8 millions de francs a été tiré du négoce de titres de deuxième ligne, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée.

## Autres résultats ordinaires

Les autres résultats ordinaires ont reculé de 5,9 millions de francs, à 20,7 millions de francs. À 10,2 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières est inférieur de 2,6 millions de francs à celui de 2023. Les produits des participations se sont repliés de 0,1 million de francs, à 8,8 millions de francs ; les autres produits stagnent à 5,2 millions de francs. Les autres charges ordinaires atteignent 3,5 millions de francs.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont progressé de 12,6 millions de francs (+5,0 %), à 267,0 millions de francs. Les charges de personnel ont augmenté de 2,9 %, à 144,4 millions de francs, en raison notamment de la création de nouveaux emplois. Les autres charges d'exploitation ont passé de 113,9 millions de francs à 122,5 millions de francs sur un an ; cette hausse s'explique par les coûts plus élevés des technologies de l'information (TI). Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 48,3 %.

## **Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles**

Les corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ont diminué de 2,4 millions de francs, à 34,2 millions de francs. Des amortissements de 7,7 millions de francs (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement) sur des immeubles à usage propre et d'autres immeubles sont venus alimenter le fonds de rénovation destiné à maintenir la valeur. Par ailleurs, 0,3 million de francs ont été comptabilisés à titre d'amortissements extraordinaires de quelques immeubles à usage propre. Les investissements de maintien de la valeur sont financés par le fonds de rénovation. 20,4 millions de francs d'amortissements concernent des achats de logiciels et les coûts liés à leur intégration, 3,8 millions de francs, d'autres immobilisations corporelles. Les corrections de valeur sur les participations s'établissent à 0,4 million de francs.

## **Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes**

D'autres provisions ont été constituées à hauteur de 3,6 millions de francs, tandis que les provisions pour autres risques d'exploitation ont diminué de 0,3 million de francs. Les pertes portées au compte de résultat se montent à 0,8 million de francs.

## **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel a bondi de 8,9 millions de francs, à 247,9 millions de francs.

## **Charges extraordinaires et produits extraordinaires**

L'Annexe au compte de résultat donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 0,9 million de francs. Ils résultent pour l'essentiel de la vente d'une participation. Les charges extraordinaires sont de 0,7 million de francs.

## Variations des réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux ont augmenté à 584,1 millions de francs. Les provisions devenues superflues et les produits non opérationnels (p. ex. les bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières ou d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 21,6 millions de francs ; elles ne figurent donc pas dans le résultat opérationnel. Des réserves pour risques bancaires généraux de 2,1 millions de francs ont été dissoutes en vue de compenser la moitié des coûts de couverture des risques de fluctuation des taux d'intérêt. Il en résulte une constitution nette des réserves pour risques bancaires généraux de 19,2 millions de francs.

## Impôts

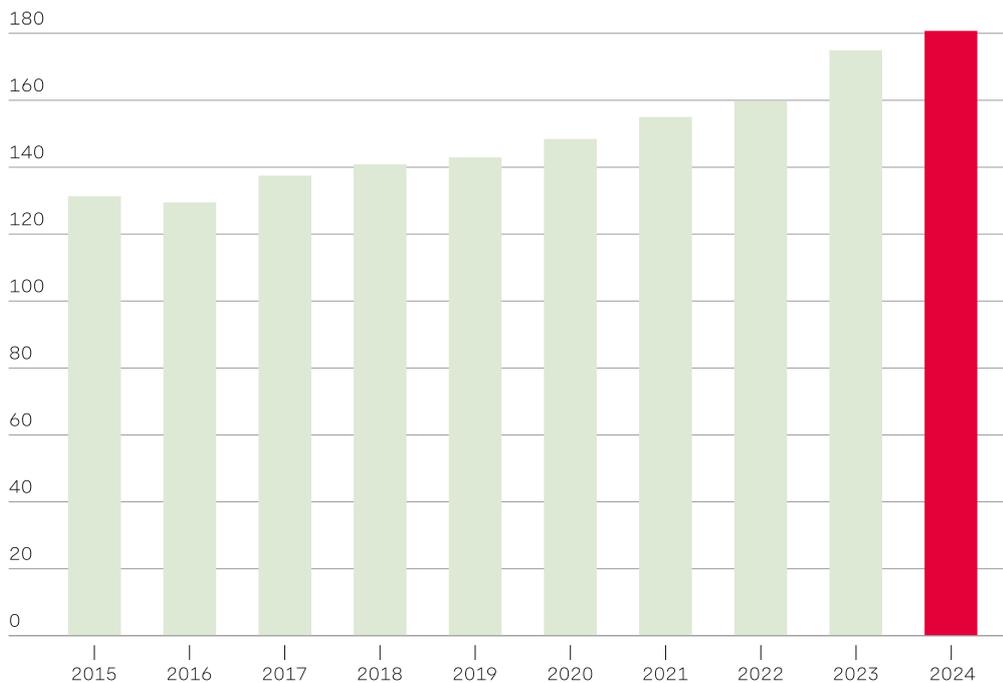
La charge fiscale s'est amenuisée, à 48,2 millions de francs (55,0 millions de francs en 2023). L'année précédente, le bénéfice réalisé lors de la vente partielle de la participation dans Jungfraubahn Holding AG avait été imposé. La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

## Bénéfice

Le bénéfice s'est enrobé de 3,3 %, à 180,7 millions de francs (174,9 millions de francs en 2023). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice au bilan atteint 181,2 millions de francs.

### Forte capacité bénéficiaire

Bénéfice annuel (en millions de CHF)



**Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent :** le bénéfice annuel a progressé de 3,3 % et s'établit à 180,7 millions de francs.

# Effectif de personnel

Fin 2024, l'effectif était de 1212 personnes (1165 en 2023). Ce chiffre comprend 104 personnes en formation (apprentis, étudiants en maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires, jeunes personnes actives, personnes en reconversion professionnelle). Le nombre de postes (équivalent plein temps) est passé de 966 à 1009.

Collaborateurs	31.12.2024	31.12.2023
<b>Effectif de personnel</b>		
Nombre de collaborateurs	1 212	1 165
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1 009	966
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	980	952

# Liquidités et fonds propres

Les exigences de liquidités fixées aux art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) et celles afférentes aux réserves minimales précisées aux art. 12 à 17 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées au cours de l'exercice sous revue.

Les fonds propres Bâle III se montent à 3,23 milliards de francs (3,13 milliards de francs en 2023). Le ratio de fonds propres de base Bâle III (CET1) reste inchangé, à 17,3 %. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III a fléchi de 19,6 % à 19,4 %, alors que les prescriptions réglementaires se situent à 12,0 %. Un volant anticyclique 1,37 % doit, en outre, être maintenu. La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux destinées à couvrir des risques stratégiques généraux tels que des risques politiques, des risques de régulation, des risques opérationnels, des risques de marché, des risques de réputation ou des amortissements de survaleur (*goodwill*). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation ; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Les fonds propres pris en compte se composent des fonds propres de base durs (CET1) et des fonds propres complémentaires (T2). Le ratio de levier a augmenté à 6,9 %. La BCBE adopte une stratégie fondée sur un risque faible et des fonds propres solides.

# Emploi du bénéfice

Compte tenu des résultats et du patrimoine de la BCBE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit, conformément à la politique de distribution des dividendes :

- Distribution de dividende : 96,9 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 84,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,2 million de francs

# Réalisation d'une évaluation de risque

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite dans l'[Annexe au résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

La BCBE prend des risques mesurés. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires de la banque forment le cadre, dont les détails figurent dans l'[Annexe au résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque.](#)

# État des commandes et des mandats

L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé au chapitre [L'exercice 2024](#), se reflète dans l'évolution du volume d'affaires avec la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume en dépôt).

# Activités de recherche et de développement

La BCBE est une banque engagée et responsable, qui entend contribuer activement à la préservation de l'environnement et avoir un impact sur la société. Cette volonté se traduit par différentes initiatives, comme l'adhésion à l'Alliance bancaire Net Zéro des Nations Unies (*Net Zero Banking Alliance* [NZBA]), et par l'encouragement du développement de l'espace économique et de la vie en société de sa région, des éléments majeurs de sa stratégie. La BCBE poursuit donc sans relâche le déploiement de sa stratégie, afin de devenir la banque leader dans le domaine du développement durable notamment.

Le 1<sup>er</sup> février 2025, la BCBE a lancé les hypothèques myky. Par cette offre, elle prouve une fois de plus l'importance qu'elle accorde au développement durable. Elle est la première banque de la région à proposer un produit hypothécaire innovant, qui associe responsabilité écologique et aspects économiques. Les hypothèques myky sont en même temps un nouveau produit financier et un élément stratégique permettant de réaliser l'objectif net zéro de la banque.

Au départ, les hypothèques myky seront destinées à financer des maisons individuelles et des appartements en propriété, dans le souci de rester un partenaire fiable pour la clientèle et de favoriser un développement social et écologique responsable.

L'unité Innovation de la BCBE observe en permanence les nouvelles tendances afin de glaner de nouvelles idées de produits. La clientèle est invitée à rejoindre la communauté de clients de la BCBE ([kundencommunity.bekb.ch/willkommen](https://kundencommunity.bekb.ch/willkommen)) pour faire part de ses suggestions à la banque et dessiner le visage futur de l'entreprise.

# Évènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à signaler pour l'exercice sous revue.

# Perspectives

Les taux d'intérêt ont suscité quelques tracas au cours de l'exercice sous revue. Le niveau des taux longs est resté sans discontinuer inférieur à celui des taux courts. Les baisses de taux décidées par la Banque nationale suisse (BNS) ont accentué cette tendance. De plus, les entreprises exportatrices ont dû composer avec une demande mondiale en retrait et avec le tassement conjoncturel en Allemagne.

Début 2025, les taux longs sont sensiblement remontés aux États-Unis et en Europe ; ils dépassent actuellement de peu les taux courts. La BCBE s'attend à une nouvelle intervention de la part de la BNS. Les taux négatifs pourraient signer leur retour si aucune embellie conjoncturelle ne se dessine dans la zone euro ou si une récession se manifeste. Si l'aversion au risque devenait plus marquée dans ces circonstances, les taux longs pourraient redescendre eux aussi, ce qui augmenterait la pression sur la marge d'intérêt.

Bien que la BCBE ait attiré de nouveaux clients et accru le volume de ses affaires, elle reste prudente dans ses prévisions, étant donné la situation sur le front des taux.

# Bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2024	31.12.2023	Variation	
			absolue	en %
<b>Actifs</b>				
Liquidités	6 606 716	7 795 665	-1 188 949	-15,3
Créances sur les banques	127 882	133 637	-5 755	-4,3
Créances résultant d'opérations de financement de titres	37 537	36 308	1 229	3,4
Créances sur la clientèle	2 197 863	1 987 914	209 949	10,6
Créances hypothécaires	28 346 775	26 809 178	1 537 597	5,7
Opérations de négoce	17 041	8 463	8 579	101,4
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 867	26 878	-14 011	-52,1
Immobilisations financières	2 388 979	2 349 440	39 539	1,7
Comptes de régularisation	30 104	37 840	-7 736	-20,4
Participations	61 169	61 167	2	0,0
Immobilisations corporelles	227 713	224 196	3 517	1,6
Autres actifs	444 609	582 803	-138 195	-23,7
<b>Total des actifs</b>	<b>40 499 255</b>	<b>40 053 489</b>	<b>445 766</b>	<b>1,1</b>
Total des créances subordonnées	395	1 096	-701	-64,0
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	363 128	182 751	180 377	98,7
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 570 000	1 600 000	-30 000	-1,9
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 059 205	27 057 621	1 584	0,0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	13 042	26 715	-13 673	-51,2
Obligations de caisse	236 367	162 566	73 801	45,4
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 822 000	7 690 000	132 000	1,7
Comptes de régularisation	113 090	130 574	-17 484	-13,4
Autres passifs	74 322	65 263	9 058	13,9
Provisions	248 836	250 496	-1 660	-0,7
Réserves pour risques bancaires généraux	584 065	564 885	19 180	3,4
Capital social	186 400	186 400		
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734		
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement				
Réserve légale issue du bénéfice	176 365	175 530	835	0,5
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 832 073	1 750 073	82 000	4,7
Propres parts du capital	-15 549	-19 831	4 282	-21,6
Bénéfice reporté	512	827	-315	-38,1
Bénéfice	180 666	174 885	5 780	3,3
<b>Total des passifs</b>	<b>40 499 255</b>	<b>40 053 489</b>	<b>445 766</b>	<b>1,1</b>
Total des engagements subordonnés	200 000	200 000		
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	200 000	200 000		
<b>Opérations hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	282 364	256 632	25 732	10,0
Engagements irrévocables	699 483	719 781	-20 297	-2,8
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	190 952	190 952		

# Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2024	2023	Variation	
			absolue	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>				
Produit des intérêts et des escomptes	572 764	544 688	28 076	5,2
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	662	131	530	403,8
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	19 567	16 237	3 330	20,5
Charges d'intérêts	-186 437	-172 857	-13 580	7,9
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>406 556</b>	<b>388 199</b>	<b>18 357</b>	<b>4,7</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-14 194	-11 749	-2 445	20,8
<b>Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts</b>	<b>392 362</b>	<b>376 450</b>	<b>15 912</b>	<b>4,2</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	91 464	80 651	10 813	13,4
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 595	5 023	-428	-8,5
Produit des commissions sur les autres prestations de service	38 307	37 129	1 178	3,2
Charges de commissions	-19 305	-17 887	-1 417	7,9
<b>Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>115 062</b>	<b>104 916</b>	<b>10 145</b>	<b>9,7</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>25 004</b>	<b>24 269</b>	<b>735</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	10 150	12 798	-2 648	-20,7
Produit des participations	8 834	8 921	-87	-1,0
Résultat des immeubles	2 867	2 029	839	41,3
Autres produits ordinaires	2 322	3 159	-837	-26,5
Autres charges ordinaires	-3 461	-258	-3 203	n.a.
<b>Sous-total Autres résultats ordinaires</b>	<b>20 713</b>	<b>26 649</b>	<b>-5 936</b>	<b>-22,3</b>
<b>Résultat commercial</b>	<b>553 141</b>	<b>532 285</b>	<b>20 856</b>	<b>3,9</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	-144 439	-140 420	-4 019	2,9
Autres charges d'exploitation	-122 518	-113 942	-8 576	7,5
<b>Sous-total Charges d'exploitation</b>	<b>-266 956</b>	<b>-254 362</b>	<b>-12 595</b>	<b>5,0</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-34 202	-36 648	2 446	-6,7
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-4 129	-2 358	-1 771	75,1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>247 853</b>	<b>238 918</b>	<b>8 936</b>	<b>3,7</b>
Produits extraordinaires	920	33 213	-32 293	-97,2
Charges extraordinaires	-728	-511	-218	42,6
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-19 180	-41 735	22 555	-54,0
Impôts	-48 200	-55 000	6 800	-12,4
<b>Bénéfice</b>	<b>180 666</b>	<b>174 885</b>	<b>5 780</b>	<b>3,3</b>

# Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Bénéfice	180 666	174 885
+ Bénéfice reporté	512	827
<b>Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale</b>	<b>181 177</b>	<b>175 712</b>
<b>Emploi du bénéfice</b>		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-84 000	-82 000
Distribution de dividende	-96 928	-93 200
<b>Nouveau bénéfice au bilan</b>	<b>249</b>	<b>512</b>

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

# Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

	2024		2023	
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Bénéfice	180 666		174 885	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	21 567	2 387	51 899	10 165
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	46 634	37 870	50 619	49 364
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	34 202		40 257	3 609
Provisions et autres corrections de valeur	6 208	4 553	2 099	2 637
Comptes de régularisation actifs	7 736			8 807
Comptes de régularisation passifs		17 484	9 714	
Dividende de l'exercice précédent		93 200		89 472
<b>Solde</b>	<b>141 519</b>		<b>165 419</b>	
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	835		688	
Modification des propres titres de participation	6 982	2 700	6 590	13 206
<b>Solde</b>	<b>5 117</b>			<b>5 928</b>
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Participations		361	5 101	565
Immeubles	844	10 456	2 281	22 478
Autres immobilisations corporelles		31 382	3 891	30 874
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
<b>Solde</b>		<b>41 355</b>		<b>42 645</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
- Créances sur la clientèle		205 903		288 488
- Créances hypothécaires		1 554 903		847 886
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 584			246 332
- Obligations de caisse	86 235	12 434	97 842	15 831
- Emprunts	160 000			
- Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	584 000	612 000	599 000	568 000
<b>Flux de fonds des affaires interbancaires</b>				
- Créances sur les banques	5 755		31 789	
- Engagements envers les banques	180 377			99 214
<b>Flux de fonds d'autres activités bancaires</b>				
- Créances résultant d'opération de financement de titres		1 229		22 430
- Opérations de négoce		8 579		964
- Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	14 011			14 712
- Immobilisations financières		38 358		56 012
- Autres actifs	138 195		274 244	
- Engagements résultant d'opérations de financement de titres		30 000	375 000	
- Engagements résultant d'opérations de négoce				
- Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		13 673	4 744	
- Autres passifs	12 692		17 489	
Liquidités				
- Liquidités	1 188 949		642 914	
<b>Solde</b>		<b>105 282</b>		<b>116 846</b>
<b>Total</b>	<b>146 636</b>	<b>146 636</b>	<b>165 419</b>	<b>165 419</b>

# État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté(e)	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>175 530</b>	<b>564 885</b>	<b>1 750 900</b>	<b>-19 831</b>	<b>174 885</b>	<b>2 887 503</b>
Emploi du bénéfice 2023								
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					82 000		-82 000	
- Dividende							-93 200	-93 200
- Variation nette du bénéfice reporté					-315		315	
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			601					601
Acquisition de propres parts au capital						-2 700		-2 700
Aliénation de propres parts au capital						6 982		6 982
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			53					53
Bénéfice / (perte) résultant des plans de participation des collaborateurs			181					181
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				19 180				19 180
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							180 666	180 666
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>176 365</b>	<b>584 065</b>	<b>1 832 585</b>	<b>-15 549</b>	<b>180 666</b>	<b>2 999 265</b>

# Annexe au compte de résultat

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	119
Principes comptables et d'évaluation	120
Gestion des risques	132
Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur	143
Évaluation des garanties	146
Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ( <i>hedge accounting</i> )	147
Activités externalisées	149
Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	150
Informations concernant les positions du bilan	151
Informations concernant les opérations hors bilan	173
Informations concernant le compte de résultat	174
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	178
Autres chiffres-clés	183

## Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Elle fournit ses services au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle à Berne-Liebefeld et dans 72 sites (54 dans lesquels le service est assuré en personne ; 18 en libre-service) répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

# Principes comptables et d'évaluation

## Principes généraux

Conformément aux Prescriptions comptables pour les banques et au Règlement de cotation de la Bourse suisse, la comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan sont indiqués en francs suisses.

Les Prescriptions comptables pour les banques sont fondées sur les dispositions du code des obligations, de la loi sur les banques, de l'ordonnance sur les banques, de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques ». Elles équivalent à une norme comptable reconnue (art. 2, al. 1 de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues [ONCR]).

Les comptes individuels présentent la situation économique de façon à en refléter l'état réel conformément au principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b de l'ordonnance sur les banques [OB]).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut donc en résulter quelques écarts.

## Périmètre de consolidation

La BCBE vérifie chaque année l'obligation de consolidation de ses participations principales (cf. Annexe au compte de résultat > tableau 7 > Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte) sur la base de critères et de valeurs seuils préalablement définis.

Les sociétés sont consolidées si elles sont sous le contrôle unique de la BCBE et si leurs activités peuvent être influencées de telle sorte qu'elles profitent principalement au Groupe BCBE ou si les risques de ces activités sont supportés principalement par la banque. En outre, des valeurs seuils absolues ou relatives sont utilisées pour déterminer si la société en question doit figurer dans le rapport financier du Groupe BCBE compte tenu de son importance. Du moment que deux des valeurs seuils absolues mentionnées ci-dessous ont été dépassées durant deux exercices consécutifs, il y a lieu de vérifier si l'obligation d'établir des comptes consolidés prévue à l'art. 35 OB s'applique.

- Somme du bilan > 20 millions de francs ;
- Chiffres d'affaires > 40 millions de francs ;
- > 250 emplois à plein temps en moyenne actuelle.

S'agissant des valeurs seuils relatives, il y a lieu de vérifier que l'influence des ratios de participation suivants ne donne pas lieu à des écarts qui dépassent 5 % dans les ratios de la BCBE : somme du bilan, capital propre, bénéfice annuel avant impôts plus variation nette des réserves pour risques bancaires généraux, résultat commercial, résultat opérationnel. L'obligation d'établir des comptes consolidés s'applique dès lors qu'une des valeurs seuils relatives au moins est dépassée.

La BCBE ne détenait au 31 décembre 2024 aucune filiale sujette à consolidation. Elle n'a donc pas à établir de comptes consolidés.

## Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en supposant que l'entreprise poursuivra ses activités. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE clôt son bilan annuel au 31 décembre.

Les postes au bilan sont évalués individuellement.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- propres emprunts et propres obligations de caisse avec les positions passives correspondantes ;
- corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- dans le compte de compensation, adaptations de valeur positives ou négatives sans incidence sur le compte de résultat, survenues durant la période de référence.

## Instruments financiers

### Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

#### Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont comptabilisés que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés à ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition comme garantie ne sont décomptabilisés que lorsque la BCBE perd les droits contractuels liés à ces titres. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement afin de fournir ou d'exiger des garanties supplémentaires si nécessaire.

Les frais encaissés ou payés sur des opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, conformément à la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

#### Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres achetés assortis d'une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus assortis d'une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres ; ils sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont comptabilisés ou décomptabilisés que lorsque le contrôle des droits contractuels liés à ces titres est cédé. La valeur de marché des titres empruntés

ou prêtés est surveillée quotidiennement afin de fournir ou d'exiger des garanties supplémentaires si nécessaire.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont délimités par période sur la durée des transactions sous-jacentes.

### **Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont inscrits au bilan sous « Comptes de régularisation » et débités / crédités du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance liés aux créances compromises ou non compromises. Les corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont calculées sur la base des limites autorisées ou du montant de crédit le plus élevé. Les méthodes utilisées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont détaillées au chapitre Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance liés aux créances compromises sont déterminées individuellement. Elles sont évaluées sur une base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires), dans les limites qui ont été fixées.

Pour ce qui est des créances non compromises n'ayant pas encore généré de pertes, des corrections de valeur ou des provisions pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur la base des limites fixées.

Les corrections de valeur et les provisions, initiales ou subséquentes, sont comptabilisées globalement (corrections de valeur pour l'utilisation effective, provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit), à charge des « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En ce qui concerne les crédits pour lesquels la banque a accordé une promesse de financement dans la limite prévue et dont l'utilisation est sujette à des fluctuations fréquentes et élevées (p. ex. les crédits en compte courant), la banque applique la méthode simplifiée de comptabilisation des corrections de valeur et des provisions nécessaires. Un transfert sans incidence sur le résultat est effectué entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance » en fonction de l'utilisation de la limite. Ce transfert apparaît dans le tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux, dans la colonne « Reclassifications ».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées directement avec les postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées sous « Provisions pour risques de défaillance ».

Les corrections de valeur individuelles calculées sur une base forfaitaire sont compensées en proportion avec les postes de l'actif figurant dans le portefeuille de crédit. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les postes de l'actif correspondants, conformément aux critères appliqués à la constitution de corrections de valeur. Les parts des corrections de valeur pour risques inhérents qui n'ont pas été utilisées car les limites n'ont pas été épuisées au jour de référence apparaissent sous « Provisions pour risques de défaillance ».

Des corrections de valeur et de provisions sur créances compromises (utilisations conformes à l'objectif) sont décomptabilisées lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou de provisions devenues libres est enregistrée elle aussi sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance liés aux opérations d'intérêts sont comptabilisées à la valeur nette.

Dans des situations particulières, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou des provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance. Un transfert est opéré en pareil cas, qui est sans incidence sur le résultat ; il apparaît dans le tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux, dans la colonne « Reclassifications ».

#### **Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage**

Ces postes sont saisis à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont comptabilisés sous « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

#### **Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce**

Les titres, les métaux précieux et les cryptomonnaies détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont en principe comptabilisés à la valeur de marché (date du bilan). La valeur découle du prix donné par un marché liquide et efficient. Tel est le cas lorsqu'ils sont négociés à une Bourse reconnue ou traités régulièrement sur un marché représentatif. Dans le cas contraire, ils sont évalués et comptabilisés conformément au principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont comptabilisées sous « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments liés à des opérations de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

#### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture.

### Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées dans les postes correspondants. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et sur les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

### Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que l'opération de base. Le résultat de la couverture et le résultat de l'opération couverte qui lui correspond sont inscrits dans le même poste. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée pour l'opération de base. Le solde net du compte de compensation apparaît sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Le recours à des options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse du cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur découlant des conditions du marché, tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit en diminution des charges. Conformément au principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation plus basse de l'opération de couverture est alors comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

### Netting

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives ou négatives, y compris des liquidités servant de garantie.

### Opérations pour le compte de clients

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés résultant d'opérations pour le compte de clients sont comptabilisées si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque.

- Contrats négociés hors Bourse (*over-the-counter* [OTC]) : les valeurs de remplacement des opérations de commissions sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en Bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En l'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (*variation margin*) n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (*initial margin*), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

### Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur prévue à l'art. 15 OEPC-FINMA.

## Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks physiques de métaux précieux, des cryptomonnaies ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations pour le compte de clients et qui ne sont destinés ni au négoce, ni à un placement durable.

### Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués conformément au principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont apportées aux titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles sont fondées sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul tient compte du risque de défaut pondéré calculé par Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont retranchées des postes de l'actif à hauteur de la part utilisée. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent sous « Provisions pour risques de défaillance ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur les placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur les placements de sociétés sans rating officiel (titres de banques régionales compris). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeur relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

### Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières et destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux sont évalués et comptabilisés à la valeur du marché (*fair value*), pour autant que les métaux précieux aient été négociés sur un marché efficace et liquide. Les autres stocks de métaux précieux sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

### Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont comptabilisés sous « Immobilisations financières » et évalués conformément au principe de la valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation. Les reprises d'immeubles issues d'opérations de crédit peuvent donner lieu à un premier amortissement, qui vient grever les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

## Cryptomonnaies

En règle générale, les cryptomonnaies sont évaluées conformément au principe de la valeur la plus basse.

## Adaptations de valeur

Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement sous « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

## Participations

Sont réputées participations les titres de participation appartenant à la banque et détenus dans le dessein d'un placement durable, indépendamment de la part donnant droit à des voix, y compris les participations revêtant un caractère d'infrastructure pour la banque (en particulier les participations à des entreprises conjointes).

Les participations sont comptabilisées séparément à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. L'évaluation théorique des participations principales conforme à la méthode de mise en équivalence (*equity method*) est présentée dans le tableau des participations.

La valeur des participations est réexaminée chaque année. En présence de signes de dépréciation, la valeur réalisable est déterminée. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable dépasse la valeur réalisable ; la valeur comptable doit alors être ramenée à la valeur réalisable. Les dépréciations de valeur sont comptabilisées sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de participations sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires » et sous « Charges extraordinaires », respectivement.

## Immobilisations corporelles

### Immeubles à usage propre et autres immeubles

Les immeubles à l'usage de la banque et les autres immeubles, portés au bilan dans « Immobilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés à concurrence de la valeur d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de rénovation est alimenté chaque année à hauteur de 2,5 à 3,5 % de la valeur de rendement pour maintenir la valeur. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de rénovation est comptabilisé sous « Autres passifs ». Les investissements destinés à maintenir la valeur sont effectués à la charge du fonds de rénovation. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

### Logiciels développés à l'interne ou achetés et autres immobilisations corporelles

Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif. Les logiciels achetés ou mis au point par des tiers pour la BCBE et les coûts générés par leur intégration sont portés à l'actif et amortis sur une durée d'utilisation estimée à trois ans au maximum.

Les logiciels achetés et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice. Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La du-

rée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

### **Préservation de la valeur**

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il est procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente est abandonnée en tout ou en partie, il y a lieu de procéder à une réappréciation sous « Produits extraordinaires » du compte de résultat.

Les bénéfices réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées, sous « Charges extraordinaires ».

### **Valeurs immatérielles**

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles procurent sur plusieurs années à la banque des avantages économiques mesurables. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan.

Les valeurs immatérielles sont comptabilisées conformément au principe des coûts d'acquisition et évaluées séparément.

La durée d'utilisation des valeurs immatérielles est estimée avec prudence et leur amortissement est effectué selon un plan linéaire et comptabilisé sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». La durée d'utilisation usuelle ne doit pas dépasser cinq ans ; dans des cas justifiés, ce délai peut être porté à dix ans au maximum.

### **Comptes de régularisation actifs et passifs**

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés sur la période au cours de laquelle ils sont encourus. Ce sont notamment les charges et les produits d'intérêts, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les impôts directs courants exigibles.

### **Autres actifs et passifs**

Ils regroupent en particulier les comptes de compensation, les comptes de passage et les comptes d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeur positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

### **Provisions**

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises ou non compromises sur les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de défaillance découlant d'opérations hors bilan) et les provisions pour les risques liés à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et les risques de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce ou sur les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables et d'autres provisions nécessaires à

l'exploitation en faveur d'engagements probables découlant d'événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés de façon fiable.

### Réserves pour risques bancaires généraux

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous « Variation des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

### Propres titres de créance et de participation

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leur coût d'acquisition dans le poste « Propres titres de participation ». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation et les bénéfices ou les pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits sous « Réserves légales issues des bénéfices ».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont inscrits au « Compte de résultat ».

### Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas enfreint pour l'entreprise si les institutions de prévoyance ne devaient pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès des institutions de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur qui découlent du plan de prévoyance sont contenues dans les « Charges de personnel » de la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'un examen, conformément à l'art. 29 OEPC-FINMA, afin de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour mettre en lumière la situation financière et la couverture, insuffisante ou excessive, des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas l'intention de tirer profit de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour elle aucun avantage économique à inscrire à l'actif. Des provisions sont constituées pour les engagements économiques. Des informations détaillées figurent dans le tableau 13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance.

## Plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont la possibilité de participer au capital de la BCBE en souscrivant des actions nominatives de celle-ci à un prix fixé d'avance. La date du 31 décembre de l'exercice écoulé fait foi pour déterminer le droit de souscription. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des « Charges de personnel ».

Les collaborateurs de la BCBE qui justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié peuvent participer au résultat, contrairement aux membres du Conseil d'administration, à ceux de la Direction générale et aux collaborateurs de la révision interne. La participation au résultat prend la forme d'un montant en espèces et/ou d'actions nominatives bloquées. Les conditions de souscription et la forme de la participation au résultat sont précisées dans le « Règlement sur les rémunérations ».

La valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) des actions attribuées est débitée des « Charges de personnel ».

Les actions détenues en propre sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et gérées dans les dépôts Treasury, du négoce ou du plan de participation des collaborateurs. Elles ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée sous « Réserve légale issue du bénéfice » conformément à l'art. 47, al. 2 OEPC-FINMA.

## Impôts

### Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale des impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéficiaires et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont comptabilisés sous « Comptes de régularisation passifs ».

### Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous « Provisions ». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou à moyen termes. La variation des « Provisions pour impôts latents » est comptabilisée sous « Impôts ».

### Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. « Provisions »).

## Modification des principes comptables et d'évaluation

Aucune modification importante des principes comptables et d'évaluation n'est à signaler par rapport à l'année précédente.

## Saisie des opérations

Toutes les opérations réalisées jusqu'à la date de clôture du bilan sont enregistrées dans les livres de la banque à la date de conclusion (*trade date accounting*) et évaluées selon les principes énoncés ci-dessus. Les opérations de change au comptant conclues mais non encore exécutées sont comptabilisées conformément au principe de la date de conclusion. Les opérations de change à terme sont, quant à elles, comptabilisées selon le principe de règlement, à leur valeur de remplacement sous les valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés entre la date de conclusion et la date de règlement.

## Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts / commissions en souffrance et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés, mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- les avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques : intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- les comptes courants : intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts quand le recouvrement est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties sous « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

## Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du « Compte de résultat » sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les bénéfices de change et les pertes sont enregistrés dans le « Compte de résultat ».

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués aux cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les bénéfices de change et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau ci-après.

Unité / monnaie	Code monnaie	31.12.2024		31.12.2023	
		Devises	Billets	Devises	Billets
1 euro	EUR	0,9384	0,9109	0,9297	0,9022
1 dollar US	USD	0,9063	0,8663	0,8417	0,8017
1 livre sterling	GBP	1,1350	1,0690	1,0729	1,0069

### Refinancement des positions prises dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

## Gestion des risques

L'unité organisationnelle Gestion des risques veille à ce que les risques soient détectés, ciblés, contrôlés et gérés dans le cadre des processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge d'agréger les risques, de les rapporter et de les contrôler. La BCBE recourt pour cela à un système de trois lignes de défense (cf. Gouvernance d'entreprise > Instruments d'informations et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale). Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

---

Informations complémentaires sur  
[bcbe.ch/comptabilites-separees](https://www.bcbe.ch/comptabilites-separees)

---

### Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques, notamment des risques globaux. Il veille à ce qu'elle donne lieu à une réglementation et à une surveillance adéquates. Il définit les conditions régissant la politique des risques, inscrites dans le concept de référence valable pour la banque dans son ensemble. Il fixe les principes de mesure et de gestion des risques. Il approuve les tolérances au risque et il s'assure du respect de ses consignes. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a besoin régulièrement de différents rapports : un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification annuelle à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport sur le contrôle des risques, qui contient une évaluation des risques pour la banque dans son ensemble. Ce dernier est soumis une fois par an au Conseil d'administration et tous les six mois au comité d'audit et des risques et à la Direction générale. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une structure de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller. Les risques sont assumés prioritairement par la Direction générale, qui peut en déléguer la gestion à des comités ou, en passant par les supérieurs hiérarchiques, aux unités opérationnelles.

La responsabilité de la mise en œuvre du contrôle des risques incombe aussi bien aux unités du front (unités commerciales, zones d'activité) et aux unités centrales de la banque (première ligne de défense) qu'aux unités chargées de la gestion des risques et de la compliance (deuxième ligne de défense). Les contrôles d'exploitation courants sont intégrés directement aux processus de travail ou effectués immédiatement en aval. Le choix et l'intensité des contrôles sont fonction des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques et procède à des évaluations et à des recommandations à l'échelle de la banque (données agrégées).

## Principes fondamentaux de la politique de risque

La BCBE prend des risques ciblés en vue de dégager des revenus. En matière de risque, la ligne de la BCBE est la suivante :

- La BCBE poursuit une stratégie d'affaires homogène, axée sur le long terme et respectueuse du développement durable ; les risques qu'elle prend sont donc mesurés. Des indications concernant la mise en œuvre tactique figurent dans la planification à moyen terme, mise à jour chaque année.
- Le négoce pour compte propre (portefeuille de négoce) de la BCBE respecte une stratégie peu risquée, conforme aux limites approuvées par le Conseil d'administration.
- Le refinancement du portefeuille de crédit doit être assuré par des fonds de la clientèle et par des emprunts et/ou par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le risque de taux, engendré par des transformations d'échéances, est limité au moyen de positions à taux fixe passives (obligations propres comprises) et d'instruments financiers dérivés.
- Des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus pour minimiser l'exposition nominale aux risques. Ils s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certaines activités, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de trésorerie sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS) principalement, mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- La BCBE vise un objectif de fonds propres d'au minimum 16 % de fonds propres de base (CET1).

### Évaluation et gestion des risques à l'échelle de la banque (cadre d'appétence au risque)

La banque procède à l'évaluation et à la gestion du profil de risque agrégé en se fondant sur un « cadre d'appétence au risque » (*risk appetite framework* [RAF]) de nature prévisionnelle, qui recense tous les risques importants. Il établit le profil de risque en fonction de l'appétence au risque explicitement ciblée par la banque et de sa capacité de risque objective.

L'appétence au risque donne le niveau de risque agrégé visé activement par la BCBE afin de réaliser ses objectifs commerciaux.

La capacité de risque délimite le risque agrégé maximal que la banque peut prendre sans contrevenir aux exigences réglementaires concernant la dotation en capital et en liquidités, sans porter atteinte à sa crédibilité sur le marché et sans compromettre sa solvabilité.

L'intervalle compris entre l'appétence au risque et la capacité de risque correspond à la capacité de risque.

Quant aux tolérances au risque, elles correspondent aux seuils concrets, tels que fixés par le Conseil d'administration pour chaque type de risque majeur. Ces tolérances transposent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories principales de risque confondues. Elles sont établies de sorte à ne pas mettre en danger la capacité de risque. En règle générale, elles se situent à l'intérieur de la zone correspondant à la capacité de risque. C'est à partir de ces tolérances au risque (compétence du Conseil d'administration) que les budgets de risque (compétence de la Direction générale) sont arrêtés.

## Tolérances au risque

Outre l'appétence au risque, le Conseil d'administration détermine le risque global maximum au moyen des tolérances au risque. Celles-ci prennent la forme de valeurs seuils par catégorie de risque. Elles sont communiquées aux supérieurs hiérarchiques des unités opérationnelles dans les budgets de risque arrêtés par la Direction générale.

## Potentiel de minimisation du risque

Les risques sont absorbés via les éléments suivants de la substance qui permet de supporter le risque :

1. Des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur individuelles forfaitaires sont constituées pour les risques de pertes identifiables dans les affaires portées au bilan ou hors bilan.
2. En vue de prévenir les risques, des corrections de valeur ou des provisions pour des créances non compromises et pour lesquelles aucune perte n'est encore survenue ont été constituées. Ces corrections de valeur et ces provisions permettent de couvrir les risques inhérents de défaillance, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir.
3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par des réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, alimentées ou utilisées en fonction de la surveillance des risques. Elles sont utilisées à des fins précises et ne constituent donc pas des fonds propres disponibles pour la distribution du bénéfice.

## Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO

Les risques de la BCBE sont évalués en milieu d'année dans le cadre de la planification à moyen terme. L'objectif pour l'entreprise est d'identifier suffisamment tôt un changement de contexte et de l'apprécier correctement. L'examen et l'évaluation des risques à l'échelle de la banque sont résumés dans le rapport sur le contrôle des risques. Ce dernier fait état des risques financiers, des risques opérationnels, des risques stratégiques et des autres risques (« émergents »). Les risques opérationnels sont décelés et jaugés sur la base du modèle uniforme d'évaluation *Enterprise Risk Model* (ERM). L'évaluation du catalogue de risques ERM implique, dans un premier temps, l'ensemble de la hiérarchie de second niveau de la BCBE dans les processus principaux (processus de gestion et processus de support) et dans le processus de bout-en-bout, avant que la Direction générale ne valide les évaluations dans un second temps. Le rapport contient une appréciation du respect de l'appétence au risque et des tolérances au risque des différentes catégories et rend compte des activités de contrôle de la première et de la deuxième ligne de défense. Un atelier est ensuite organisé avec les membres de la Direction générale pour discuter des recommandations figurant dans le rapport sur le contrôle des risques et définir des mesures adéquates pour minimiser les risques.

## Catégories de risques

La BCBE distingue les principales catégories de risque suivantes :

**les risques financiers** (« risques primaires »), dont font partie :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques de taux ;
- les risques de liquidité ;

**les risques opérationnels ;**

**les risques stratégiques ;**

**les autres risques (« émergents »)** dont font partie :

- les risques liés à des thématiques prioritaires de développement durable ;
- les risques financiers liés au climat ;
- les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

La BCBE effectue principalement des opérations sur intérêts ; s'agissant des risques primaires, elle est donc exposée principalement au risque de crédit et au risque de taux.

## Risques de crédit

### Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris les opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités par un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, limites sectorielles, limites de produit) et par des indicateurs de risque pluridimensionnels. Les risques de crédit des opérations comptabilisées sont incorporés à un système de notation. La Clientèle commerciale et la Clientèle entreprises sont soumises au processus de notation par le système CreditMaster (RSN Risk Solution Network AG). Différents modèles de notation sont utilisés en fonction de la branche d'activité et de la taille de l'entreprise. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus de gestion dynamique des crédits sont pilotés par le système de crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits pour ce qui est des nouvelles affaires. Certains sous-portefeuilles de crédit ne font pas l'objet d'un contrôle individuel, mais d'une surveillance centralisée reposant sur des données de sources internes et externes (contrôle basé sur les événements, ou *event-based monitoring*).

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique un taux d'intérêt de 5 %. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit intervenir linéairement sur quinze ans au plus s'agissant des logements en propriété à usage propre et sur dix ans au plus s'agissant d'immeubles de rendement ou d'objets « achetés pour être loués » (*buy-to-let*). Si les conditions applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement ne sont plus respectées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles (*exception to policy*) en vertu de la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence, vérifiées et régularisées dans un délai raisonnable. La Direction générale et le

Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Pour ce qui est des crédits commerciaux, la banque applique le modèle du potentiel de financement pour apprécier la charge supportable et déterminer les affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit.

Les affaires de la BCBE sont organisées de telle manière que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées directement pendant la vente (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la Clientèle privée et des PME sont assurés en grande partie par le personnel des sites. Le suivi des opérations consortiales, des secteurs spéciaux, des opérations avec l'étranger, des opérations bancaires et le traitement général des opérations de crédit sont centralisés à Berne. Les compétences en matière de crédit sont conditionnées par le montant de l'engagement global du client ou du groupe de clients, les sûretés fournies et le genre de crédit. Le Conseil d'administration fait office d'instance supérieure auquel est rattaché le comité de crédit de la BCBE. Ce dernier est composé de trois membres au moins de la Direction générale. L'aspect du risque est pris en compte dans la composition du comité de crédit, qui doit être équilibrée entre membres des unités commerciales et membres des unités de risque. Les autres compétences en matière de crédit sont attribuées à des personnes ou à des fonctions de la gestion des crédits ou des unités commerciales.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale et du Conseil d'administration, tandis que les ratios de contrôle sont communiqués aux sites subordonnés ou aux coachs financiers. Le reporting est effectué mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction des risques à surveiller.

En ce qui concerne le portefeuille de crédit global de la banque, des mesures de risque agrégées sont déployées et des simulations de résistance sont effectuées pour les risques de défaillance. Elles donnent lieu à des rapports périodiques, intégrés dans le rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et donc dans le cadre de l'appétence au risque.

La BCBE applique les notes des agences Standard & Poor's et fedafin pour calculer les fonds propres légaux des catégories entreprises, corporations de droit public, banques, États.

### **Risques sectoriels**

Il y a risque sectoriel lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputée risque sectoriel la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur — indépendamment du risque de crédit — dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ces facteurs de risque influencent en particulier les risques de liquidité, de marché ou de corrélation spécifiques à un secteur. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Similaires aux limites-pays, les limites sectorielles autorisées par le Conseil d'administration peuvent être épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Une fois la limite sectorielle fixée, des risques inhérents sont susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

## Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est utilisé aussi dans les opérations interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. Des placements sont effectués pour cela, majoritairement en francs suisses. Il est recouru à des options de vente sur le SMI en guise de protection partielle contre une baisse du cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité des investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, il détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond des investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale précise des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (*Asset and Liability Management Committee* [ALCO]) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. La stratégie de base des différentes catégories de placement est revue chaque année et un document d'orientation prescriptif est établi, qui fixe les lignes directrices des placements financiers.

## Risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de minimiser les risques-pays. La répartition des actifs et des passifs entre la Suisse et l'étranger et la répartition des actifs par pays et par groupe de pays sont présentées dans le détail. Les opérations sur crédits commerciaux réalisées à l'étranger ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques-pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques-pays.

## Risques de marché

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

## Risques de taux

Le risque de taux est généré surtout par la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux principaux dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle dont la rémunération n'est pas fixe. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management* [ALM]). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques de l'ALM. La Direction générale met en place l'ALCO chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se fondant sur le règlement ALM. Les tâches de l'ALCO sont les suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidités ainsi que des risques des immobilisations financières à l'échelle de la banque (hors portefeuille de négoce) ;

- respect des tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration ;
- évaluation du budget de risque à surveiller et, selon le niveau (système d'alerte), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- bilan bancaire à moyen et à long termes sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement) ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur la gestion du risque de taux, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan et le respect des tolérances et des budgets ;
- définition de la réplication sur la base des propositions de l'unité organisationnelle ALM / Treasury et des évaluations de l'unité Gestion des risques. En cas d'ajustement, le Conseil d'administration est informé des hypothèses sur les clés de réplication ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur les immobilisations financières (p. ex. la duration).

L'ALM / Treasury identifie, évalue, gère et surveille les risques de taux, dont elle rend compte en tant que première ligne de défense. Les risques de taux sont gérés par des mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, conditions appliquées) et par des dérivés d'intérêt. L'ALM / Treasury renseigne chaque mois l'ALCO sur l'évolution des indices de risque. Le Conseil d'administration en est informé par des rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont informés des liquidités, de l'évolution du bilan et des taux par des rapports hebdomadaires.

Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la duration du taux-clé (*key rate duration*). La planification annuelle à moyen terme tient compte de plusieurs scénarios, raison pour laquelle le bilan prévisionnel portant sur la période de planification à moyen terme fait l'objet de simulations. Il est recouru pour cela à différentes combinaisons de stratégies commerciales, de comportements de la clientèle et de scénarios de taux ; des hypothèses sont formulées concernant l'évolution de la courbe des taux, les conditions de taux ainsi que les modèles de volume et d'échéances. Il en résulte une représentation des répercussions de ces scénarios sur la structure du bilan, les cash-flows et sur les soldes d'intérêts. Des calculs prévisionnels sont par ailleurs effectués pour déterminer la valeur actuelle et ses variations. Différents scénarios et des simulations de résistance sont modélisés au-delà du scénario de base.

La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, c'est-à-dire en tenant compte des positions fixes, des positions variables et des dérivés de taux. Elle est calculée en comparant les variations de la courbe des taux au niveau des taux du moment. Le comportement du taux contraignant des positions variables est représenté au moyen de portefeuilles de réplication glissants. Un portefeuille de réplication est un portefeuille comportant différentes tranches de taux fixes, établi à partir des clés de réplication estimées pour les produits variables.

La deuxième ligne de défense (gestion des risques) applique des mesures de risque complémentaires, de même que différentes simulations de résistance pour les scénarios de variation des taux. Des rapports périodiques sont établis à ce sujet ; ils sont intégrés au rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et, donc, au cadre d'appétence au risque.

L'ALM / Treasury vérifie chaque année les hypothèses formulées et les scénarios prévisionnels afin de déterminer si les clés de réplcation doivent être adaptées. L'ALCO fixe les clés de réplcation en se fondant sur les propositions de l'ALM / Treasury et sur l'évaluation indépendante de l'unité Gestion des risques. Le Conseil d'administration est informé des adaptations extraordinaires des clés (p. ex. de la rupture structurelle).

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est fonction d'un approvisionnement suffisant de liquidités en temps utile pour faire face aux engagements financiers. La gestion du risque de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, notamment lorsque les banques et/ou le marché traversent une période difficile et que les possibilités de financement, qu'elles soient assurées ou non, sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placement de trésorerie et les levées de fonds sur le marché de capitaux. Il établit la tolérance au risque de liquidité et il est informé tous les trois mois de la situation. La Direction générale arrête un budget de risque et veille à assurer durablement des liquidités suffisantes. L'ALCO formule des consignes stratégiques et tactiques de gestion des liquidités et décide des mesures pour lever éventuellement des fonds sur le marché des capitaux. Il incombe à l'ALM / Treasury d'identifier les risques de liquidité, de les évaluer, de les surveiller et de faire rédiger un rapport.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (*liquidity coverage ratio* [LCR]), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport mensuel adressé à l'ALCO. Le respect du ratio de financement pour les banques (*net stable funding ratio* [NSFR]) fait l'objet d'un contrôle et d'un reporting trimestriels. La mise en œuvre opérationnelle du besoin de liquidités, notamment sa gestion au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale débouche sur un excédent permanent de liquidités, placées en toute sécurité auprès de la BNS sous forme d'avoirs en comptes de virement, principalement, auprès de la Confédération, dans des corporations de droit public, dans des opérations de mise en pension (repo) ou dans des opérations en blanc (conditions restrictives). Ces placements forment le niveau de la trésorerie, un paramètre calculé chaque jour à l'intention de l'ALM / Treasury. D'autres obligations de première qualité, liquides et admises en pension sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'évènements extrêmes sur les liquidités de la BCBE et d'analyser les effets des sorties de fonds. Ils ont pour objet aussi de s'assurer du respect des indicateurs précoces, qui font partie intégrante du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et il les soumet à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les tests de résistance des liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration ; il commente notamment la tolérance au risque de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux détaille le rôle des personnes et des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures envisagées ainsi que le flux de l'information si les liquidités devaient venir à manquer. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le déclenchement de deux de ces indicateurs au moins active un mécanisme d'urgence (*trigger*) et la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité. L'indicateur avancé LCR peut déclencher à lui seul le passage au degré de gravité suivant.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre des mesures appropriées afin de garantir des liquidités suffisantes pour assurer la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept d'urgence et le soumet à la Direction générale.

## Risques opérationnels

Les risques opérationnels désignent les risques de pertes encourus en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle concerne toutes les fonctions au sein de la banque. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives ;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle ;
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base du « Règlement relatif aux risques opérationnels », le Conseil d'administration établit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont consignés dans le rapport « Contrôle des risques », établi semestriellement.

## Résilience opérationnelle, plan de continuité de l'activité et gestion de crise

Afin de garantir les fonctions essentielles de l'entreprise ou de les rétablir rapidement si un événement devait survenir en son sein ou à l'extérieur, la BCBE met au point un plan de résilience opérationnelle, un plan de continuité d'activité (*business continuity management* [BCM]) et un plan de gestion de crise. La résilience opérationnelle comprend l'ensemble des mesures visant à prévenir les interruptions d'activité et à rétablir celle-ci après une perturbation. Le plan de continuité d'activité fait partie intégrante du plan de résilience opérationnelle ; il vise à minimiser les conséquences humaines, financières, juridiques et réputationnelles de ces interruptions d'activité, tandis que le plan de gestion de crise permet de faire face à des événements graves. Tous deux donnent lieu à l'élaboration de plans de continuité d'activité (plans d'urgence) et de scénarios de crise, régulièrement actualisés et testés.

### Risques informatiques

Grâce à sa propre société informatique aity SA, la BCBE poursuit sa stratégie visant à encourager davantage encore l'innovation et à renforcer les synergies dans le domaine informatique, afin d'ajouter de la valeur à ses écosystèmes.

Après avoir assuré la sécurité et la stabilité opérationnelles du système bancaire central et d'autres services informatiques à son avantage, la BCBE compte maintenant multiplier les collaborations.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés (y c. ceux de sa filiale aity SA) dans le cadre de son « Règlement sur l'externalisation » et de la Circulaire FINMA 2018/3 « Outsourcing ».

### Risques stratégiques

Les risques stratégiques désignent les risques découlant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise à la suite d'évolutions inattendues relevant de l'orientation fondamentale et/ou à long terme de la banque. Les objectifs d'entreprise en question sont définis dans le cadre de la stratégie. Afin de s'assurer de la réalisation des objectifs stratégiques, la BCBE définit des indicateurs qu'elle réexamine périodiquement dans le cadre du contrôle stratégique.

### Autres risques (« émergents »)

Les autres risques (« émergents ») désignent des risques susceptibles de causer des dommages considérables, difficilement quantifiables et pour lesquels il n'existe généralement pas (encore) de méthodes d'évaluation bien établies. La BCBE fixe des objectifs pour ces risques dans sa stratégie et dans sa politique d'affaires. En outre, ces risques sont évalués par la deuxième ligne de défense (gestion des risques) au moyen d'un profilage et d'un reporting réguliers dans le cadre du rapport annuel sur le contrôle des risques.

### Risques liés à des sujets majeurs de développement durable

Le développement durable a pris une importance considérable au cours des dernières années. La BCBE en a fait très tôt une valeur cardinale de l'entreprise. Elle adhère à ses objectifs et contribue à leur réalisation. Tous les supérieurs hiérarchiques de la banque ont des questions de développement durable à traiter, cela fait partie de leurs tâches de conduite. L'unité organisationnelle Développement durable / Gestion de la qualité cerne les sujets de développement durable qui intéressent la banque et elle les évalue en étroite collaboration avec les unités concernées. Elle se charge en outre d'établir le rapport de la première ligne de défense. Le Rapport de développement durable présente une vue d'ensemble des activités et des indicateurs utilisés par la BCBE pour effectuer les contrôles et mesurer les résultats. La deuxième ligne de défense (gestion des risques) procède à une évaluation indépendante dans son rapport sur le contrôle des risques.

### Risques financiers climatiques

La BCBE évalue ses risques financiers climatiques avant tout en se fondant sur un processus qualitatif validé par des experts. Outre cette évaluation qualitative, la banque a réalisé en 2024, pour la première fois, une analyse quantitative détaillée de son portefeuille de crédits. L'accent a été mis sur les opérations de crédit, qui sont l'un des principaux cœurs de métier de la BCBE.

De plus amples informations à ce sujet figurent dans le [Rapport de développement durable > Changement climatique > Opportunités et risques liés au changement climatique > Risques financiers liés au climat](#).

### Risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

La BCBE évalue régulièrement les risques des projets d'IA. Elle intègre les résultats de ses évaluations au cadre global de gestion des risques de la banque.

Le développement de technologies d'IA dans l'industrie bancaire est prometteur. Les cas d'utilisation en particulier, c'est-à-dire les domaines d'application concrets au sein des activités de production et de distribution de services bancaires, sont très variés et continueront à évoluer à court terme. Les technologies utilisées pour cela et labellisées « IA » (p. ex. l'apprentissage automatique comparé au traitement du langage naturel) sont beaucoup plus constantes que leurs domaines d'application. Les évaluations se concentrent sur les risques liés à la santé, à la sécurité et aux droits fondamentaux (p. ex. la protection des données, la vie privée, l'égalité de traitement), susceptibles d'être générés par l'utilisation de l'IA. Il ne s'agit pas d'une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt d'un nouveau facteur de risque.

### Risques de compliance

Par risque de compliance, on entend le risque de violation des prescriptions juridiques, des prescriptions réglementaires ou des prescriptions internes, des normes usuelles de marché ou des règles déontologiques, ainsi que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation qui en découlent. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », la BCBE remplit une fonction de compliance (cf. chapitre « [Gouvernance d'entreprise](#) »), qu'elle confie au Service juridique / Compliance, une entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) remplit sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et en assurant plus particulièrement la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La compliance fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle est présente dans toutes les fonctions de la BCBE. Elle n'est pas uniquement une unité organisationnelle de la banque.

Le Service juridique / Compliance fait périodiquement rapport au comité d'audit et des risques et au Conseil d'administration des questions juridiques, des risques de compliance et des conclusions de l'activité de compliance. Il peut, par ailleurs, lui soumettre à tout moment d'autres questions ponctuelles. La fonction de compliance confère un droit illimité à l'information et à la consultation de documents dans le cadre des tâches définies ; elle est indépendante des unités d'affaires qui génèrent des revenus et est rattachée directement à la responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques.

La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense. Les litiges en cours sont traités eux aussi au sein du Service juridique / Compliance.

### Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Ces informations sont disponibles dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

---

[Rapport sur les comptabilités séparées](#)  
[bcbe.ch/comptabilites-separees](https://bcbe.ch/comptabilites-separees)

---

# Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur

## Identification des risques de défaillance

### Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances assorties d'intérêts et/ou d'amortissements impayés, ou des dépassements de crédit exigibles depuis plus de 90 jours.

### Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux de vacance. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts ou les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est constituée après un examen détaillé par des spécialistes des crédits.

### Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur des garanties fournies pour les crédits couverts par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

### Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent si nécessaire des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels, parfois même les états financiers intermédiaires, sont exigés du client. Il est possible aussi que, pour un sous-portefeuille de crédit défini, la vérification se fasse au moyen de données issues de sources internes ou externes, par un contrôle basé sur les événements (*event-based monitoring*). Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

## Détermination du besoin de corrections de valeur

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et aux créances non compromises. Les postes du bilan créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires et immobilisations financières sont pris en compte dans l'évaluation du besoin de corrections de valeur. En ce qui concerne la constitution de provisions pour les risques de défaillance sur

des opérations hors bilan, les procédures, les systèmes et les méthodes sont ceux utilisés pour la constitution des corrections de valeur et des provisions sur les créances compromises et non compromises.

### **Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances compromises**

Les corrections de valeur et les provisions sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont sur une base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en deux catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde, pour les deux catégories, sur la valeur déterminée avec prudence, compte tenu des coûts de liquidation. Les valeurs de rendement déterminantes des immeubles de rapport sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances avec continuation de la relation de crédit : cette catégorie contient des créances considérées comme compromises, sans que l'on soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée.
- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) : cette catégorie contient des créances considérées comme compromises, pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable. La continuation de la relation de crédit n'est pas supputée.

Ces deux catégories de créances indiquent les postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être vues, dans les deux catégories, comme des valeurs de liquidation au sens de l'art. 24, al. 4 OEPC-FINMA.

La moins-value résulte de la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de garanties éventuelles. La valeur de la créance équivaut en principe à la limite de crédit ou au montant de crédit utilisé plus élevé.

Les positions à risque identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an ; la stratégie est réexaminée et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

La BCBE peut, par une analyse sur base forfaitaire, procéder à des corrections de valeur ou à des provisions pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances, en vertu de l'art. 24, al. 3 OEPC-FINMA (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

### **Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances non compromises**

La BCBE est tenue, en tant qu'établissement de catégorie de surveillance 3, de constituer des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance sur créances non compromises. Il s'agit de corrections de valeur et de provisions pour pertes non encore encourues sur des prêts qui sont encore sains à la date du bilan. La BCBE constitue les corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance relatifs à des créances sur les banques, à des créances sur la clientèle, à des créances hypothécaires

ou à des immobilisations financières ; elle le fait sur la base d'un portefeuille, afin de pouvoir couvrir les risques-pays et les risques sectoriels, entre autres.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance reposent sur des critères fixés en fonction des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque secteur et chaque pays. Des taux de risque individuels compris entre 0 % et 10 % sont appliqués selon le secteur. Ce taux est de 20 % pour le financement d'une nouvelle entreprise, le financement de la croissance et le financement d'une succession.

Les positions faisant l'objet de corrections de valeur ou de provisions sur créances compromises ne donnent pas lieu à des corrections de valeur ou à des provisions pour risques inhérents de défaillance.

### **Utilisation de corrections de valeur et de provisions pour les risques inhérents de défaillance**

Dans des situations particulières, des corrections de valeur ou des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises ou des provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur ou les provisions pour risques inhérents de défaillance.

En cas de besoin particulièrement accru de corrections de valeur individuelles pour des créances compromises, la banque évalue si elle souhaite utiliser les corrections de valeur et les provisions constituées pour les risques inhérents de défaillance afin de couvrir en tout ou en partie les corrections de valeur individuelles et les provisions nécessaires.

Le besoin de corrections de valeur individuelles ou de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsqu'il est supérieur à 1 % des fonds propres pris en compte ou à 10 % du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La valeur seuil est calculée à la date de clôture sur la base des fonds propres pris en compte lors de la clôture de l'exercice précédent ou sur la base du résultat brut des opérations d'intérêts de l'exercice précédent, la valeur plus basse étant déterminante.

Au cours de l'année sous revue, les corrections de valeur et les provisions constituées pour risques inhérents de défaillance n'ont pas servi à couvrir les corrections de valeur individuelles ou les provisions.

### **Sous-couverture de corrections de valeur et de provisions pour risques inhérents de défaillance et reconstitution éventuelle**

Si l'utilisation de corrections de valeur ou de provisions pour risques inhérents de défaillance conduit à une sous-couverture, cette dernière doit être résorbée au plus tard à l'issue des cinq exercices suivants.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance se montent à 393,6 millions de francs au 31 décembre 2024, en ligne avec l'objectif. Aucune sous-couverture n'est constatée.

## Évaluation des garanties

### Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type de bien immobilier. Les logements en propriété sont en principe évalués en application de la méthode hédoniste de CIFI ; les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers, en application de la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes. Par ailleurs, le calcul de la valeur de liquidation tient compte de la cote de crédit. Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle effectuée par des tiers.

### Crédits garantis par des titres

Des crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p. ex. des obligations, des actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides, ainsi que pour établir le montant de l'avance. Les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

## Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*)

### Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Négociés par des professionnels uniquement, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur des instruments standardisés que sur des instruments OTC, en compte propre ou en compte tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Des dérivés de crédit ne sont pas négociés.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre des risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés d'actions), y compris des risques liés aux transactions futures. Des opérations de couverture sont conclues uniquement avec des contreparties externes.

En raison de la compensation quotidienne, des valeurs de remplacement ne sont pas déterminées pour les swaps de taux d'intérêt négociés à l'Eurex.

### Comptabilité de couverture

#### Opérations de base et opérations de couverture

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indices, options sur indices

#### Constitution de groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (les créances hypothécaires principalement) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble ; les risques monétaires, les risques de taux et les risques liés aux marchés d'actions font l'objet d'une macrocouverture.

#### Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état, entre autres, des objectifs de gestion du risque, de la stratégie de risque relative à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre de tests d'efficacité.

**Mesure de l'efficacité**

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à la lumière de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois.

Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace, ou partiellement seulement, sont affectées au résultat de négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

**Absence d'efficacité**

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité est recouverte par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

## Activités externalisées

La BCBE a externalisé différentes fonctions à des prestataires de services, conformément aux dispositions de la Circulaire FINMA 2018/3 « Outsourcing ». Ces externalisations sont régies par des contrats et par des conventions de services (SLA) détaillées. Les données clientèle sont conservées en Suisse. Le personnel des prestataires mandatés respecte le secret des affaires de la BCBE et le secret bancaire.

Les principales activités externalisées apparaissent dans le tableau ci-dessous.

<b>Prestataire</b>	<b>Activité</b>
city SA, Köniz	Exploitation informatique, core banking
Charles River Development Ltd., Londres (Royaume-Uni)	Gestion de fortune par le front-office, fonds « maison » de la BCBE et hors mandats « custody »
DSwiss SA, Zurich	Gestion des documents dans l'e-banking
Hypodossier AG, Zurich	Traitement des dossiers hypothécaires
HypothekenZentrum SA, Zurich	Transmission d'hypothèques
Intrum SA, Schwerzenbach	Procédure d'ouverture des relations d'affaires (identification par vidéo, signature électronique)
mesoneer AG, Wallisellen	Onboarding client
SPS Switzerland SA, Zurich	Trafic de paiement
SPS Switzerland SA, Zurich	Impression, mise sous pli, envoi de la correspondance destinée à la clientèle
Swisscom (Suisse) SA, Ittigen	Gestion des titres
Swisscom (Suisse) SA, Ittigen	Échange de données sûr et conservation sûre de documents confidentiels

## Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au moment d'établir les comptes annuels, aucun évènement majeur ne s'est produit qui aurait pu exercer une influence déterminante sur la situation patrimoniale et sur les résultats de l'exercice écoulé.

# Informations concernant les positions du bilan

## Opérations de financement de titres (actifs et passifs) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension <sup>1</sup>	37 537	36 308
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension <sup>1</sup>	1 570 000	1 600 000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 541 544	1 605 345
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 541 544	1 605 345
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction		36 349
- dont titres remis à un tiers en garantie		36 349
- dont titres aliénés		

<sup>1</sup> Avant la prise en compte d'éventuels contrats de netting

## Couvertures des créances, des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>					
Créances sur la clientèle		106 211	256 644	1 935 512	2 298 367
Créances hypothécaires		28 525 841	23 283	16 996	28 566 120
- immeubles d'habitation		24 656 778	16 380	5 261	24 678 419
- immeubles commerciaux		2 172 030	532	4 207	2 176 769
- immeubles artisanaux et industriels		1 287 999	116	2 203	1 290 318
- autres		409 034	6 255	5 324	420 614
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>année de référence</b>	<b>28 632 052</b>	<b>279 927</b>	<b>1 952 508</b>	<b>30 864 487</b>
	année précédente	27 085 300	325 068	1 693 313	29 103 681
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>année de référence</b>	<b>28 410 551</b>	<b>254 544</b>	<b>1 879 543</b>	<b>30 544 638</b>
	année précédente	26 881 319	292 768	1 623 005	28 797 092
<b>Hors bilan</b>					
Engagements conditionnels		49 739	59 312	173 314	282 364
Engagements irrévocables		295 934		403 549	699 483
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				190 952	190 952
Crédits par engagements					
<b>Total hors bilan</b>	<b>année de référence</b>	<b>345 673</b>	<b>59 312</b>	<b>767 814</b>	<b>1 172 799</b>
	année précédente	374 439	55 822	737 103	1 167 364
<b>Créances compromises</b>					
		<b>Montant brut</b>	<b>Valeur estimée de réalisation des sûretés</b>	<b>Montant net</b>	<b>Corrections de valeur individuelles</b>
Créances avec continuation de la relation de crédit	<b>année de référence</b>	<b>243 239</b>	<b>168 004</b>	<b>75 235</b>	<b>75 235</b>
	année précédente	269 980	187 867	82 113	82 113
Positions de liquidation	<b>année de référence</b>	<b>45 908</b>	<b>12 155</b>	<b>33 752</b>	<b>33 752</b>
	année précédente	31 430	12 603	18 827	18 827

Les Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent.

## Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2024	31.12.2023
<b>Opérations de négoce</b>		
Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire	3 802	
- dont cotés	3 802	
Titres de participation	0	49
Métaux précieux et matières premières	13 239	8 414
Autres actifs du négoce		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Titres de créances		
Produits structurés		
Autres		
<b>Total des actifs</b>	<b>17 041</b>	<b>8 463</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 105	
<b>Engagements</b>		
<b>Opérations de négoce</b>		
Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire <sup>1</sup>		
- dont cotés		
Titres de participation <sup>1</sup>		
Métaux précieux et matières premières <sup>1</sup>		
Autres passifs du négoce <sup>1</sup>		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
Titres de créances		
Produits structurés		
Autres		
<b>Total des engagements</b>		
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

<sup>1</sup> Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

**Instruments financiers dérivés (actifs et passifs)** (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
<b>Instruments de taux</b>						
Contrats à terme y c. FRAs	-	-	-			
Swaps	-	-	-			1 600 000
Futures						
Options (OTC)						
Options (exchange traded)				-	-	-
<b>Devises / métaux précieux</b>						
Contrats à terme	12 817	12 992	2 144 052			
Swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
Futures				-	-	-
Options (OTC)				-	-	-
Options (exchange traded)				-	-	-
<b>Titres de participation / indices</b>						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Futures						
Options (OTC)						
Options (exchange traded)	50	50				
<b>Dérivés de crédit</b>						
Credit default swaps	-	-	-			
Total return swaps	-	-	-	-	-	-
First-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Futures				-	-	-
Options (OTC)	-	-	-	-	-	-
Options (exchange traded)				-	-	-
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>						
<b>Année de référence</b>	<b>12 867</b>	<b>13 042</b>	<b>2 144 052</b>			<b>1 600 000</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	12 817	12 817				
Année précédente	26 878	26 704	2 353 562		11	1 151 600
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	26 878	26 704				

- : La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>		<b>Valeurs de remplacement positives (cumulées)</b>	<b>Valeurs de remplacement négatives (cumulées)</b>
<b>Année de référence</b>		<b>12 867</b>	<b>13 042</b>
Année précédente		26 878	26 715
<b>Répartition selon les contreparties</b>		<b>Instances centrales de clearing</b>	<b>Banques et maisons de titres</b>
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)		2 786	10 081
			<b>Autres clients</b>

**Immobilisations financières** (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de créance	2 233 281	2 284 630	2 197 677	2 155 247
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 233 281	2 284 630	2 197 677	2 155 247
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	0	0		
Titres de participation	143 339	221 313	143 167	214 512
- dont participations qualifiées <sup>1</sup>				
Métaux précieux	11 758	11 758	8 595	8 595
Immeubles	600	600		
Cryptomonnaies			0	0
<b>Total</b>	<b>2 388 979</b>	<b>2 518 302</b>	<b>2 349 440</b>	<b>2 378 354</b>
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	2 080 824	2 122 730	2 039 976	1 991 050

<sup>1</sup> En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

Contreparties selon la notation <sup>2</sup>	de AAA à AA-	de A+ à A-	de BBB+ à BBB-	de BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Valeurs comptables des titres de créance	113 729	71 034	5 313			2 043 205 <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Notation de Standard & Poor's<sup>3</sup> Dont 1957 millions de francs d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. de la banque des lettres de gage

**Participations** (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investis- sements	Désin- vestis- sements	Corrections de valeur	Reprises d'amortis- sements		
<b>Participations</b>										
- avec valeur boursière	15 897	-1 660	14 237			1			14 237	105 773
- sans valeur boursière	94 192	-47 262	46 931		359	1	-359		46 931	
<b>Total des participa- tions</b>	<b>110 089</b>	<b>-48 922</b>	<b>61 167</b>		<b>359</b>	<b>2</b>	<b>-359</b>		<b>61 169</b>	<b>105 773</b>

**Impact de l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence lorsque la banque détiendrait des participations importantes (taux de participation de 20 % ou plus)**

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	21 700	21 234	21 700	21 520
Produits des participations	456	714	1 590	1 419

**Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte** (tableau 7)

(Quote-part de participation de 10 % au moins et valeur de marché / valeur fiscale &gt; CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en mio de CHF)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations :						
aity SA, Köniz	Prestataire de services TIC	10,0	100,0	100,0	100,0	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	2 225,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	10,0	10,0	10,0	

**Changements marquants par rapport à l'année précédente**

Il n'y a aucun changement marquant par rapport à l'année précédente.

**Immobilisations corporelles** (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises		Transferts dans les fonds de renouvellement
Immeubles à l'usage propre de la banque	330 102	-148 349	183 672		10 168	-844	-1 968		-10 899	180 128
Autres immeubles	21 566	-10 607	10 959		288				-406	10 841
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	156 237	-133 549	22 688		28 740		-20 429			30 999
Autres immobilisations corporelles	41 844	-34 967	6 877		2 643		-3 774			5 746
Objets en « leasing » financier :										
- dont immeubles à usage propre de la banque										
- dont autres immeubles										
- dont autres immobilisations corporelles										
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>549 749</b>	<b>-327 472</b>	<b>224 196</b>		<b>41 838</b>	<b>-844</b>	<b>-26 172</b>		<b>-11 305</b>	<b>227 713</b>

Engagements : futures tranches de leasing opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un leasing opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sites) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

**Autres actifs et autres passifs** (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	106 426		37 890	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant à l'actif en raison de l'existence de réserves de cotisations d'employeur				
Montant à l'actif en raison d'autres actifs relatifs aux institutions de prévoyance				
Impôts indirects <sup>1</sup>	335 359	20 934	533 291	23 340
Fonds de rénovation		9 839		12 607
Fonds de soutien BCBE		1 638		1 570
Autres	2 824	41 911	11 623	27 746
<b>Total</b>	<b>444 609</b>	<b>74 322</b>	<b>582 803</b>	<b>65 263</b>

<sup>1</sup> Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.**Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété** (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeur comptable	Engagements effectifs	Valeur comptable	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Liquidités, compte de garantie BNS mis en gage pour la garantie des dépôts (esisuisse)	100 286		98 977	
Créances sur les banques	11 385	8 737	8 368	3 561
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8 586 021	6 817 000	9 103 408	6 845 000
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de refinancement	335 066	336 000	348 121	347 000
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulots d'étranglement de la BNS (non utilisé)	11 703		12 306	
Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	276 159	68 638	258 843	45 141
<b>Total des actifs nantis / cédés</b>	<b>9 320 620</b>	<b>7 230 375</b>	<b>9 830 022</b>	<b>7 240 702</b>
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couverture pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres sont présentés dans le [tableau 1](#).

## Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions (tableau 12)

(en milliers de CHF)

<b>Genre d'engagement</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
	<b>Valeur nominale</b>	<b>Valeur nominale</b>
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14 192	55 119
Emprunts obligataires	10 000	5 000
Obligations de caisse		
	<b>Valeur du marché</b>	<b>Valeur du marché</b>
Valeurs de remplacement négatives		
	<b>Nombre</b>	<b>Nombre</b>
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

## Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

### a) Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

### b) Avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)

	Part économique de la banque / du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2024	31.12.2023			2024	2023
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales						
Plans de prévoyance sans excé- dent ni insuffisance						12 317
Plans de prévoyance avec excé- dent <sup>1</sup>				13 117	13 117	
Plans de prévoyance avec insuf- fisance						
Institutions de prévoyance sans actifs propres				24	24	72

<sup>1</sup> Le taux de couverture est de 126,0 %. Les réserves de fluctuation de valeur se montent à 207,9 millions de francs ; la valeur cible a été atteinte. Il ne résulte aucun avantage économique pour la BCBE (cf. Principes comptables et d'évaluation).

### c) Institutions de prévoyance

Caisse de pension de la BCBE	1.1.2025	1.1.2024
Nombre de collaborateurs assurés	1 593	1 523
Nombre de retraités assurés	791	811

	31.12.2024	31.12.2023
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	1 205,1	1 122,5
Taux de couverture (en %)	126,0	120,2
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	17,3	16,5
Fonds libres (en % du patrimoine total)	3,1	
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5

## Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéances	Première date possible de résiliation anticipée	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000
0,400	Emprunt obligataire (levée de fonds)	2019	3.5.2027	non dénonçable	70 000
0,100	Emprunt obligataire	2019	30.9.2039	non dénonçable	100 000
0,300	Emprunt obligataire	2020	29.5.2030	non dénonçable	125 000
0,850	Emprunts subordonnés avec clause PONV <sup>1</sup>	2022	21.1.2032	21.1.2030	200 000
1,135	Emprunt obligataire	2024	4.12.2034	non dénonçable	160 000

<sup>1</sup> Clause PONV = point of no viability / risque d'insolvabilité

	d'ici une année	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours :	200 000		220 000			585 000	1 005 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,68	2025-2044	6 817 000

## Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux (tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance <sup>1</sup>	171 975		-3 315					168 660
- dont provisions pour engagement possible (au sens de l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA)	12 274		192					12 465
- dont provisions pour risques inhérents de défaillance	159 701		-3 507					156 194
Provisions pour autres risques d'exploitation	62 600						-300	62 300
Provisions de restructurations								
Autres provisions	15 921	-1 850			204	6 004	-2 403	17 876
<b>Total des provisions</b>	<b>250 496</b>	<b>-1 850</b>	<b>-3 315</b>		<b>204</b>	<b>6 004</b>	<b>-2 703</b>	<b>248 836</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux<sup>2</sup></b>	<b>564 885</b>					<b>21 567</b>	<b>-2 387</b>	<b>584 065</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques-pays</b>	<b>346 222</b>	<b>-6 382</b>	<b>3 315</b>	<b>32</b>	<b>588</b>	<b>46 014</b>	<b>-31 488</b>	<b>358 302</b>
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	114 073	-6 382	-192	32	588	39 064	-26 238	120 946
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents	232 149		3 507			6 950	-5 250	237 356

<sup>1</sup> Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance inhérents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

<sup>2</sup> Imposition fiscale intégrale

**Capital social** (tableau 17)

(en milliers de CHF)

Capital social	31.12.2024			31.12.2023		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
- dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
- dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
- dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre [Gouvernance d'entreprise > Structure du capital](#).

## Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2024				31.12.2023			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre d'options	Valeur d'options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre d'options	Valeur d'options
Membres du Conseil d'administration	2 800	234			2 800	228		
Membres des organes de direction	3 050	255			3 150	256		
Collaborateurs	23 602	4 145			22 798	4 020		
<b>Total</b>	<b>29 452</b>	<b>4 634</b>			<b>28 748</b>	<b>4 505</b>		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont la possibilité de souscrire des actions nominatives BCBE (cf. [Rapport de rémunération > Système de rémunération](#)).

Les collaborateurs ont la possibilité de participer au résultat de la banque. La participation au résultat est une prestation financière discrétionnaire de la BCBE. Seuls y ont droit les collaborateurs qui justifient d'un contrat de travail à durée indéterminée et non résilié au moment de versement. Les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale ainsi que les collaborateurs de la révision interne sont exclus du plan de participation. La participation au résultat est versée en espèces et/ou sous forme d'actions nominatives bloquées. Chaque année, les collaborateurs peuvent choisir entre les options suivantes pendant un délai de souscription défini : l'intégralité en espèces, l'intégralité en actions nominatives BCBE ou la moitié en espèces et l'autre en actions BCBE nominatives. Au niveau de fonction « F », la part d'actions nominatives BCBE, versées à titre de participation au résultat, est de 50 % au minimum et de 100 % au niveau « G ». Les conditions et la nature de la participation au résultat sont précisées dans le Règlement sur les rémunérations. Le niveau de fonction occupé au 31 décembre de l'exercice écoulé sert de référence pour déterminer l'étendue du droit de participation au résultat. Le droit de participation des collaborateurs travaillant à temps partiel est proportionnel à leur taux d'activité contractuel (date de référence : 31 décembre de l'exercice écoulé). Les collaborateurs entrés en fonction ou partis à la retraite pendant l'exercice écoulé reçoivent une participation au résultat au *pro rata temporis*. Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé fait foi à cet égard.

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription au premier semestre de l'année suivant l'exercice écoulé ; il n'est pas cessible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est restreint durant le délai de blocage précité.

**Créances et engagements envers les parties liées** (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés <sup>1</sup>	90 853	297	162 467	103
Sociétés du groupe <sup>2</sup>	10 947		7 020	610
Sociétés liées <sup>3</sup>	60 205	56 281	70 795	71 376
Affaires d'organes <sup>4</sup>	5 570	5 314	5 770	7 982
Autres parties liées				

<sup>1</sup> Créances et engagement envers le Canton de Berne<sup>2</sup> Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.<sup>3</sup> Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du Canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.<sup>4</sup> Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Opérations hors bilan	31.12.2024	31.12.2023
Sociétés liées	1 836	2 608
Affaires d'organes		

**Conditions**

La Direction générale obtient (au même titre que les collaborateurs et les retraités) des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

**Indication des participants significatifs** (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2024		31.12.2023	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
<b>Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote</b>					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

**Propres parts du capital et composition du capital propre** (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	584 065	564 885
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	176 365	175 530
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 832 073	1 750 073
Propres parts du capital	-15 549	-19 831
Bénéfice reporté	512	827
Bénéfice	180 666	174 885
<b>Total capital propre avant emploi du bénéfice</b>	<b>2 999 265</b>	<b>2 887 503</b>
Proposition de l'emploi du bénéfice	-96 928	-93 200
<b>Total capital propre après emploi du bénéfice</b>	<b>2 902 337</b>	<b>2 794 303</b>

En vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice peuvent être remboursées aux actionnaires si celles-ci, après déduction du montant des pertes éventuelles, dépassent la moitié du capital-actions inscrit au registre du commerce. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 231,1 millions de francs suisses demeurent réservés.

	2024		2023	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
<b>Propres actions en portefeuille</b>				
Propres actions au 1 <sup>er</sup> janvier	85 690		59 196	
+ achats	12 742	211,89	56 204	234,97
- ventes	-29 971	234,74	-29 710	223,97
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-22 669	234,03	-20 229	220,33
<b>= État au 31 décembre</b>	<b>68 461</b>		<b>85 690</b>	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
<b>Actions dans le portefeuille de sociétés liées</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée. Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants. La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le chapitre Gouvernance d'entreprise > Structure du capital.

**Indications relatives aux banques dont les actions sont cotées en bourse (cf. art. 734d CO)** (tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération conforme aux art. 732 à 735c CO. Les informations détaillées telles qu'exigées par l'art. 734d CO sont fournies dans le rapport de rémunération.

**Structure des échéances des instruments financiers** (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total	
<b>Actifs / instruments financiers</b>									
Liquidités	6 506 430	100 286 <sup>1</sup>						6 606 716	
Créances sur les banques	100 061	583	27 238					127 882	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			37 537					37 537	
Créances sur la clientèle	70 746	154 056	931 718	265 944	569 553	205 845		2 197 863	
Créances hypothécaires	472 060	2 881 996	1 187 005	2 846 331	13 612 085	7 347 298		28 346 775	
Opérations de négoce	17 041							17 041	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 867							12 867	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Immobilisations financières	155 098		3 017	136 113	969 227	1 124 924	600	2 388 979	
<b>Total</b>	<b>année de référence</b>	<b>7 334 303</b>	<b>3 136 921</b>	<b>2 186 514</b>	<b>3 248 388</b>	<b>15 150 866</b>	<b>8 678 067</b>	<b>600</b>	<b>39 735 660</b>
	année précédente	8 250 551	3 037 513	2 064 435	2 867 780	14 151 757	8 775 447		39 147 482
<b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>									
Engagements envers les banques	48 128		315 000					363 128	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 570 000					1 570 000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11 926 271	13 623 788	1 045 260	155 700	230 185	78 000		27 059 205	
Engagements résultant des opérations de négoce									
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	13 042							13 042	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Obligations de caisse			13 546	58 785	155 008	9 028		236 367	
Emprunts et prêts des lettres de gage			64 000	714 000	2 784 000	4 260 000		7 822 000	
<b>Total</b>	<b>année de référence</b>	<b>11 987 442</b>	<b>13 623 788</b>	<b>3 007 806</b>	<b>928 485</b>	<b>3 169 193</b>	<b>4 347 028</b>		<b>37 063 742</b>
	année précédente	11 766 596	13 275 564	3 222 010	878 766	3 346 697	4 230 019		36 719 653

<sup>1</sup> Les montants indiqués dans la colonne « Dénonçable » se réfèrent à des actifs mis en gage pour couvrir la moitié des engagements de paiement envers esisuisse en lien avec la garantie des dépôts.

## Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
<b>Actifs</b>				
Liquidités	6 606 716		7 795 665	
Créances sur les banques	59 806	68 076	67 577	66 059
Créances résultant d'opérations de financement de titres		37 537		36 308
Créances sur la clientèle	2 110 713	87 150	1 904 965	82 950
Créances hypothécaires	28 346 775		26 809 178	
Opérations de négoce	14 211	2 830	8 463	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11 651	1 216	22 523	4 354
Immobilisations financières	2 269 024	119 955	2 232 421	117 018
Comptes de régularisation	30 104		37 840	
Participations	61 145	23	61 145	22
Immobilisations corporelles	227 713		224 196	
Autres actifs	444 609		582 803	
<b>Total des actifs</b>	<b>40 182 468</b>	<b>316 787</b>	<b>39 746 777</b>	<b>306 712</b>

	31.12.2024		31.12.2023	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	46 054	317 074	176 931	5 820
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 270 000	300 000	1 500 000	100 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 498 639	560 565	26 485 502	572 119
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8 007	5 035	22 331	4 384
Obligations de caisse	236 367		162 566	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 822 000		7 690 000	
Comptes de régularisation	113 090		130 574	
Autres passifs	74 322		65 263	
Provisions	248 836		250 496	
Réserves pour risques bancaires généraux	584 065		564 885	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	176 365		175 530	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 832 073		1 750 073	
Propres parts du capital	-15 549		-19 831	
Bénéfice reporté	512		827	
Bénéfice	180 666		174 885	
<b>Total des passifs</b>	<b>39 316 580</b>	<b>1 182 675</b>	<b>39 371 165</b>	<b>682 323</b>

## Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
<b>Actifs</b>				
Europe	40 425 352	99,82	39 982 085	99,82
- Suisse	40 182 468	99,22	39 746 777	99,23
- Allemagne	114 025	0,28	112 767	0,28
- France	11 963	0,03	9 326	0,02
- Italie	63	0,00	76	0,00
- Autriche	5 241	0,01	5 283	0,01
- Liechtenstein	335	0,00	335	0,00
Amérique du Nord	67 479	0,17	63 632	0,16
Amérique centrale / Amérique du Sud	2	0,00	1	0,00
Asie / Océanie	6 100	0,02	6 306	0,02
Afrique	321	0,00	1 465	0,00
<b>Total actifs</b>	<b>40 499 255</b>	<b>100,00</b>	<b>40 053 489</b>	<b>100,00</b>

## Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement (tableau 27)

(en milliers de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
<b>Actifs</b>					
Liquidités	6 596 684	8 521	689	822	6 606 716
Créances sur les banques	9 568	39 046	16 472	62 796	127 882
Créances résultant d'opérations de financement de titres		37 537			37 537
Créances sur la clientèle	1 909 401	230 355	55 241	2 866	2 197 863
Créances hypothécaires	28 346 775				28 346 775
Opérations de négoce	3 802	0		13 239	17 041
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 867				12 867
Immobilisations financières	2 301 550	32 021	43 650	11 758	2 388 979
Comptes de régularisation	30 104				30 104
Participations	61 145	0	23		61 169
Immobilisations corporelles	227 713				227 713
Autres actifs	444 376	232	0	0	444 609
<b>Total des actifs bilantaires</b>	<b>39 943 985</b>	<b>347 712</b>	<b>116 075</b>	<b>91 482</b>	<b>40 499 255</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	1 062 296	511 117	466 974	103 664	2 144 052
<b>Total des actifs</b>	<b>41 006 282</b>	<b>858 829</b>	<b>583 049</b>	<b>195 147</b>	<b>42 643 306</b>
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques	348 113	4 359	10 065	591	363 128
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 570 000				1 570 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 549 540	330 861	92 356	86 448	27 059 205
Engagements résultant d'opérations de négoce					
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	13 042				13 042
Obligations de caisse	236 367				236 367
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 822 000				7 822 000
Comptes de régularisation	113 090				113 090
Autres passifs	74 077	11	234		74 322
Provisions	248 836				248 836
Réserves pour risques bancaires généraux	584 065				584 065
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	176 365				176 365
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 832 073				1 832 073
Propres parts du capital	-15 549				-15 549
Bénéfice reporté	512				512
Bénéfice	180 666				180 666
<b>Total des passifs bilantaires</b>	<b>39 974 329</b>	<b>335 231</b>	<b>102 655</b>	<b>87 040</b>	<b>40 499 255</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	1 072 235	518 017	453 279	100 521	2 144 052
<b>Total des passifs</b>	<b>41 046 564</b>	<b>853 248</b>	<b>555 934</b>	<b>187 560</b>	<b>42 643 306</b>
Position nette par monnaie	-40 282	5 581	27 115	7 586	

<sup>1</sup> Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

# Informations concernant les opérations hors bilan

## Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de couverture de crédit et similaires	175 860	177 622
Garanties de prestation de garantie et similaires	93 050	65 645
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	31	
Autres engagements conditionnels <sup>1</sup>	13 423	13 364
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>282 364</b>	<b>256 632</b>
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
<b>Total des créances éventuelles</b>		

<sup>1</sup> P. m. : responsabilité solidaire au titre d'entité économique (TVA) en sus

## Opérations fiduciaires (tableau 30)

La BCBE n'a mené aucune opération fiduciaire au 31 décembre, ni durant l'exercice sous revue ni au cours de celui de 2023.

# Informations concernant le compte de résultat

## Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (tableau 32)

(en milliers de CHF)

	2024	2023
<b>Répartition selon les secteurs d'activités</b>		
Opérations de négoce des clients	20 078	18 654
Opérations de négoce en compte propre	3 784	5 399
Opérations de négoce combinées	1 142	216
<b>Total du résultat de négoce</b>	<b>25 004</b>	<b>24 269</b>
<b>Répartition selon les risques sous-jacents et selon l'utilisation de l'option de la juste valeur</b>		
Instruments de taux (y c. les fonds)	108	-35
Titres de participation (y c. les fonds)	2 645	7 415
Devises	21 109	16 673
Matières premières / métaux précieux	1 142	216
<b>Total du résultat de négoce</b>	<b>25 004</b>	<b>24 269</b>

## Indication d'un produit de refinancement significatif au poste **Produit des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs** (tableau 33)

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun intérêt négatif significatif n'a été perçu ou prélevé.

**Charges de personnel** (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Appointements	115 989	110 822
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	4 888	4 547
Prestations sociales	23 852	22 496
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	4 597	7 101
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>144 439</b>	<b>140 420</b>

**Autres charges d'exploitation** (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Coût des locaux	8 073	7 443
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	79 086	70 470
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 159	1 070
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a, ch. 2 CO)	931	794
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	734	730
- dont pour d'autres prestations de service	197	64
Autres charges d'exploitation	33 270	34 164
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>122 518</b>	<b>113 942</b>

## Pertes significatives, produits et charges extraordinaires et dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2024	2023
<b>Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts</b>		
Dissolution nette / constitution nette des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	-16 533	-11 341
Dissolution nette / constitution nette des corrections de valeur des immobilisations financières	1 905	-667
<b>Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes</b>		
Dissolution nette / constitution nette d'autres provisions	-3 601	-1 744
Dissolution nette / constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation	300	
<b>Charges / produits extraordinaires</b>		
Bénéfices des participations vendues	645	32 881
Bénéfice résultant de la vente d'immobilisations corporelles (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	275	332
Perte résultant de la vente d'immobilisations corporelles (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	-728	-511
<b>Variation des réserves pour risques bancaires généraux</b>		
Dissolution pour amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement	335	8 995
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	2 052	1 169
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-21 567	-51 899

## Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2024	2023
Charges pour impôts courants	48 200	55 000
Taux d'imposition moyen (en %)	19,4	23,0

## Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2024	2023
Bénéfice	180 665 520	174 885 268
<b>Droits de participation en circulation</b>		
Nombre moyen pondéré sur la période des titres de participation	9 320 000	9 320 000
Nombre moyen de titres détenus pour propre compte	-68 504	-60 374
Total non dilué des droits de participation	9 251 496	9 259 626
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Moyenne pondérée des droits de participation pour le calcul du résultat dilué par titre de participation	9 501 496	9 509 626
<b>Résultat par droit de participation</b>		
Résultat non dilué	19,5	18,9
Résultat dilué	19,0	18,4

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

## Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cantonale Bernoise SA, Berne

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque cantonale bernoise SA (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

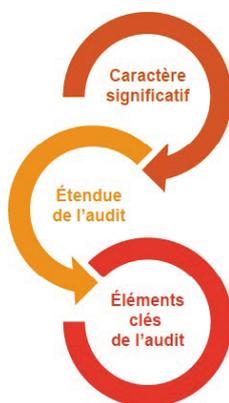
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 113 à 177) donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit



#### Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 12.4 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, 3011 Berne  
Téléphone: +41 58 792 75 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global</b>	CHF 12.4 millions
<b>Point de référence</b>	Résultat avant impôts et avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) des réserves pour risques bancaires généraux
<b>Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

#### Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

#### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

#### Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.</p> <p>Etant donné que les prêts à la clientèle (75.4 % ou CHF 30'544.6 millions contre 71.9 % resp. CHF 28'797.1 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons l'évaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.</p> <p>Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour</li> </ul>	<p>Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Analyse des crédits</i> Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégrité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits.</li> <li><i>Octroi de crédits</i> Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences.</li> <li><i>Versement des crédits</i> Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés</li> </ul>



lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.

- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance inhérents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels pages 122, 123 et 143 à 146 du rapport de gestion.

qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé.

- *Surveillance des crédits*  
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement.
- *Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle*  
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les «créances avec continuation de la relation de crédit» ainsi que les «créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation)» a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages:

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les processus mis en œuvre pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.
- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la méthodologie d'estimation des corrections de valeur pour les créances compromises (créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur sur les créances non compromises relatives aux risques inhérents de défaillance, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'SW'.

Valentin Studer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Furrer'.

Heinz Furrer  
Expert-réviseur agréé

Berne, le 4 mars 2025

# Autres chiffres-clés

## Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les *Global Custodians*, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement. Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE. En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires. Les fortunes avec mandat de gestion et *Global Custodians* comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

## Évolution des avoirs administrés de la clientèle

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports / retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions, ne sont pas considérés comme des apports d'argent frais / retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2024 :

(en milliers de CHF)

	31.12.2024	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2023
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	42 818 273	1 652 908	253 100	40 912 265 <sup>1</sup>
- dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	20 405 158	1 363 916	682 450	18 358 792 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Reprise rétroactive d'un dépôt *Global Custodian* au 31 décembre 2023 de 116,9 millions de francs

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

## Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2024	2023
<b>La BCBE calcule le free cash-flow comme suit:</b>		
+ Bénéfice annuel après impôts	180 666	174 885
+ Amortissements	34 202	36 648
+ Constitution de corrections de valeur, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	35 313	69 881
Constitutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications)	12 954	17 024
Régularisation d'intérêts compromis	792	958
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	21 567	51 899
- Dissolutions / utilisations conformes à l'objectif de corrections de valeur, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	-5 714	-27 429
Dissolutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications ni reports)	4 873	-3 273
Utilisation conforme à l'objectif de risques liés aux variations des taux d'intérêt	-2 052	-1 169
Diverses utilisations conformes à l'objectif	32	-28
Utilisation conforme à l'objectif d'amortissements extraordinaires / de fonds de rénovation	-335	-8 995
Utilisations conformes à l'objectif	-8 232	-13 964
+ Constitution de régularisations	8 040	8 211
- Dissolution de régularisations	-7 766	-7 789
<b>= Cash-flow (financement interne)</b>	<b>244 741</b>	<b>254 408</b>
+ Désinvestissements	844	7 382
- Investissements	-42 199	-50 027
+ Investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation		
<b>= Free cash-flow</b>	<b>203 387</b>	<b>211 763</b>

Le free cash-flow en 2024, de 203,4 millions de francs (cumulés de 2021 à 2024 : 632,1 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

## Définition des indicateurs alternatifs de performance

Indicateur	Définition	États de rapprochement (en milliers de CHF)
Marge brute d'intérêt	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 406 556 + produits compromis 588) / somme moyenne du bilan 40 541 856 = 1,00 %
Free cash-flow	<p>Le free cash-flow est un indicateur clé de performance (<i>key performance index</i> [KPI]) utilisé dans le cadre du contrôle de la stratégie. Par free cash-flow, on entend la différence entre les produits et les charges ayant une incidence sur les liquidités, moins les investissements, plus les désinvestissements. Ce chiffre indique si une entreprise est en mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de générer un flux de trésorerie positif par son activité opérationnelle ;</li> <li>- de couvrir ses investissements grâce au flux de trésorerie généré par son activité opérationnelle ;</li> <li>- de respecter ses engagements de paiement ; et</li> <li>- de redistribuer à ses actionnaires un bénéfice adéquat.</li> </ul> <p>Pour calculer le résultat ayant une incidence sur les liquidités, la notion de liquidités doit être définie sur la base d'un fonds. Dans le cas présent, les liquidités ne sont pas comprises au sens des liquidités mentionnées dans l'ordonnance sur les banques (OB). L'accent est mis davantage sur leur importance pour l'exploitation commerciale. Le fonds en liquidités de la BCBE est équivalent aux liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie majorées des comptes de régularisation, dans la mesure où ceux-ci entraînent des entrées ou des sorties de liquidités prévisibles et clairement quantifiables. La totalité des charges et des produits d'intérêts régularisés provenant des activités avec la clientèle sont donc considérés comme ayant une incidence sur les liquidités, puisqu'ils génèrent des entrées ou des sorties de liquidités. À l'inverse, les régularisations liées aux actions réservées aux collaborateurs et à la prime de prévoyance ne sont pas considérées comme ayant une incidence sur les liquidités, car ni leur échéance ni leur ampleur ne peuvent être déterminées définitivement lors de la clôture annuelle des comptes. Ce n'est qu'une fois dénouées que les corrections de valeur, les provisions et les régularisations ont une incidence réelle sur les liquidités et qu'elles sont prises en compte dans le calcul du free cash-flow en tant qu'« utilisations conformes au but ».</p> <p>Les investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation ne sont pas pris en compte dans le calcul du free cash-flow s'ils ne sont pas de nature financière ; ils ne sont pas considérés comme une sortie de liquidités. Il peut s'agir par exemple d'investissements réalisés pour des motifs politiques et/ou économiques.</p> <p>Le free cash-flow s'entend avant emploi du bénéfice et des éventuelles transactions de capitaux (remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription).</p>	c.f. tableau Free cash-flow
Avoirs administrés de la clientèle	En vertu de l'art. 32, al. 3 OEPC-FINMA, la BCBE n'est pas tenue de publier les avoirs administrés de la clientèle. Elle les publie sur une base volontaire, comme le prévoit la FINMA, sans indiquer cependant les prises en compte.	Aucun état de rapprochement possible

## Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Somme du bilan	40 499	40 053
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	20 405	18 359
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	30 545	28 797
- dont créances hypothécaires	28 347	26 809
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 059	27 058
Obligations de caisse	236	163
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 822	7 690
Réserves pour risques bancaires généraux	584	565
Capital social	186	186
Capital propre	2 902 <sup>1</sup>	2 794
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III <sup>2</sup> (en %)	19,4	19,6
Ratio de levier (en %)	6,9	6,7
Free cash-flow	203,4	211,8
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Bénéfice	180,7	174,9
Distribution de dividende	96,9 <sup>3</sup>	93,2
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	84,0 <sup>3</sup>	82,0
	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 212	1 165
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 009	966
Nombre de sites	72	73
Contributions aux pouvoirs publics (en millions de CHF)		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	48,2	55,0
Dividende versé au canton	49,9 <sup>3</sup>	48,0

<sup>1</sup> Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

<sup>2</sup> Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

<sup>3</sup> Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

